



HAL
open science

Histoire et mémoire des années noires

Henry Rousso

► **To cite this version:**

Henry Rousso. Histoire et mémoire des années noires. Histoire. Institut d'études politiques de paris - Sciences Po, 2000. tel-01577863

HAL Id: tel-01577863

<https://hal.science/tel-01577863v1>

Submitted on 28 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Henry Rousso

Histoire et mémoire des années noires

Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches

Directeur : Jean-Pierre Azéma
professeur à l'Institut d'études politiques de Paris

Jury :

François Bédarida, directeur de recherche émérite au CNRS

Serge Berstein, professeur à l'IEP de Paris

Pierre Nora, directeur d'études à l'EHESS

Antoine Prost, professeur émérite à l'université Paris 1

Institut d'études politiques de Paris

2 Juin 2000

0

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
UN PARCOURS SCIENTIFIQUE ET INTELLECTUEL.....	5
Pourquoi « Vichy » ?.....	9
Variations sur un même objet.....	16
L'IHTP : un lieu d'histoire.....	18
1^e PARTIE : L'économie ou l'approche matérielle de l'événement	23
La « modernité » de Vichy.....	24
Les fondements de la politique économique de Vichy	33
Une économie administrée.....	36
Des chiffres et des lettres	39
Un château sur la route.....	41
2^e PARTIE : La mémoire ou l'imaginaire de l'événement	44
« Vichy dans nos têtes ».....	48
Relecture d'une chronologie du souvenir.....	57
Désenchanter le passé.....	67
3^e PARTIE : La justice ou l'approche normative du passé	72
La judiciarisation du passé.....	73
Retours sur l'épuration d'après-guerre.....	80
La justice, productrice de « normes historiques ».....	86
La justice, « vecteur de mémoire »	90
L'historien, un acteur de la justice	102
Conclusion : Arrêt sur image.....	104
Sommaire de la composition du dossier d'habilitation	111

REMERCIEMENTS

Ce mémoire devait être à l'origine préparé sous la direction d'Antoine Prost, à l'université de Paris-1, avec qui j'ai longuement discuté de son orientation possible. Pour des raisons administratives, il a été nécessaire de changer de directeur. Le choix de Jean-Pierre Azéma s'est imposé de lui-même, tant celui-ci m'a aidé et accompagné depuis mes premiers travaux. Je leur adresse à tous deux mes remerciements les plus chaleureux, l'un pour m'avoir encouragé dans la voie d'une habilitation, l'autre pour avoir accepté de la diriger.

S'il me fallait dresser une liste, même sommaire, de tous ceux (chercheurs, enseignants, archivistes, documentalistes, éditeurs, journalistes...) qui m'ont aidé dans mes activités depuis une vingtaine d'années, un chapitre entier de ce mémoire ne suffirait pas, d'autant que j'ai toujours envisagé la recherche comme une entreprise collective et non pas simplement individuelle. Je tiens cependant ici à exprimer ma profonde reconnaissance à François Bédarida, qui a cru très tôt en mes projets et m'a donné la chance unique et décisive de pouvoir travailler à ses côtés à l'Institut d'histoire du temps présent. Je tiens également à remercier mes autres collègues et amis de l'IHTP, ceux d'hier et d'avant-hier, comme ceux d'aujourd'hui, qu'ils soient chercheurs (ou « chercheuses »), ingénieurs, techniciens ou administratifs, et en particulier Marianne Ranson, sans qui l'IHTP n'aurait jamais été ce qu'il est. Ils forment une équipe exceptionnelle sur le plan humain comme sur le plan professionnel, au sein de laquelle j'ai pu m'épanouir.

J'ai également une pensée pour Jean Bouvier, disparu prématurément, qui m'a soutenu dans mes premières recherches.

Je me dois également de citer ceux avec qui j'ai publié ou réalisé des travaux en commun, dont certains sont reproduits en annexe, afin de leur rendre la part qui leur revient : Éric Conan, en tout premier lieu, ainsi qu'Alain Bancaud, Dominique Barjot,

Alain Beltran, Brigitte Blanc, Hinnerk Bruhns, Christian Delage, Jean-Claude Farcy, Étienne François, Robert Frank, Rachel Kahn, Yves Le Maner, Michel Margairaz, Denis Peschanski, le regretté Michael Pollak, Jean-Pierre Rioux, Élisabeth Roudinesco, Félix Torrès, Chantal de Tourtier-Bonazzi – à laquelle j’associe spontanément Paule René-Bazin, son successeur, qui a aidé elle aussi tant de chercheurs lorsqu’elle était à la tête de la section contemporaine des Archives nationales.

Je tiens également à remercier quelques amis et proches collègues, avec lesquels j’ai eu des échanges depuis des années sur les questions abordées dans ce mémoire, en particulier Pierre Birnbaum, Philippe Burrin, Pierre Laborie, Marie-Claire Lavabre, Zeev Sternhell, Benjamin Stora, Éric Vigne, Annette Wieviorka. Je souhaite faire également une mention pour mes collègues de l’École normale supérieure de Cachan, Jacques Commaille, Catherine Paradeise et Jean-Claude Thœnig, avec lesquels j’enseigne. J’en oublie beaucoup, et si jamais ils lisent ce mémoire, j’espère qu’ils voudront bien me pardonner.

J’exprime toute ma gratitude à Éléonore Testa, la secrétaire générale de l’IHTP et à Annie Edon-Souchères, responsable de la gestion, qui m’ont grandement aidé à mettre de l’ordre dans mes textes. Je remercie également Jean Astruc et Anne-Marie Pathé, de la bibliothèque, pour leur compétence et leur gentillesse. J’adresse enfin mes chaleureux remerciements à Gabrielle Muc-Drigeard, responsable des publications, qui m’a fait l’amitié de relire ce manuscrit.

Il me reste à exprimer l’essentiel à Hélène, et à Linda qui a vu le jour alors que ce mémoire peinait à venir à terme.

*

Le lecteur pourra se référer aux quatre volumes d’annexes regroupant une sélection de travaux, hormis les ouvrages. Les trois premiers correspondent à chacune des parties du mémoire, le quatrième regroupe des recherches relevant d’autres thématiques. On trouvera à la fin de ce texte une liste des publications depuis 1979.

UN PARCOURS SCIENTIFIQUE ET INTELLECTUEL

Ce mémoire tente de mettre en valeur la cohérence historiographique d'un ensemble de travaux dont le point commun est d'avoir abordé sous différents angles un événement remarquable : la Seconde Guerre mondiale. Le terme d'« événement » doit être entendu ici dans un sens large qui inclut la période 1939-1945 proprement dite (ou la période 1940-1944, si l'on parle de l'Occupation), et la postérité de ces « années noires », pour reprendre une expression qui date de l'après-guerre¹.

L'exercice consistant à lire et à interpréter son propre parcours de chercheur recèle d'évidents écueils que tout impétrant à l'habilitation « sur travaux » ne manque pas de signaler au préalable, tout en affichant sa détermination à les éviter. Le risque existe de s'adonner aux délices narcissiques, et de considérer ainsi son itinéraire personnel comme significatif d'une évolution d'ensemble. Que ce soit le cas ou pas, le principal intéressé est en général mal placé pour en juger. Un autre risque consiste à verser dans une rationalisation *a posteriori* – ce qui est, en principe, formellement proscrit aux historiens –, et à donner une apparence de logique à un cheminement intellectuel qui doit en général autant à des choix scientifiques qu'aux aléas d'une carrière. Comme dans toute posture autobiographique, et peut-être plus encore ici parce que l'historien maîtrise la technique de la reconstitution narrative, on court le risque de confondre mémoire et histoire, en étant polarisé par le contexte présent, celui dans lequel on rédige, et non par celui du passé, celui dans lequel ont été produits les travaux. On peut également abuser d'interprétations intellectuellement séduisantes qui peuvent être fort éloignées d'une réalité plus prosaïque.

En dépit de ces difficultés, l'entreprise n'est cependant pas sans légitimité et peut même se révéler instructive. D'abord, dès lors que des historiens prétendent faire une « histoire du temps présent », ils acceptent *ipso facto* de relever le défi consistant à porter un regard historique sur leur propre temps. Qu'ils le veuillent ou non, ces historiens pratiquent en permanence une forme d'« égo-histoire »². Ils sont

1. Elle a été utilisée notamment par Jean Guéhenno dans son *Journal des années noires 1940-1944*, Paris, Gallimard, 1947.

2. L'expression est de Pierre Nora qui, avec d'autres, défendait le principe même d'une écriture de l'histoire contemporaine à un moment où celle-ci n'était pas encore reconnue. Il plaidait alors pour un

régulièrement confrontés à la nécessité de créer une certaine distance, parfois artificielle, avec leur environnement culturel et avec leur objet d'étude dont ils sont parfois très proches. Cette proximité, qui est une source de richesse mais aussi de problèmes spécifiques, est souvent à l'origine de la vocation de ces historiens. Elle peut résulter de leur parcours familial, intellectuel, spirituel ou idéologique. Elle peut découler aussi de leurs préoccupations scientifiques lorsque leur curiosité les portent vers une interrogation sur l'historiographie de leur propre domaine. Il s'agit alors, de manière principale ou adjacente, de réfléchir à la place et à l'influence de la production historique au sein de la société, ou encore des attentes à son égard qui sont particulièrement vives depuis une vingtaine d'années dans le champ de l'histoire du XX^e siècle. C'est une tendance qui n'a cessé de progresser et qui constitue à mon sens un acquis majeur dans l'évolution des pratiques du métier.

De même, prétendre échapper à l'illusion rétrospective qui guette toute entreprise d'« égo-histoire » n'a de pertinence que si, dans le même temps, on reconnaît que toute démarche historique est par définition et irrémédiablement anachronique. Il ne s'agit pas, bien entendu, de l'anachronisme consistant à projeter dans le passé des catégories d'interprétation du présent, mais d'un anachronisme de position. L'historien doit être toujours conscient d'une évidence qui peut vite s'oublier : il n'appartient pas en général au temps dont il parle et il s'exprime dans une autre langue et dans un autre univers mental que les sociétés qu'il étudie ; et lorsque tel n'est pas le cas, comme dans l'histoire du temps présent, il est clair qu'il doit alors mobiliser toute son énergie pour prendre de la distance avec le contexte dans lequel il évolue, d'autant que la proximité ou la familiarité ne sont souvent que des apparences trompeuses : c'est l'objet même des sciences sociales que de dissiper cette illusion. En somme, on peut dire de manière paradoxale que si les historiens ne peuvent échapper à l'anachronisme, l'historien du temps présent, lui, doit le rechercher à tout prix, c'est-à-dire chercher à se distancier de

« investissement du présent par le regard historien », et donc pour une prise en compte assumée de la subjectivité de l'observateur. Cf. Pierre Nora (dir.), *Essais d'égo-histoire*. Maurice Agulhon, Pierre Chaunu, Georges Duby, Raoul Girardet, Jacques Le Goff, Michelle Perrot, René Rémond, Paris, Gallimard, 1987, et notamment la présentation, p. 5-7. Pierre Nora avait demandé à l'époque à quelques historiens de différentes générations de réagir à cet ouvrage : dossier « Autour de l'égo-histoire », avec François Dosse, Arlette Farge, François Hartog, Jacques Revel, Henry Rousso, Éric Vigne, *Le Débat*, n° 49, mars-avril 1988.

son propre temps. Il doit essayer de raisonner dans d'autres registres temporels, même s'il s'agit là d'un artifice de travail. En ce sens, la cohérence rétrospective, si elle comporte des risques évidents, est aussi la condition nécessaire à toute connaissance et à toute intelligibilité du passé : le concept d'« histoire-problème » repose bien sur une illusion rétrospective riche de sens, sauf à considérer que les acteurs de l'Histoire étaient déjà pleinement conscients dudit problème ou de la manière dont une historiographie sophistiquée prétendra les mettre au jour des années, des décennies ou des siècles plus tard.

En ce qui me concerne, il y a évidemment d'autres raisons qui justifient une lecture historiographique de mon parcours de chercheur. Cette préoccupation est au cœur d'une grande partie de mes travaux, ceux que j'ai consacré à l'histoire de la mémoire de l'Occupation. J'y ai notamment postulé que les historiens étaient des « vecteurs de mémoire » parmi d'autres, dépositaires et concepteurs d'une mémoire savante, et qu'il convenait d'étudier leur discours et leurs écrits non pas seulement *sui generis*, comme dans les études historiographiques classiques, mais comme les produits d'une histoire sociale et culturelle des usages du passé. Il est donc naturel de tenter d'appliquer cette grille de lecture à mes propres écrits, en précisant toutefois qu'il s'agit autant de les situer dans un contexte historique d'ensemble, celui des vingt-cinq dernières années, que d'expliquer leur logique interne, en explicitant les choix qui m'ont amené à multiplier les angles d'approche pour étudier, de manière constante, le même objet.

Le fait même d'écrire sur la mémoire de la dernière guerre a eu quelques effets inattendus sur les représentations contemporaines de l'événement. Comme presque tous ceux qui se sont engagés dans cette voie, mes travaux ont eu un certain impact dans l'espace public, sans que j'en prenne immédiatement conscience. En retour, la tournure que prenait le débat autour de Vichy au même moment, et, accessoirement, les réactions à mes analyses, ont exercé une forte influence sur mon travail et sur le sens que je pouvais donner à mon engagement d'historien. En ce sens, ce mémoire tente d'analyser, à travers un cas singulier, l'interdépendance qui existe entre le travail scientifique et la

« demande sociale » qui joue un rôle essentiel, presque consubstantiel, dans la pratique de l'histoire du temps présent, d'autant que celle portant sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale a connu, depuis une vingtaine d'années, des développements paroxystiques.

Pourquoi « Vichy » ?

La question m'a été posée d'innombrables fois, comme s'il fallait en la matière une raison supérieure, un impératif majeur pour étudier cette période. En elle-même, la récurrence de cette interrogation, parfois mâtinée d'un brin de soupçon sur les motivations « réelles », montre à quel point « Vichy » possède un statut à part dans la mémoire française, et conserve encore un pouvoir d'évocation sulfureux. Une précision : j'emploie ici à dessein le terme « Vichy » non pour désigner de manière stricte le régime né le 10 juillet 1940, mais pour parler de la période toute entière, et souligner ainsi à quel point ce vocable a fini par désigner, dans le sens commun, un objet historique de plus en plus large, et de moins en moins précis car recouvrant des réalités très hétérogènes. C'est un glissement métonymique lui aussi caractéristique de l'évolution récente des représentations. En effet, si naguère on parlait naturellement de l'« Occupation »³, en mettant ainsi l'accent majeur sur l'occupant allemand (et en négligeant du coup la part « française » des événements), depuis une vingtaine d'années et depuis l'« effet Paxton », on parle plutôt de « Vichy » pour qualifier l'ensemble des

3. C'est le cas, par exemple, de la plupart des ouvrages datant des années cinquante, qu'ils soient hagiographiques comme ceux de la famille et de l'entourage de Pierre Laval, sous l'égide du Hoover Institute, *La Vie de la France sous l'Occupation (1940-1944)*, 3 vol., Paris, Plon, 1957, ou très nettement « antivichystes » comme la réplique donnée au précédent par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale : Pierre Arnoult *et al.*, *La France sous l'Occupation*, Paris, PUF, 1959. C'est le cas également des ouvrages d'Henri Amouroux, notamment *La Vie des Français sous l'Occupation*, 2 vol., Paris, Fayard, 1961, ou encore sa *Grande histoire des Français sous l'Occupation. 1939-1945*, 10 vol., Paris, Robert Laffont, 1976-1993 – qui englobe étrangement, dans l'« Occupation », les années 1939 et 1945. Et lorsque les titres d'ouvrages font explicitement référence à « Vichy », c'est lorsqu'ils traitent directement de l'« État français », comme dans le livre de Robert Aron, *Histoire de Vichy*, avec la coll. de Georgette Elgey, Paris, Fayard, 1954.

années 1940-1944, ce qui met explicitement l'accent sur les responsabilités françaises, sur le pétainisme, sur la collaboration, et laisse plus dans l'ombre l'occupant nazi⁴.

J'ai choisi de travailler sur cette période dès mon mémoire de maîtrise, rédigé durant l'année universitaire 1975-1976, pour des raisons au départ assez prosaïques. Avant de choisir un sujet précis, j'avais décidé de me spécialiser en histoire économique, à cause du contexte intellectuel et universitaire des années soixante-dix, et sans doute aussi pour rassurer inconsciemment mon père, un cadre commercial supérieur, sur le « sérieux » du métier d'historien. De mes lectures d'alors sur l'économie française au XX^e siècle, j'ai réalisé que la période 1939-1945 était toujours mise entre parenthèses ou constituait un trou béant dans les courbes et autres figures statistiques. Le constat ne vaut évidemment pas pour les seules questions économiques mais pour l'histoire générale de la période, qui restait encore largement à écrire⁵. De ce point de vue, la lecture de l'ouvrage de Robert Paxton, traduit en français en 1973, fut pour moi une étape décisive qui a largement conditionné ma vocation et m'a convaincu que « Vichy » était un territoire que les historiens devaient investir au plus vite. C'est ainsi que j'ai décidé de travailler pour ma maîtrise sur les Comités d'organisation, en m'inspirant des analyses de l'historien américain que j'ai découvert au même moment à

4. L'ouvrage de Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande. 1940-1944*, Paris, Seuil, 1995, une étape majeure dans l'historiographie de cette période, échappe clairement à cette tendance. Son titre signale un souci manifeste de renverser la perspective, non seulement en remettant l'occupant allemand à sa juste place, mais en proposant une analyse qui montre que les comportements politiques, sociaux, économiques ou culturels de l'époque se sont essentiellement polarisés autour de cette présence subie plutôt qu'autour de celle de Vichy.

5. L'état des connaissances disponibles à l'époque peut s'observer dans la bibliographie réalisée par Jean-Baptiste Duroselle pour les programmes d'agrégation et de CAPES, de 1972 et 1973, dont l'épreuve d'histoire contemporaine portait sur « La France de février 1934 à mai 1958 » (*Historiens et Géographes*, n° 232, octobre 1971, p. 77-94). C'était la première fois que ces concours abordaient aussi « hardiment », *dixit* l'auteur, la période contemporaine, et en particulier les années d'occupation. Cette bibliographie est antérieure à la publication des actes du colloque de la Fondation nationale des sciences politiques, tenu les 6 et 7 mars 1970 : René Rémond (dir.), *Le Gouvernement de Vichy, 1940-1942. Institutions et politiques*, Paris, Armand Colin, 1972. Elle est antérieure également à la parution en France du deuxième livre de Robert Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, préface de Stanley Hoffmann, Paris, Seuil, 1973 (nlle éd. revue et mise à jour par l'auteur : 1997). J'ai abordé ces questions dans *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990 (1^e éd. : 1987), notamment dans le paragraphe sur « La mémoire savante », p. 276 et suiv.

la télévision, dans une émission des « Dossiers de l'Écran » qui a fait un certain bruit⁶, et que j'ai eu la chance de rencontrer personnellement, la même année, aux Archives nationales.

Travailler sur Vichy constituait à cette époque un défi, par certains côtés légitime, par d'autres purement imaginaire. C'était un défi politique car, dans le contexte de la fin des années soixante-dix, le régime de Vichy était présenté par une partie de la gauche, et surtout de l'extrême gauche, comme le symbole d'une certaine droite française. Les rapprochements entre le septennat de Valéry Giscard d'Estaing et le temps du Maréchal étaient même assez fréquents. Sans doute, était-ce là un avatar du « néo-antifascisme » tel que l'a stigmatisé par exemple François Furet, dans *Le Passé d'une illusion*⁷. Cet antifascisme rétrospectif et sans danger permettait à ceux qui s'en réclamaient à la fois de se présenter comme de véritables « résistants », en un mimétisme inscrit dans la foulée des slogans de mai 68, et de présenter leurs « adversaires » comme les héritiers lointains du « mal absolu » du siècle, c'est-à-dire le « fascisme ». Malgré le déclin du gauchisme, cette tendance reste encore très vivace dans les débats militants sur tout ce

6. Cette émission a été diffusée le 25 mai 1976. Présentée par Joseph Pasteur, elle s'est déroulée normalement en dépit d'une alerte à la bombe, due la présence d'anciens partisans de Vichy. Elle réunissait en effet, et pour la première fois sur un plateau de télévision, trois pétainistes déclarés : l'Amiral Auphan, Jacques Isorni et Louis-Dominique Girard, l'ancien chef de cabinet de Pétain ; trois résistants : Henri Frenay, Pierre-Henri Teitgen et Pierre Lefranc ; et trois historiens : Henri Michel, Jean Vanwelkenhuyzen, directeur du Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale de Bruxelles, et Robert Paxton, un peu perdu dans le brouhaha général. Les producteurs des « Dossiers de l'Écran » – que j'ai eu l'occasion de connaître car j'y ai effectué, en 1979, le « stage d'entreprise » exigé alors de tout jeune agrégé – avaient cherché une symétrie qu'ils affectionnaient particulièrement dans leur traitement des sujets d'histoire et de société. Ce n'est en rien un hasard si une parodie de cette émission, qui a consacré de nombreux dossiers à l'Occupation, constitue le clou final du film iconoclaste, tiré d'une pièce de même facture : *Papy fait de la Résistance* (1982). Il faut toutefois rendre justice à cette émission, qui a beaucoup contribué à faire de la télévision un lieu privilégié de débats sur l'histoire contemporaine. Je remercie ici Denis Maréchal, l'un des responsables de l'Inathèque, de m'avoir permis de visionner ce document, tiré des archives de l'INA, ainsi que Marie-Françoise Lévy, pour ses informations.

7. François Furet, *Le Passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont/Calmann-Lévy, 1995.

qui touche au Génocide ou à Vichy, et c'est souvent au nom de l'« antifascisme » que sont développés des thèmes comme la « vigilance » ou le « devoir de mémoire »⁸.

Choisir d'enquêter sur la période Vichy donnait alors le sentiment qu'on allait s'élever contre les silences et les tabous officiels (réels ou supposés), et qu'on allait, par une recherche opiniâtre, dévoiler quelques secrets honteux de l'histoire nationale, ce qui s'est avéré, au bout du compte assez largement vrai, même s'il faut raison et modestie garder. M'accueillant au début de mes recherches, avec indulgence et une certaine réserve devant mes gesticulations antifascistes, Jean-Pierre Azéma m'avait averti qu'il était certes difficile de travailler sur Vichy et la collaboration à cause des phénomènes de réticence ou de rétention, mais que cela n'était rien en comparaison de ce qui attendait les historiens sur l'histoire de la Résistance – une prémonition dont j'ai pu mesurer depuis, notamment en sa compagnie, la pertinence profonde.

Il faut cependant ajouter que travailler sur Vichy relevait aussi, peut-être même surtout, d'une exigence morale, qui interpellait à la fois l'historien et le citoyen, et dépassait la simple posture politique. Il est peu d'historiens de cette période qui n'ont pas exprimé, à un moment ou un autre, un engagement de cet ordre, tant les dilemmes des années noires renvoient à des problèmes éthiques essentiels et universels. Et ce sentiment d'avoir à remplir une « mission », mission profondément excitante par ailleurs, a joué un rôle moteur dans ma démarche, comme dans celle, je crois, de beaucoup d'historiens de ma génération, qu'ils aient travaillé sur Vichy, la Guerre d'Algérie ou d'autres sujets « brûlants »⁹. On peut même avancer l'hypothèse que cette exigence morale, qui s'exerçait autant sur le passé que sur le présent, a joué, *mutatis mutandis*, le même rôle d'aiguillon que l'engagement politique plus marqué, tourné par

8. Sur ce point, je renvoie aux analyses que j'ai faites avec Éric Conan : *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard/Folio-Histoire, 1996 (1^e édition : Fayard, 1994) ; voir la deuxième partie.

9. Dans un colloque récent en hommage à Robert Paxton, Pascal Ory, évoquant ses premiers travaux sur l'Occupation, a déclaré qu'ils n'avaient résulté que d'un engagement moral, sans lien avec ses préoccupations scientifiques réelles. C'est sans doute une exagération mais qui exprime une opinion méritant réflexion. Cf. Pascal Ory, « Why Be So Cruel ? Some Modest Proposals to Cure the Vichy Syndrome », in « To overcome a Past : Vichy France and the Historians. A Symposium in Honor of Robert Paxton », Maison française, Columbia University, 26-27 septembre, 1997. Les actes ont été publiés sous la référence : Sarah Fishman, Laura Lee Downs, Ioannis Sinanoglou, Leonard V. Smith, Robert Zaretsky (dir.), *France at War. Vichy and the Historians*, New York, Berg, 2000.

définition vers le présent et le futur, et dans des périodes plus troublées, des historiens de générations antérieures. C'est peut-être un élément à ajouter à ce que Pierre Nora a appelé, dans sa conclusion aux *Lieux de mémoire*, l'« ère de la commémoration »¹⁰, c'est-à-dire un moment historique dans lequel le passé est inlassablement ruminé, statufié, mis en scène, réécrit. Si cette exigence reste malgré tout d'actualité, il m'apparaît qu'elle a été assez largement pervertie par les abus du discours politique et médiatique sur la mémoire.

Choisir de consacrer ses recherches à la période de Vichy constituait aussi un défi méthodologique, caractéristique de l'histoire du temps présent, encore plus nettement compte tenu de l'extrême sensibilité du sujet. Il fallait, en effet, affronter ou contourner un obstacle majeur : la fermeture quasi-hermétique des archives publiques. J'ai le souvenir d'une visite à Pierre Cézard, alors conservateur en chef de la section contemporaine, au début de l'année 1976, lorsque j'entamais mes premières recherches pour mon mémoire de maîtrise. Il m'a accueilli fort aimablement, m'expliquant qu'une partie des archives que je cherchais (celle des Comités d'organisation) avait brûlé dans un incendie accidentel – ce qui était vrai –, et que, de toute manière, j'étais présomptueux de penser que j'allais pouvoir accéder à des documents sur le patronat français pendant la guerre. Il mit fin à ce premier entretien en me remettant entre les mains un ouvrage publié en 1942 sur la répartition des matières premières, qu'il me conseilla de résumer pour obtenir mon diplôme. Je dois ajouter tout de suite que le même Pierre Cézard, deux ans plus tard, accueillit beaucoup plus favorablement mes demandes, et qu'il m'a ensuite considérablement aidé dans mes recherches, comme d'ailleurs tous ses successeurs. Il est vrai qu'entretemps avait été promulguée la loi du 3 janvier 1979 sur les archives publiques qui, malgré ses défauts et imperfections, a permis de multiplier les recherches sur l'histoire récente, et a rendu possible l'éclosion d'une historiographie sur la période de l'Occupation¹¹.

10. Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*. Tome III : *Les France*, vol. 3 : *De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1992, p. 977 et suiv.

11. Avec Jean-Pierre Azéma, nous avons réalisé, le 3 octobre 1985, un long entretien avec Pierre Cézard, pour *Vingtième Siècle*, qui n'a jamais été publié, mais dont l'enregistrement audio est disponible (archives HR). Il faudrait en fait plusieurs livres pour parler de la question des « archives de Vichy », de leur accessibilité, des problèmes qu'elles soulèvent, des fantasmes qu'elles charrient. Cf. le chapitre 2 de

C'était enfin un défi de nature universitaire : lorsque j'annonçais aux « caïmans » de l'École normale supérieure de Saint-Cloud (parmi lesquels manquait un contemporainiste permanent) que j'avais décidé de me spécialiser en histoire contemporaine, et pire encore, sur la période de Vichy, ils m'avertirent que je prenais des risques. Comme on disait à l'époque, les historiens du contemporain faisaient, au mieux, de la science politique, au pire, du journalisme¹².

J'ai sans doute choisi de travailler sur Vichy, et surtout d'y consacrer la plupart de mes travaux durant vingt-cinq ans, pour d'autres raisons dont je n'avais pas conscience à l'époque. Depuis mon adolescence, j'ai toujours été fasciné par l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, par son caractère de cataclysme planétaire, par les forces qu'elle a mises en jeu et par le fait qu'elle a façonné pour une très large part le monde contemporain, au moins jusqu'en 1989. Cette guerre est à mon sens emblématique de l'importance de l'« événement », du poids écrasant de la contingence, et donc de la part de mystère que recèle le mouvement même de l'Histoire. S'intéresser à un tel événement, c'est ainsi résister à la tentation scientiste en histoire, et contester la part dominante prise par une certaine tendance marxiste ou structuraliste, qui était encore celle dans laquelle j'ai évolué comme étudiant¹³.

Enfin, j'ai sans doute travaillé sur Vichy en raison de mon appartenance à la culture et à la religion juive. Je dis « sans doute » car c'est un argument que j'ai plus

Vichy, un passé qui ne passe pas, op. cit., et quelques articles écrits sur le sujet, notamment : « L'archive ou la quête du manque », in *Actualité et patrimoine écrit*, Roanne, FFCD, 1996, p. 92-98 ; « Quel lieu pour la mémoire nationale ? », *Le Débat*, n° 99, mars-avril 1998, p. 154-161. Je renvoie également au Guide auquel j'ai été associé, réalisé par la section contemporaine des Archives nationales : *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France, 1939-1945*, avec Brigitte Blanc et Chantal de Tourtier-Bonazzi, Paris, Archives nationales, 1994, 1217 p. Dans une littérature profuse et inégale, cf : « Transparence et secret. L'accès aux archives contemporaines », n° spécial, *La Gazette des archives*, 2^e et 3^e trimestres 1997, nlle série, n°s 177-178.

12. Lorsque René Rémond publie son article : « Plaidoyer pour une histoire délaissée. La fin de la III^e République », qui est aussi un plaidoyer en faveur de l'histoire contemporaine, il le fait dans la *Revue française de science politique* (1957, volume 7, n° 2, p. 253-270), et non dans une revue d'histoire.

13. L'un des textes les plus stimulants qui existait alors sur ces questions est celui de Pierre Nora, « Le retour de l'événement », in Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire*, tome 1 : *Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, 1974, p. 210-227, qui pressent une partie des problèmes de ce qui deviendra, quelques années plus tard, l'« histoire du temps présent » : la mémoire, le rapport à l'actualité, le poids de l'événement et son changement de perception dans la seconde moitié du XX^e siècle, etc.

entendu chez d'autres, juifs ou non-juifs, comme si ce type de causalité allait de soi, que je ne l'ai moi-même intégré dans ma propre réflexion. Je suis né en Égypte, de parents nés en Égypte, et qui n'ont pas directement souffert du Génocide, même si une bonne partie de ma famille paternelle, des juifs de Salonique se trouvant en France, ont été exterminés par les Nazis : leur nom figure dans le *Mémorial* de Serge Klarsfeld, mais je ne les ai repérés que très récemment, leur souvenir n'ayant jamais été très vif dans l'environnement familial direct, du fait de l'éloignement. En revanche, j'ai connu personnellement l'antisémitisme puisque nous avons été expulsés d'Égypte en janvier 1957, après l'intervention de Suez, pour le simple motif que nous étions juifs, alors que mon père était de nationalité égyptienne – il devint alors apatride –, et ma mère et moi, « italiens de passeport », ce qui permit un premier refuge en Italie¹⁴. Nous avons émigré en France, à la fin de l'année 1961, quelques mois avant l'arrivée des « pieds-noirs » auxquels nous avons souvent été assimilés, et obtenu par la suite la nationalité française en 1969. Mais cette expérience très limitée de la violence nationaliste et raciste caractéristique du siècle, ou encore celle d'un double exil, donc du déracinement linguistique et culturel, ne m'autorisent en rien à me prévaloir d'une légitimité particulière pour évoquer l'histoire de Vichy, ni à considérer que cela suffit à expliquer mes choix. À un collègue américain qui me reprochait ma critiques envers le « devoir de mémoire » et qui m'affirmait sans ambages que si j'avais choisi de travailler sur Vichy c'était parce que j'étais juif, j'ai répondu que c'était surtout parce que j'étais

14. « Le consulat [d'Italie à Alexandrie] emploie cette formule condescendante pour désigner les anciens Ottomans qui ont acquis la nationalité italienne en vertu du système de protection. Mais la notion recouvre une réalité floue, dont les limites sont délicates à définir. Pour certains, il s'agit en effet d'une simple nationalité d'emprunt, utilisée à des fins pratiques, et dont le cas le plus célèbre est celui d'Henri Curiel. Un même individu peut selon les circonstances faire valoir telle ou telle citoyenneté et il n'est pas rare que les membres d'une même famille aient adopté des nationalités différentes, se partageant entre la France, l'Italie et la Hollande. Par un hasard de l'histoire, la nationalité italienne fut à cet égard particulièrement prisée ; non qu'elle offrit des avantages spécifiques, mais elle se révéla l'une des plus faciles à obtenir ; l'état-civil de la ville de Livourne ayant brûlé dans un incendie [au début du siècle], tous les papiers s'envolèrent en fumée, et les individus en quête d'une nationalité purent ainsi s'approprier aisément des générations d'ancêtres livournais ! », Anouchka Lazaref, « Italiens, italianité et fascisme », in Robert Ilbert et Ilios Yannakakis (dir.), avec la coll. de Jacques Hassoun, *Alexandrie 1860-1960. Un modèle éphémère de convivialité : communautés et identité cosmopolite*, Paris, Éd. Autrement, 1992, p. 96-97. Voir également Gudrun Krämer, *The Jews in Modern Egypt 1914-1952*, Seattle, University of Washington Press, 1989, p. 17, ainsi que la thèse de Robert Ilbert, *Alexandrie, 1830-1930 : histoire d'une communauté citadine*, Le Caire [Paris], Institut français d'archéologie orientale, 1996.

français. À cet universitaire obnubilé par le modèle communautariste, il a fallu rappeler que la question de Vichy, y compris dans son volet antisémite, concerne par définition l'ensemble des citoyens de ce pays et l'identité nationale dans toutes ses composantes, et non pas simplement les juifs : c'est même là tout le problème.

Variations sur un même objet

Au centre de ce mémoire réside la nécessité d'expliquer pourquoi j'ai commencé par travailler sur l'histoire économique de Vichy, pour ensuite m'intéresser en priorité non plus à l'événement lui-même mais à sa postérité dans la moyenne durée, pour enfin déboucher sur une terre peu fréquentée des historiens, celle du droit et de la justice, et de leurs rapports avec l'histoire. L'analyse proposée ici ne cherche pas à reprendre dans le détail les hypothèses et conclusions auxquelles j'ai pu aboutir dans mes travaux, et qui sont brièvement résumées chaque fois que nécessaire, mais plutôt à les mettre en perspective et à tenter d'expliquer les conditions de leur élaboration.

Dans le prolongement de mon mémoire de maîtrise, j'ai entrepris en 1979, une thèse d'État sur « L'organisation et la politique industrielles de Vichy », d'abord sous la direction de Jean Bouvier, puis, après la disparition prématurée de celui-ci, sous celle d'Antoine Prost. Si j'ai laissé ce travail inachevé, pour des raisons sur lesquelles je reviendrai, j'ai néanmoins publié suffisamment d'articles et d'ouvrages collectifs sur le sujet pour que l'ensemble me permette de dégager quelques conclusions sur les fondements idéologiques et la réalité de la politique économique du régime de Vichy, évoqués dans la première partie de ce mémoire. L'interrogation économique, c'est-à-dire une approche par la dimension matérielle, pour ne pas dire matérialiste de l'histoire, résultait au départ d'un credo plus ou moins influencé par le néo-marxisme ambiant qui pensait, non sans raisons, mettre au jour les vrais ressorts de l'évolution historique, et se démarquer ainsi d'une histoire trop strictement politique. Elle était également au centre des idées les plus novatrices sur l'histoire de la période qui mettaient l'accent sur le caractère « moderniste » de la Révolution nationale, et s'élevait contre le cliché d'un régime exclusivement traditionaliste. C'était une approche qui permettait enfin de ne plus envisager le régime de Vichy comme une parenthèse

exceptionnelle, mais de l'analyser comme un moment particulier de l'histoire de l'État en France, qui avait vu se concrétiser partiellement des projets des années trente, et avait en retour laissé un héritage institutionnel et politique à la IV^e et à la V^e Républiques.

De l'histoire matérielle, je suis progressivement passé à l'histoire de la mémoire, en un cheminement que j'expose dans une deuxième partie. Je pourrai reprendre ainsi à mon compte la célèbre expression de Michel Vovelle qui, pour expliquer son passage de l'histoire sociale à l'histoire des mentalités, titrait l'un de ses ouvrages « de la cave au grenier »¹⁵ – une métaphore qui prend ici tout son sens dans la mesure où le grenier est un lieu où l'on conserve l'essentiel ou l'accessoire, au fil du temps, sans cohérence apparente, et autant pour se souvenir que pour oublier. Il s'agit là d'un virage fondamental dans mes travaux, sur lequel je me suis souvent expliqué. Le poids des souvenirs des années d'occupation était tel lorsque j'ai entamé mes recherches, la présence du passé était si vive, que cela m'a entraîné sur un chemin de traverse. J'ai cherché, en préalable ou en parallèle à mon travail principal, à comprendre ce que signifiait cette présence, et j'ai tenté de me situer comme historien et comme citoyen face à ces résurgences permanentes du passé. Chemin faisant, la digression est devenue interrogation principale : la survivance de Vichy dans la conscience française constituait à l'évidence un réel problème de société et une véritable interrogation d'historien. En outre, mais je ne l'ai compris que plus tard, travailler sur la mémoire et la postérité d'un événement, sans pouvoir délimiter au préalable un point final à l'investigation, c'était faire de l'histoire du temps présent au sens le plus fort du terme, en se confrontant à l'une de ses difficultés majeures : penser l'inachevé, penser l'histoire en mouvement.

Enfin, mon travail sur la mémoire, le contexte des procès pour crimes contre l'humanité et, de manière générale, la judiciarisation croissante du regard porté sur le passé, m'ont incité à réfléchir sur l'histoire du droit et de la justice, et sur leur rôle dans

l'écriture de l'histoire, en particulier durant les périodes de transition, objet de la troisième partie. C'est ainsi que je me suis intéressé à la question de l'épuration française et des comparaisons possibles avec d'autres phénomènes similaires dans le temps et dans l'espace, d'autant que la question de la « transition démocratique », particulièrement dans ses aspects juridiques et judiciaires est devenue, depuis la chute du Mur de Berlin, la fin de l'Apartheid en Afrique du Sud ou encore la chute des dictatures en Amérique latine, un thème essentiel de notre temps présent.

L'IHTP : un lieu d'histoire

Cette longue introduction, en forme de rappels autobiographiques, serait incomplète si je n'évoquais pas un élément essentiel, sans doute le plus important de mon parcours et de mes choix scientifiques : mes liens avec l'Institut d'histoire du temps présent. J'ai été associé à cette formidable aventure collective en 1981, quelque temps après la création de l'IHTP par François Bédarida, son fondateur et premier directeur, et j'y ai fait jusqu'à aujourd'hui toute ma carrière¹⁶. Dans la logique même de ce mémoire, parler de l'IHTP m'entraîne à évoquer très succinctement son histoire, qui est aussi un peu la mienne.

Fondé en 1978 sur décision conjointe du CNRS et du Premier ministre, et inauguré officiellement le 5 février 1980¹⁷, l'IHTP prenait la succession du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Celui-ci avait été créé en 1951 de la fusion

15. Michel Vovelle, *De la cave au grenier : un itinéraire en Provence au XVIII^e siècle*, Québec/Aix-en-Provence, Fleury/Édisud, 1980.

16. J'y ai débuté comme vacataire, au début de l'année 1981 dans le cadre d'un appel d'offres du CNRS : François Caron (dir.), *L'Innovation dans la chimie française depuis la Seconde Guerre mondiale : les matières plastiques*, ATP-CNRS : « Science, technologie, société », dactylo, IHTP-CNRS, 1982 (voir volume d'annexes 1-B). J'ai été ensuite recruté comme attaché de recherche au CNRS, en octobre 1981, et affecté tout de suite à l'IHTP. J'y ai poursuivi ma carrière jusqu'en octobre 1994, date à laquelle, après avoir été élu directeur de recherche au CNRS, j'ai été nommé directeur de l'unité, fonction que j'assume depuis lors.

17. Cf. *Le Monde*, 7 février 1980 et *Le Figaro*, 7 février 1980. Sur ce sujet, l'IHTP dispose bien entendu d'un fonds d'archives important, qui a été déposé officiellement en 1998, lors de son déménagement à l'ENS Cachan, à la mission des Archives nationales auprès du CNRS.

de la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France et du Comité d'histoire de la Guerre, deux organismes fondés à la Libération¹⁸. Dirigé jusqu'en 1980 par Henri Michel, ce comité avait dépendu, son existence durant, des services de Matignon, un statut administratif peu banal qui lui avait permis d'obtenir un meilleur accès à des archives publiques alors complètement inaccessibles aux chercheurs. Créé pour prolonger l'œuvre du CHGM, l'IHTP avait surtout pour objectif de constituer un pôle de recherche et un carrefour scientifique destiné à promouvoir l'histoire du très contemporain, c'est-à-dire, dans l'optique d'alors, d'une période s'étendant de la fin des années trente aux années soixante-dix¹⁹. Dans ce découpage chronologique, la guerre se situait de manière délibérée, au début et non plus à la fin ou au milieu de la séquence historique ainsi délimitée. C'était alors une conception originale, fondée sur l'idée que la Seconde Guerre mondiale avait été la « matrice » du temps présent, et en tout cas celle du « second vingtième siècle », de par son caractère idéologique, de par la nature de la violence qui s'y était déchaînée, ou encore parce que la configuration des combats militaires avait largement et durablement pesé sur le monde d'après 1945²⁰.

Derrière les discours de circonstance sur la continuité supposée entre le CHGM et l'IHTP (qui masquait en fait une guerre de succession), se trouvait ancrée l'idée que l'historiographie de la guerre devait sensiblement évoluer. Selon cette conception, et

18. La présentation du CHGM a été faite la plupart du temps par Henri Michel lui-même : cf. par exemple : « Le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale », in *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 124, octobre 1981, p. 1-17, écrit d'une plume polémique et amère car publié au moment de sa succession ; ou encore par les différents directeurs de l'IHTP, dans une optique souvent institutionnelle. En fait, il s'agit là d'un excellent sujet de recherche possible sur l'historiographie et la mémoire de la guerre, ou encore sur l'histoire des institutions et de la politique scientifique dans le domaine des sciences sociales en France, dans les années 1950-1960.

19. Sur les raisons qui ont présidé à la création de l'IHTP, cf. *Histoire et temps présent. Journées d'études des correspondants départementaux, 28-29 novembre 1980*, Paris, CHGM/IHTP (CNRS), 1981, en particulier les textes d'Henri Michel, d'Edmond Lisle, alors directeur scientifique chargé des sciences sociales au CNRS, et qui a joué un rôle essentiel dans la mise sur pied de l'IHTP, de François Bédarida et de René Rémond qui fut longtemps le président du conseil scientifique du nouvel institut qu'il avait contribué à faire naître.

20. Sur l'idée de « matrice », cf. François Bédarida, « Penser la Seconde Guerre mondiale », in André Versaille (dir.), *Penser le XX^e siècle*, Bruxelles, Complexe, 1990, p. 115-138 et Jean-Pierre Azéma,

même si les choses ne furent pas dites ainsi, la période 1939-1945 avait été suffisamment étudiée par le défunt Comité pour qu'il soit envisagé d'orienter les recherches vers l'après-guerre, notamment l'histoire politique de la France d'après 1945 ou l'histoire de l'Empire français et de la décolonisation, ce que le nouvel Institut a effectivement entrepris par la suite. Fait significatif, de toutes les suggestions émises en cet instant d'effervescence intellectuelle, émerge très nettement un projet supposé s'inscrire dans la continuité des grandes enquêtes du CHGM. Il s'intitule : « Les Français et la Seconde Guerre mondiale depuis 1945 : lectures et interprétations »²¹. Destiné à faciliter la transition entre le CHGM et l'IHTP et à calmer les craintes de ceux qui avaient peur d'un changement trop radical, ce projet repose sur un habile compromis : il porte bien sur l'après-guerre et les périodes les plus récentes de l'histoire de France, répondant ainsi au cahier des charges initial, mais il se situe clairement dans le prolongement des recherches sur la guerre et dans le sillage de son prédécesseur. Cette solution devait apaiser les esprits de ceux qui restaient attachés au CHGM et à la personne d'Henri Michel, que ce soit ses correspondants départementaux, très bien implantés sur le plan local et dont le réseau a été conservé et développé, ou un certain nombre d'anciens résistants qu'il fallait également ménager, et qui avaient pris l'habitude de considérer le CHGM un peu comme leur maison commune – un trait qui s'est prolongé, durant quelques années à l'IHTP, avec un esprit quelque peu différent.

Même si cela paraît étrange *a posteriori*, l'ambition de l'IHTP – ou plutôt de ses autorités de tutelle – était sinon d'abandonner les travaux sur la Seconde Guerre mondiale, du moins de mettre l'accent sur d'autres périodes, et ce pour des raisons

« La Seconde Guerre mondiale matrice du temps présent », in IHTP, *Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida*, préface de Robert Frank, Paris, CNRS Éditions, 1993, p. 147-152.

21. Voir la présentation qu'en fait Robert Frank[enstein], in *Histoire et temps présent*, *op. cit.*, p. 25-39. J'étais dans l'ignorance complète de ce projet lorsque j'ai déposé aux Éditions du Seuil, la même année, un synopsis sur l'« actualité de Vichy » dans la France des années soixante-dix, qui deviendra par la suite *Le Syndrome de Vichy*. Je ne l'ai découvert qu'en 1981, lorsque je me suis présenté au CNRS. Le projet originel de l'IHTP prendra en définitive la forme d'une enquête des correspondants départementaux, pilotée par Robert Frank, sur l'histoire des commémorations : cf. Institut d'histoire du temps présent, *La Mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éd. du CNRS, 1986.

parfaitement légitimes, et même assez ambitieuses au plan scientifique. D'où une situation pour le moins paradoxale, que nous avons souvent évoquée par la suite : c'est au moment même où l'attention publique sur cette période commence à connaître un regain considérable, en France comme dans le reste de l'Europe et aux États-Unis, que certains évoquent l'idée de dépasser l'histoire des années 1939-1945 pour poursuivre des recherches plus avant dans le temps. En effet, l'IHTP émerge dans un contexte qui montre à quel point la conscience française a évolué quant à la manière d'appréhender l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de l'Occupation. Il est créé à peine plus d'un an après l'affaire Darquier de Pellepoix, déclenchée à la suite de l'entretien que l'ancien Commissaire général aux questions juives de Vichy, réfugié en Espagne depuis la fin de la guerre, a accordé à *L'Express*, le 28 octobre 1978, et dans lequel il nie l'existence de la « Solution finale »²². C'est d'ailleurs au même moment que le phénomène « négationniste » (qui n'était pas encore désigné sous ce terme²³) commence à prendre de l'ampleur dans les médias : c'est en effet le 1^{er} novembre 1978, dans *Le Matin de Paris*, puis le 29 décembre de la même année, dans *Le Monde*, que paraissent les premiers articles de Robert Faurisson dans de grands organes de presse. Le projet définitif est mis sur pied au moment où est prononcée la première inculpation pour crimes contre l'humanité, le 12 mars 1979, contre Jean Leguay, délégué en zone nord de René Bousquet, et alors qu'est diffusée à la télévision française la série *Holocauste*.

Dans ces circonstances, non seulement l'idée de ralentir les recherches sur la guerre a fait long feu, mais l'IHTP, au moins jusqu'à une date récente, a consacré une grande part de son activité à de nouveaux chantiers sur cette période. Il s'est retrouvé en première ligne dans les polémiques qui ont périodiquement éclaté depuis vingt ans. En

22. Cet entretien, sollicité par le journaliste Philippe Ganier-Raymond, a soulevé de nombreux débats, notamment sur la question de son opportunité et de sa publication. Avec le recul, il apparaît comme l'une des premières manifestations du « devoir de mémoire » et de son exploitation médiatique. Il cherchait notamment à relancer le débat sur l'antisémitisme français des années de guerre, en invoquant notamment le fait que les Allemands n'ont pas été les seuls responsables : le chapeau de présentation de l'article évoque notamment le cas de Kurt Lischka, jugé et condamné la même année en Allemagne. Sur l'impact de cet entretien, cf. *Le Syndrome de Vichy*, p. 163 et suiv.

23. Je crois être le premier à avoir forgé, en 1987, ce néologisme en m'inspirant du terme de « négateurs », utilisé notamment à l'époque par George Wellers, car il fallait contrebalancer sur un plan sémantique l'usage détourné fait par Robert Faurisson et ses adeptes du terme de « révisionnisme ». Cf. *Le Syndrome de Vichy*, p. 166 de la 1^{re} édition.

ce sens, mon parcours est tributaire de cette histoire, et une bonne partie de mes choix personnels résultent d'une certaine atmosphère intellectuelle et d'un certain environnement scientifique auxquels mes travaux sont largement redevables.

1^E PARTIE :

***L'ECONOMIE OU L'APPROCHE MATERIELLE
DE L'EVENEMENT***

Approcher l'histoire de Vichy par l'économie a constitué à l'origine un choix délibéré qui résultait autant d'un questionnement précis sur la période de l'Occupation que du contexte intellectuel des années soixante-dix.

La « modernité » de Vichy

Le véritable point de départ a été la lecture de *La France de Vichy* de Robert Paxton, qui allait, on le sait, ouvrir un vaste chantier historiographique. Ce livre comme son auteur ont pris depuis une telle dimension mythique, en particulier chez les historiens de ma génération, qu'il est malaisé de reconstituer avec objectivité le contexte dans lequel j'ai découvert cet ouvrage qui allait conditionner mes premières hypothèses de recherche²⁴.

Il est un détail apparemment sans importance qui mérite pourtant d'être rappelé. Le titre choisi par les Éditions du Seuil pour la traduction française ne correspondait pas exactement au titre anglais : *Vichy France : Old Guard and New Order, 1940-1944*²⁵. Il était plus sobre, insistait sur le caractère synthétique du livre, mais ne mettait pas en relief l'une de ses thèses centrales, à savoir l'existence au sein du régime de Vichy d'une tendance « moderniste » qui souhaitait l'avènement d'un « ordre nouveau » inspiré en partie de certains courants d'avant-guerre, en partie du modèle national-socialiste, et qui s'opposait, du moins en apparence, aux élites traditionalistes, la « vieille garde ». L'ouvrage de Robert Paxton ne se contentait pas en effet de réévaluer le poids d'une minorité de technocrates, présents dès 1940 dans certains postes

24. Sur l'impact de Robert Paxton, cf. Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *Le Régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, en particulier la première partie, « L'historiographie de Vichy d'hier à aujourd'hui », avec des contributions de Jean-Pierre Azéma, Bernard Laguerre, Renée Poznanski, Olivier Wieviorka, p. 23-74 ; Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, « Vichy et ses historiens », in « Que faire de Vichy ? », n° spécial, *Esprit*, n° 5, mai 1992, p. 43-51 ; voir également *Le Syndrome de Vichy*, *op. cit.*, p. 276 et suiv. ; et surtout le collectif publié tout récemment en hommage à l'historien américain : *France at War*, *op. cit.*, dans lequel j'ai présenté un texte intitulé : « The Historian, a Site of Memory ».

25. Robert O. Paxton, *Vichy France : Old Guard and New Order, 1940-1944*, New York, Knopf, 1972, publié l'année suivante en français, *op. cit.*.

stratégiques, comme François Lehideux au Commissariat général à la lutte contre le chômage, ou Jean Bichelonne, au secrétariat général à la Production industrielle, et qui furent propulsés au rang de secrétaires d'État ou de ministres par l'Amiral Darlan, à compter de février 1941. Son ambition était surtout de montrer à quel point il fallait prendre au sérieux le projet idéologique de Vichy et ses réalisations au plan de la politique intérieure. La Révolution nationale ne s'était pas limitée à entretenir un culte du Maréchal, ni à propager des mots d'ordres simplistes. Elle était l'un des volets d'une stratégie consciente et volontaire qui entendait réformer en profondeur la société française, à court terme et à long terme. Elle était à ce titre indissociable de la politique de collaboration d'État qui, dans cette logique, était supposée redonner à la France vaincue une part de sa souveraineté perdue, et favoriser ainsi le volet intérieur du projet vichyste, fut-ce au prix d'une insertion acceptée (et même souhaitée par certains) dans le nouvel ordre européen nazi.

Cette analyse constituait l'un des éléments les plus neufs de la perspective offerte par Robert Paxton. Elle prolongeait les intuitions de Stanley Hoffmann, le premier sans doute à avoir perçu l'histoire de Vichy autrement que comme celle d'une parenthèse ayant permis l'accession au pouvoir de quelques vieux militaires réactionnaires ou de politiciens opportunistes²⁶. Elle s'inscrivait également dans la filiation des travaux d'Eberhard Jäckel sur la stratégie du Reich à l'égard de la France vaincue, dont l'ouvrage *Frankreich in Hitlers Europa*, bien que traduit en 1968, deux ans après sa publication en Allemagne, n'avait eu qu'un très faible impact dans l'opinion et dans le monde universitaire français²⁷. Elle n'était pas en complète rupture avec certains des travaux d'Henri Michel sur Vichy qui n'ont pas eu cependant la même influence historiographique que ses ouvrages sur la Résistance²⁸. Il n'en reste pas moins que

26. Cf. notamment : « Aspects du régime de Vichy », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1956 et « Collaborationism in Vichy France », *Journal of Modern History*, n° 40, 3, septembre 1968, republié dans *Preuves*, juillet-septembre 1969. Ces deux textes ont été repris dans Stanley Hoffmann, *Essais sur la France. Déclin ou renouveau ?*, Paris, Seuil, 1974, chapitres I et II.

27. Eberhard Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler*, préface d'Alfred Grosser, Paris, Fayard, 1968, (1^e éd. : Stuttgart, DVA, 1966).

28. En particulier : *Vichy, année 40*, Paris, Robert Laffont, 1966 ; *Pétain, Laval, Darlan, trois politiques ?*, Paris, Flammarion, 1972 ; *Pétain et le Régime de Vichy*, Paris, PUF, 1978 (coll. « Que sais-je ? »).

Robert Paxton présentait le régime de Vichy et l'ensemble de la période dans une tonalité inhabituelle, qui sonnait tout d'un coup plus juste que celle qui dominait alors dans une historiographie encore assez maigre sur le sujet. En mettant en évidence la « modernité » de Vichy, le rôle de la technocratie, le poids d'une certaine conception dirigiste et productiviste de l'économie, Robert Paxton offrait non seulement une analyse du régime sans doute plus proche de la réalité – on peut le dire aujourd'hui sachant qu'une bonne partie de l'historiographie a confirmé ce point –, mais il lui donnait de surcroît une certaine actualité, une certaine contemporanéité dans la France giscardienne, alors que l'on débattait au même moment du rôle de la technocratie et des rapports entre élus et experts : « Dans son livre sur Vichy, l'historien Paxton avait bien montré que ce dessaisissement des politiques datait en réalité de l'extrême fin de la III^e République (où apparurent les ministres “techniciens”). Vichy l'avait institué, la V^e République l'a consolidé. Dans ce contexte, l'Allemagne est très proche, l'Angleterre très lointaine, la pratique démocratique de l'Amérique fait horreur. Décidément de Giscard à Pestaing, il y a continuité, pas rupture »²⁹. Ces rapprochements entre passé et présent ont beaucoup joué dans la curiosité du jeune chercheur que j'étais.

D'autres auteurs, au même moment, expliquaient que Vichy ne pouvait se définir uniquement comme un régime réactionnaire ou une tentative de contre-révolution, et insistaient sur la dimension moderniste. La tendance était perceptible chez certains historiens économistes, anglo-saxons ou français, en particulier ceux qui travaillaient sur l'histoire des rapports entre l'État et l'économie³⁰. Elle était également visible dans

29. Marc Ferro, « Permanences, analogies ou résurgences ? », in dossier « L'histoire anachronique », *Les Temps modernes*, n° 410, septembre 1980, p. 389. Sur l'analogie entre le septennat giscardien et Vichy, cf. *Le Syndrome de Vichy*, p. 196 et suiv.

30. Outre les travaux de Jean Bouvier, François Caron et Maurice Lévy-Leboyer, qui dominaient alors l'histoire économique contemporaine – ils avaient mis sur pied un séminaire commun aux universités Paris-1, Paris-4 et Paris-10 –, parmi ceux qui avaient directement abordé la période de l'Occupation, on peut citer Patrick Fridenson (qui fut l'un des premiers à écouter avec intérêt mon projet de maîtrise sur les Comités d'organisation) : *Histoire des usines Renault*, tome 1 : *Naissance de la grande entreprise, 1898-1939*, Paris, Seuil, 1972 ; et Richard F. Kuisel : « The Legend of the Vichy Synarchy », *French Historical Studies*, vol. 6, n° 3, printemps 1970, p. 365-398 ; « Vichy et les origines de la planification économique (1940-1946) », *Le Mouvement social*, n° 98, janvier-mars 1977, p. 77-10 ; et son ouvrage majeur : *Capitalism and the state in modern France. Renovation and economic management in the twentieth century*, Cambridge University Press, 1981 (trad. française : *Le Capitalisme et l'État en*

les analyses de type marxiste. C'est le cas par exemple de l'ouvrage de synthèse d'Yves Durand, publié en 1970, et dont les dimensions modestes n'empêchent en rien des hypothèses étonnamment pionnières³¹. Il y consacre de longs développements à la Révolution nationale, à la Collaboration d'État, et surtout – pour le sujet qui m'intéresse ici – à « l'alliance de l'État et des entreprises », en s'attardant sur les Comités d'organisation, créés par la loi du 16 août 1940 : « Comme dans l'Italie fasciste, sous le couvert d'un anticapitalisme idéologique et d'un contrôle de l'État sur l'économie, la politique des technocrates de Vichy confiait la réalité du pouvoir économique aux grandes entreprises pourvues grâce à son initiative d'organes de consultation et de décision plus efficaces que jamais »³². C'était une manière mesurée de dire que le régime de Vichy était l'émanation du « grand capital » ou, du moins, qu'il en avait favorisé les desseins, notamment en renforçant les modalités de l'organisation patronale, assez peu développée en France avant la guerre. Cette thèse ne résultait pas seulement d'une perspective historique – assez originale pour l'époque – sur Vichy. Elle correspondait de manière plus ou moins explicite aux analyses que faisait au même moment le parti communiste français sur l'évolution du capitalisme, en particulier en France. À ce titre, le régime de Vichy pouvait être perçu comme un moment important, sinon décisif, de la phase dite du « capitalisme monopoliste d'État » (CME). Sans entrer dans le détail d'une théorie pour le moins dépassée, on peut rappeler qu'elle était directement issue de l'arsenal rhétorique du marxisme et du léninisme, et qu'elle postulait que la monopolisation, la concentration ou la cartellisation croissante de l'économie au XX^e siècle, en particulier dans le secteur industriel et financier, étaient les réponses apportées par le capitalisme, avec l'aide active de l'État, à la crise

France. Modernisation et dirigisme au XX^e siècle, préface de Jean-Noël Jeanneney, Paris, Gallimard, 1984).

31. Yves Durand, *Vichy (1940-1944)*, Paris, Bordas, 1970. Ce petit livre de 176 pages, destiné aux étudiants, a été publié en même temps que la première édition américaine du livre de Robert Paxton, ce qui explique que les deux auteurs s'ignorent mutuellement (dans sa bibliographie, Yves Durand ne cite pas le premier livre de Robert Paxton, *Parades and Politics at Vichy. The French Officer Corps under Marshall Pétain*, Princeton University Press, 1966). Cet ouvrage montre que l'historiographie française, malgré le handicap des archives publiques alors inaccessibles, n'accusait pas le retard dramatiquement décrit par la suite par un certain discours commun qui a prétendu que l'histoire de Vichy avait été relancée uniquement par des historiens américains.

32. *Ibid.*, p. 77.

structurelle qu'il n'en finissait pas de traverser, et qui se traduisait notamment par une « baisse tendancielle du taux de profit » et des phénomènes de « surproduction »³³. L'important en l'occurrence était que ces analyses, qui n'étaient pas toutes sans pertinence, offraient des grilles de lecture séduisantes et cohérentes sur l'histoire longue des rapports entre l'État et l'économie. Les économistes marxistes, comme la néo-keynésiens, et tous ceux qui récusait l'approche libérale et quantitativiste, étaient en outre parmi les seuls à se préoccuper de la place des crises et des guerres dans l'évolution économique, et à mettre au cœur de leur réflexion la question de l'État, d'où l'intérêt des historiens de bords idéologiques assez divers.

L'investissement des historiens économistes sur l'État et les études macro-économiques correspondait enfin à une préoccupation politique essentielle du moment. De la rédaction du Programme commun de la gauche à l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, l'un des axes essentiels du débat politique français a porté sur des questions de politique économique, avec en tête la question de l'extension des nationalisations, en particulier dans certains secteurs concurrentiels, ce qui était une relative nouveauté. S'ajoutaient des projets d'envergure sur la réforme du temps de travail, sur l'abaissement de l'âge de la retraite ou encore sur les procédures de licenciement, donc un renforcement de l'État Providence. On parlait aussi, notamment au sein de la « deuxième gauche », d'une relance du processus de planification. Sans verser dans un déterminisme étroit, on peut donc suggérer ici que l'intérêt des historiens pour le rôle économique de l'État s'inscrivait dans le cadre d'une demande sociale diffuse, qui cherchait à mettre en perspective le saut qualitatif et quantitatif qui s'est opéré au début

33 Les bases de cette théorie se trouvent dans le *Capital* de Marx, dans *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*, de Lénine, dans les travaux de Hilferding sur le capital financier, et surtout dans les œuvres de l'économiste russe Eugène Varga : *La Crise économique, sociale, politique*, introduction de Jean Charles et Serge Wolikow, Paris, Éditions sociales, 1976 (1^e éd. : 1935), et *Le Capitalisme du XX^e siècle*, Moscou, Éd. du Progrès, s.d. [1966]. Parmi l'abondante littérature existant à l'époque sur le sujet, cf. Paul Boccara, *Études sur le capitalisme monopoliste d'État, sa crise et son issue*, Paris, Éditions sociales, 1977 (1^e éd. : 1973), ainsi que les *Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez*, en particulier le dossier « Crise et politiques économiques », n° 16, 1976, avec des articles d'Yves-Claude Lequin, Paul Boccara, Jean Bouvier, Jacques Marseille, Pierre Saly et Jean-Paul Scot.

des années quatre-vingt en ce domaine, même si la tentation néo-dirigiste de la gauche mitterrlandienne a fait long feu à compter de 1983³⁴.

Presque tous mes travaux sur l'économie française sous l'Occupation (de même que leurs prolongements sur des périodes postérieures, notamment sur l'histoire de la planification) se sont ainsi articulés autour d'une série de questions concernant les modalités de l'intervention de l'État. Elles visaient à la fois à saisir la réalité de la politique suivie par le régime de Vichy, dans le court terme de l'occupation allemande, et à comprendre comment elle s'insérait dans une histoire longue de la politique économique en France.

Mes premières recherches sur les Comités d'organisation (CO), bien qu'inscrites dans le cadre très limité d'un mémoire de maîtrise, se sont avérées être un bon point de départ³⁵. Dans la logique d'une thèse d'État, dont le sujet a été déposé en 1979 et qui portait sur : « L'organisation et la politique industrielles de Vichy », j'ai essentiellement travaillé sur l'organisation mise en place par l'État français dès l'été 1940, aux lendemains immédiats de la défaite, pour orienter et diriger la production industrielle³⁶. Cette organisation reposait sur les CO qui étaient des organismes semi-publics, auxquels toute entreprise était tenue d'adhérer et qui étaient dirigés essentiellement par

34. Bien que n'étant ni communiste, ni compagnon de route, ni même sympathisant (je venais du trotskisme lycéen), j'ai eu l'occasion de participer à quelques séminaires de l'Institut Maurice Thorez, qui cherchait alors à attirer les intellectuels. J'ai suivi notamment celui de Jean Bouvier, car c'était un des lieux les plus vivants sur ces questions, avec le séminaire inter-universitaire cité *supra*. J'ai cessé de fréquenter cet endroit le jour où j'ai entendu deux économistes du parti (aujourd'hui communistes « critiques ») fulminer contre les historiens présents parce que ces derniers étaient incapables de dater avec certitude l'avènement du « CME ». Cette information encore lacunaire avait visiblement un caractère d'urgence car nous étions dans le contexte de la réactualisation du Programme commun, prélude à la rupture de l'Union de la gauche, et alors que la question des nationalisations constituait le nœud des discussions. Ma sensibilité naissante à la demande sociale venait de rencontrer une de ses limites.

35. *Les Comités d'organisation. Aspects structurels et économiques. 1940-1944*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre Vilar, université Paris-1, 1976, 241 p.. L'essentiel de ce mémoire a été repris dans : « L'organisation industrielle de Vichy. Perspectives de recherches », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 116, septembre 1979, p. 27-44.

36. L'ensemble de ces travaux a été réuni dans le volume d'annexes 1-A qui regroupe les principaux articles scientifiques et contributions à des ouvrages collectifs sur le sujet publiés entre 1979 et 1993. Il faut y ajouter la co-direction d'un ouvrage collectif, issue d'une longue enquête de l'IHTP, initiée

les chefs d'entreprise les plus importants du secteur³⁷. Les CO étaient investis de prérogatives publiques (comme la possibilité de lever des taxes ou d'obtenir des renseignements par la contrainte), et ils étaient surtout supposés servir d'intermédiaires entre l'État et les entreprises. Cet édifice bureaucratique, le plus lourd que la France ait jamais connu, reposait également sur l'Office central de répartition des produits industriels, créé en septembre 1940. L'OCRPI se trouvait investi d'un pouvoir considérable, parce que c'est de lui que dépendaient les approvisionnements des entreprises en énergie et en matières premières, et parce que de tous les organismes économiques créés par Vichy, il fut le seul à être étroitement contrôlé, directement ou indirectement par les Allemands. S'y ajoutait d'autres organismes, à l'existence ou à l'activité plus ou moins réelle, comme le Centre d'information interprofessionnel, créé en avril 1941, par Pierre Pucheu, et supposé remplacer la Confédération générale au

à l'origine par Jean Bouvier, au CHGM : Alain Beltran, Robert Frank, Henry Rousso (dir.), *La Vie des entreprises sous l'Occupation. Une enquête à l'échelle locale*, Paris, Belin, 1994.

37. Sur cette question, voir les travaux d'Adrian Jones, « Illusions of Sovereignty : business and the Organization Committees of Vichy France », *Social History*, janvier 1986. D'une manière générale, sur l'histoire économique de l'Occupation, je renvoie à mon essai bibliographique : « L'activité industrielle en France de 1940 à 1944. Économie "nouvelle" et occupation allemande. Orientation bibliographique », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 38, décembre 1989, p. 25-68, dont on trouvera une version complétée et actualisée par mes soins in *La Vie des entreprises sous l'Occupation, op. cit.*, p. 431-445. La référence majeure sur ces questions reste, à mes yeux, la thèse de Michel Margairaz, *L'État, la direction des Finances et de l'Économie en France (1932-1952). Histoire d'une conversion*, 6 vol., université Paris-1, 1989, publiée en 2 vol. sous le même titre, dans une version où ne figurent pas toutes les annexes, et avec une préface de François Bloch-Lainé (Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991). La bibliographie s'est évidemment enrichie depuis. On retiendra parmi les titres essentiels : sur l'attitude du patronat français, Jean-Claude Hazéra et Renaud de Rochebrune, *Les Patrons sous l'Occupation* (Paris, Odile Jacob, 1995) ; sur la question des pénuries et des restrictions : Jean-Marie Flonneau et Dominique Veillon (dir.), *Le temps des restrictions (1939-1949) (Les Cahiers de l'IHTP, n°s 32-33, 1996)*, sur celle du STO : Bert Zielinsky, *Staatskollaboration. Vichy und der « Arbeitseinsatz » für das Dritte Reich* (Münster, Westfälisches Dampfboot, 1995), ainsi que la thèse de Jean-Pierre Harbulot, *Le STO dans la région de Nancy. une administration régionale face aux exigences allemandes en matière de main d'œuvre* (3 tomes, université de Nancy, 1997) ; sur la Charte du Travail, voir l'étude de Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats, nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, préface de Robert Paxton (Paris, Les Éditions de l'Atelier/Les Éditions ouvrières, 1995). Il faut également mentionner les travaux en cours d'Hervé Joly et ceux d'Arne Radtke, ainsi que le colloque organisé par l'université de Franche-Comté et le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, « L'Occupation, l'État français et les entreprises », 24-26 mars 1999. Il faut également mentionner les travaux d'Annie Lacroix-Riz, dont son dernier ouvrage : *Industriels et banquiers français sous l'Occupation* (Paris, Armand Colin, 1999), mais pour mettre en garde contre leur absence de crédibilité scientifique.

patronat français, dissoute par Vichy, ou encore le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale, créé par Jean Bichelonne. La clé de voûte de cette organisation dirigiste se situait, en réalité, à l'échelle du nouveau ministère de la Production industrielle, dont le premier titulaire fut René Belin, et à la tête duquel se succédèrent Pierre Pucheu, François Lehideux et Jean Bichelonne. Il s'agit du premier ministère de l'Industrie au sens moderne du terme qui rompait avec la logique traditionnelle du colbertisme en prétendant non plus seulement réguler les échanges, notamment par le levier des finances et du commerce extérieur, mais orienter, par une planification et une répartition autoritaire des ressources en amont, et par une organisation du marché en aval, l'activité des entreprises industrielles. Si ce ministère s'inspire plus ou moins des expériences de Clémentel et du dirigisme du temps de la Grande Guerre, et si sa création résulte d'une évolution consécutive à la crise des années trente, il n'en constitue pas moins l'une des innovations majeures et durables du régime de Vichy, qui semblait préfigurer l'expérience de la planification française d'après-guerre et constitue une étape importante dans l'émergence du « néo-corporatisme »³⁸.

Bien qu'influencé à l'origine par les analyses marxistes, j'ai vite abandonné dans le cours de la recherche empirique l'idée que Vichy était l'émanation du « grand capital », ou même qu'il avait largement servi celui-ci. De même, j'ai progressivement réalisé, comme d'autres spécialistes du sujet, que la guerre proprement dite et l'occupation ennemie avaient constitué des critères de différenciation entre branches, secteurs d'activité et entreprises autrement plus discriminants que le seul volontarisme de Vichy. Toutefois, avant de poser la question (essentielle) de l'impact réel de la politique de Vichy sur la vie économique en France, j'ai tenté d'abord d'en comprendre les ressorts et la nature, en postulant que cette politique avait bel et bien existé, ce qui

38. Sur l'histoire de la planification, j'ai dirigé deux ouvrages dans le cadre de l'IHTP : *De Monnet à Massé. Enjeux politiques et objectifs économiques dans le cadre des quatre premiers Plans (1946-1965)*, Paris, Éd. du CNRS, 1986 et *La Planification en crises (1965-1985)*, postface de Pierre Bauchet, Paris, Éd. du CNRS, 1987. Sur la question du « néo-corporatisme », c'est-à-dire de la constitution de liens privilégiés entre des secteurs économiques ou des branches industrielles d'un côté, et des administrations publiques spécialisées de l'autre, en particulier les différentes directions du ministère de l'Industrie, cf. ma contribution : « Le ministère de l'Industrie dans le processus de planification : une

était déjà en soi une hypothèse encore peu suivie, et en obéissant à l'intuition que comprendre la politique économique de Vichy permettrait de mieux appréhender le régime tout entier, sinon de percer à jour sa nature profonde.

adaptation difficile (1940-1969) », in Henry Rousso (dir.), *De Monnet à Massé, op. cit.*, p. 27-40 (cf. annexe 1-A).

Les fondements de la politique économique de Vichy

Dès l'origine, l'analyse a reposé sur l'idée que cette politique était fondée sur trois éléments qu'il fallait prendre en compte de façon conjointe et pondérée : la nécessité de gérer la pénurie, le désir de passer d'une occupation subie à une occupation négociée – à mon sens le plus important des trois – et enfin, l'aspiration du régime à la modernité.

Le premier élément, le plus immédiat et le plus évident, était la nécessité qui s'imposait au gouvernement français d'avoir à gérer la pénurie, consécutive à la désorganisation totale des circuits d'échanges et à la politique délibérée des occupants, de faire face au chômage considérable né de la défaite et de la fermeture d'un grand nombre d'entreprises, et d'assurer un équilibre financier précaire malgré les ponctions astronomiques du Reich dûes aux frais quotidiens d'occupation, au taux de change léonin entre le Reichsmark et le franc, et à une politique de clearing désastreuse pour l'économie française. En d'autres termes, comme toute politique économique, celle de Vichy reposait sur une appréciation et une gestion des contraintes, et de contraintes exceptionnelles au sens fort du terme. Ce point avait déjà été mis en évidence depuis très longtemps, d'autant que les premiers bilans officiels de l'occupation allemande furent entrepris dans le domaine économique, dans la perspective d'éventuelles réparations matérielles et financières³⁹. Mais l'explication par la contrainte, qui fut l'un des arguments majeurs des pétainistes durant les procès d'épuration et dans leurs écrits d'après-guerre, était loin de couvrir l'ensemble du problème.

Le deuxième critère, directement lié au précédent, était la volonté du régime de rechercher par tous les moyens la possibilité de passer d'un statut d'occupation subie à un statut d'occupation négociée. En ce sens, le concept même de « collaboration d'État » qui signifie une stratégie visant à atténuer les conséquences de la défaite et à rechercher quels avantages la France pouvait tirer d'une offre spontanée de coopération avec l'occupant, notamment dans la reconquête de sa souveraineté nationale, a sans doute trouvé son expression la plus achevée (mais aussi ses limites les plus criantes)

39. Cf. Commission consultative des dommages et réparations, *Dommages subis par la France et l'Union française du fait de la guerre et de l'occupation ennemie (1939-1945)*, 9 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1951.

dans le domaine économique. Parmi les atouts que la France de Vichy pouvait mettre en balance dans une négociation d'ensemble avec le Reich figurait non seulement l'Empire, un atout stratégique, mais plus encore son potentiel économique : de tous les pays occupés, la France a été la seule grande puissance industrielle du lot, et le pays le plus mis à contribution que ce soit pour approvisionner l'économie domestique allemande, ou pour participer, volontairement ou non, à l'effort de guerre du Reich⁴⁰. Par ailleurs, et c'est un point crucial pour comprendre les ressorts de la collaboration économique d'État, la politique suivie par les différentes autorités allemandes en France ne s'est pas réduite à un simple pillage des ressources. Le Reich voulait s'assurer d'un rendement maximal de l'économie française sans avoir à user d'une contrainte qu'il n'avait pas toujours les moyens de mettre en œuvre. Il a donc laissé la porte entrouverte à la négociation, et il a d'une certaine manière encouragé le gouvernement français à pratiquer la politique dite des « contreparties » ou du « donnant donnant », surtout à compter du début de l'année 1941. En ce sens, s'il est vrai qu'au plan général ce sont les Français qui ont activement recherché la collaboration, aux échelons inférieurs de la hiérarchie des organisations allemandes, par exemple celle de la section économique du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF), cette collaboration était également souhaitée, mais pour des objectifs diamétralement opposés : elle permettait de simplifier la tâche des occupants et de pallier le faible nombre de leur personnel administratif en France.

C'est ainsi que les relations économiques entre Français et Allemands se sont situées à plusieurs niveaux et ont obéi à des modalités très différentes de l'un à l'autre : la contrainte pure et simple à Wiesbaden, au sein de la Délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice (DFCAA) ; la contrainte négociable au niveau de chaque ministère et des interlocuteurs correspondants du MBF, en particulier celui de la Production industrielle ; la liaison permanente au niveau de la Délégation générale aux relations franco-allemandes, créée en 1941 et dirigée par Jacques Barnaud, et chargée de coordonner toutes les initiatives afin de permettre une politique cohérente de collaboration économique ; les contacts directs entre organismes allemands et entreprises françaises, ou encore entre entreprises allemandes et entreprises françaises,

40. Cf. l'ouvrage classique et toujours de référence d'Alan S. Milward, *The New Order and the French Economy*, Oxford, Clarendon Press, 1970. Voir également les ouvrages de Richard J. Overy,

dans le cadre « normal » des échanges économiques, contacts que le gouvernement français a voulu éviter à tout prix afin de rester maître de toute la politique de coopération avec l'occupant et de pouvoir ainsi disposer comme il l'entendait de tous les atouts qu'il pouvait mettre en balance dans une négociation d'ensemble (comme l'a fait par exemple Pierre Laval dans l'affaire des Mines de Bor ou comme le montre la stratégie de Vichy dans le domaine de l'aluminium ou de la chimie)⁴¹. Ce dernier élément explique en partie la création si précoce des CO et de l'OCRPI, ainsi que la mise sur pied par le ministère des Finances d'une réglementation extrêmement stricte des échanges « extérieurs », c'est-à-dire presque exclusivement avec l'Allemagne.

Le troisième critère à prendre en compte pour comprendre la politique économique de Vichy est cette aspiration à la « modernité », évoquée *supra*. Cette aspiration puisait aux sources des réflexions d'avant-guerre autour du « planisme », de l'« économie dirigée », de la recherche d'une « troisième voie », qui se sont développés aussi bien à gauche qu'à droite. Beaucoup des technocrates de Vichy ont ainsi gravité autour du Centre polytechnicien d'études économiques (le « Groupe X-Crise »), fondé par Jean Coutrot, animé notamment par Gérard Bardet (qui sera le directeur du CII), et fréquenté par des hommes comme Pierre Pucheu ou François Lehideux, ou encore des *Nouveaux Cahiers*, fondés par Auguste Detœuf et Jacques Barnaud. Appelé à des postes de responsabilités grâce à leur compétence technique ou encore grâce à l'efficacité de certains réseaux d'influence (la « synarchie »), ces hommes ont tenté de profiter du poids renforcé et même écrasant de l'administration au détriment du parlement et d'autres circuits de décision démocratiques, pour essayer de mettre en place un système dirigiste, plus ou moins inspiré des réalisations du fascisme et du nazisme, et en cherchant à se rapprocher de l'occupant sur un plan idéologique. Ces visées strictement économiques montrent à quel point le régime de Vichy fonctionnait dans une perspective à long terme, en dépit des contraintes et des incertitudes considérables dues à la conjoncture militaire et politique. L'« ordre nouveau » n'était pas une pure fiction mais un réel « horizon d'attente ».

dont *War and Economy in the Third Reich*, Oxford University Press, 1995 (2^e éd.).

41. C'est un point développé dans « Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises », in Claude Carlier et Stefan Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre. Septembre 1939-novembre 1942*, Paris, Institut historique allemand, 1990, p. 469-489 (cf. Annexe 1-A).

Une économie administrée

Cette problématique d'ensemble, très succinctement résumée ici, m'a conduit à travailler sur des questions institutionnelles, notamment sur l'histoire des organismes cités *supra*. Elle m'a conduit aussi à travailler sur des aspects très peu connus à ce moment-là comme la question de l'aryanisation économique, devenue aujourd'hui un problème de premier plan, avec la création de la Commission sur le Domaine privé de la Ville de Paris ou de la Commission Mattéoli, pour ne citer que le cas français. Cette question m'a notamment permis de comprendre comment fonctionnaient les divergences, les rivalités mais aussi les compromis au sein du régime de Vichy entre les idéologues d'un côté – en l'occurrence le Commissariat général aux questions juives, animé par une obsession raciste parfaitement étrangère à toute logique de rationalité économique –, et les « technocrates » de l'autre, qui ont tenté à la faveur de l'aryanisation d'opérer une « rationalisation » et une concentration de certains secteurs économiques, avec l'aide des Comités d'organisation⁴². Cette attitude réaliste qui a consisté à profiter en permanence des circonstances, à s'adapter aux contraintes, à s'« accommoder », est l'une des caractéristiques de la politique économique de Vichy : on la retrouve par exemple dans la question des concentrations forcées d'entreprises

42. Cf. « L'aryanisation économique : Vichy, l'occupant et la spoliation des juifs », in n° spécial « Les Juifs de France et d'Algérie pendant la Seconde Guerre mondiale », *YOD. Revue des études modernes et contemporaines hébraïques et juives*, n°s 15-16, 1982, p. 51-79. Cet article est aujourd'hui très largement dépassé, la spoliation des biens juifs ayant fait l'objet depuis d'enquêtes approfondies. Cf. Philippe Verheyde, *Les mauvais comptes de Vichy. L'aryanisation des entreprises juives*, préface de Michel Margairaz, Paris, Perrin, 1999 ; Jean Laloum, *Les Juifs dans la banlieue parisienne des années 20 aux années 50 : Montreuil*, Paris, CNRS Éditions, 1998 ; la thèse que termine Jean-Marc Dreyfus sur l'aryanisation des banques ; et enfin les rapports des deux commissions récemment créées pour faire la lumière sur cette question : Premier ministre, Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, « Rapport d'Étape, avril-décembre 1997 », Paris, 31 décembre 1997, 119 p. [dactylo], en attendant le rapport final annoncé pour avril 2000 ; « Les Acquisitions immobilières de la Ville de Paris entre 1940 et 1944 sont-elles le produit des spoliations ? », Rapport établi par le Conseil du Patrimoine Privé de la Ville de Paris, avec le concours de son Groupe d'experts, Hôtel de Ville, Paris, 16 novembre 1998, 71 p. [dactylo]. Nommé membre de la seconde commission, avec d'autres historiens et juristes, je n'ai cependant presque pas participé à ses travaux.

exigées par le Reich pour libérer de la main d'œuvre, ou encore dans les négociations autour des « entreprises mixtes » à capitaux franco-allemands⁴³.

Au fur et à mesure que j'avancais dans cette direction, j'ai de plus en plus travaillé sur les relations entre Vichy et les entreprises, afin de voir quel avait été l'impact réel des réformes souhaitées par Vichy, d'abord dans le court terme de l'Occupation. C'est en ce sens que j'ai émis l'hypothèse que cet impact avait été assez réduit, que les contraintes objectives avaient été autrement plus déterminantes, et que le véritable problème des entreprises françaises avait été la question de l'insertion de la plupart d'entre elles dans une économie de guerre allemande. Quant au rôle propre de Vichy, il a conduit à mettre sur pied une « économie administrée » plus qu'une économie dirigée⁴⁴.

Ce constat, somme toute assez éloigné de mes toutes premières hypothèses, a été aussi le fruit de la réflexion qui était menée au même moment parmi les spécialistes de Vichy. Très marquée par l'ouvrage de Robert Paxton, en tout cas par une certaine lecture des thèses de l'historien américain, une partie des historiens français (dont j'étais) avaient fini par considérer sans autre forme d'examen, que l'expression « France de Vichy » était peu à peu passée du statut de formule heureuse et de titre percutant à celui de concept opératoire qui pouvait s'appliquer de manière indifférenciée à toute la période et à tout l'espace de la France des années noires. Utilisée de plus en plus systématiquement, cette expression avait fini par donner le sentiment que l'ensemble du territoire avait été marqué en profondeur par le régime de Pétain au point de s'identifier à lui, une thèse qui correspondait par ailleurs à une certaine approche de Vichy dans le débat public. C'est en effet au même moment que la question des responsabilités françaises, dans la recherche d'une collaboration ou dans la politique antisémite, commence à occulter le poids des responsabilités proprement allemandes, au point

43. « Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises », *op. cit.*

44. Cf. « Vichy, la guerre et les entreprises », en coll. avec Michel Margairaz, *Histoire, Économie et Société*, n° spécial « Stratégies industrielles sous l'Occupation », n° 3, 1992, réalisé sous la direction de Dominique Barjot et Henry Rouso, p. 337-367, et « Vichy et les entreprises », in *La Vie des entreprises sous l'Occupation*, *op. cit.*, p. 41-66.

d'inverser la perspective – tout aussi problématique – qui était celle prévalant dans les années cinquante et soixante.

Or, en regardant les choses de près, cette hypothèse implicite pouvait être largement contestée, sans pour autant tomber dans un « révisionnisme » de mauvais aloi. D'une part, le régime de Vichy était loin d'avoir eu la même influence en zone occupée et en zone dite libre, en particulier dans le domaine économique dans la mesure où les échanges, la production, la main d'œuvre, l'énergie étaient entièrement sous contrôle allemand en zone nord, et dans la mesure où la zone sud, partie la moins industrialisée du territoire, était en très grande partie dépendante de la zone nord et de l'Allemagne pour ses approvisionnements. D'autre part, le divorce croissant entre l'opinion et le régime était une réalité qui a fortement limité l'impact réel de la politique de Vichy et plus encore de la Révolution nationale, sinon celle de la popularité de Pétain, surtout dans le temps somme toute limité qu'a duré l'Occupation au regard des ambitions « réformistes » ou « révolutionnaires » de Vichy. Ce sont autant de nuances et de distinctions qui ont permis de corriger le tir, notamment grâce aux travaux de Jean-Pierre Azéma, de Pierre Laborie et de bien d'autres⁴⁵.

En somme, s'il fallait résumer l'évolution de mes travaux en histoire économique, je dirai que j'ai commencé par m'intéresser aux aspects institutionnels, pour

45. C'est dans cet esprit qu'a été préparé le colloque de l'IHTP, tenu au CNRS du 11 au 13 juin 1990, sur le thème « Le Régime de Vichy et les Français ». L'entreprise reposait notamment sur l'hypothèse qu'il fallait distinguer la France *de* Vichy de la France *sous* Vichy, une manière d'éviter de surestimer le poids du politique et de l'idéologique dans l'analyse de la période. Cf. Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *Le Régime de Vichy et les Français*, *op. cit.*, et notamment le chapitre que j'ai rédigé : « L'impact du régime sur la société : ses dimensions et ses limites », p. 573-600 (annexe 4). Ce virage conceptuel était largement inspiré des thèses fonctionnalistes allemandes sur le nazisme, en particulier celles de Martin Broszat. Cf. le seul ouvrage de cet auteur traduit en français : *L'État hitlérien. L'origine et l'évolution des structures du troisième Reich*, Paris, Fayard, 1985 (1^e édition : Munich, DTV, 1970), et surtout, sur la question évoquée ici : « Resistenz und Widerstand », in Martin Broszat (dir.), *Bayern in der NS-Zeit*, 6 vol., Munich, Oldenbourg, 1977-1983, vol IV, p. 691-709. L'intérêt que j'ai porté à ce courant historiographique allemand, comme une bonne partie de mes collègues de l'IHTP, m'a valu l'honneur de préfacer les traductions françaises de deux de ses auteurs les plus représentatifs : Norbert Frei, *L'État hitlérien et la société allemande 1933-1945*, Paris, Seuil, 1994 (p. 7-27) et Hans

m'intéresser ensuite aux problèmes de politique économique, ce qui a débouché à terme sur des études portant plus précisément sur les rapports entre macro-économie d'un côté, et méso-économie (comme par exemple celle portant sur le secteur de la chimie organique) et micro-économie de l'autre. Cette évolution n'a d'ailleurs rien de spécifique puisqu'elle n'a fait que suivre l'évolution de l'histoire économique, elle-même tributaire de l'évolution culturelle et idéologique des années 1980-1990. En effet, alors même que l'entreprise cessait d'être un tabou et un « impensé », en particulier dans le milieu universitaire, et ce dans le sillage de la politique économique conduite après 1983 par le gouvernement socialiste, l'histoire économique quittait progressivement le domaine de la macro-économie et de la politique économique, s'intéressait de moins en moins à la question de l'État et de plus en plus à celle de l'entreprise, entendue non plus comme le lieu privilégié de l'aliénation et de la lutte des classes, mais comme la cellule de base de l'économie.

Des chiffres et des lettres

Avec le recul, je peux dire aujourd'hui que mon intérêt pour l'histoire économique n'a jamais été aussi profond que mon penchant naturel pour l'histoire politique et culturelle. En réalité, dans mes premières années de recherche, je n'étais pas motivé par une thématique particulière, ni même réellement préoccupé par le choix de telle ou telle spécialisation disciplinaire. J'étais surtout fasciné par la période de l'Occupation et en proie, comme une partie de ma génération, à une véritable passion : la passion de connaître, de fouiller, de comprendre, d'expliquer, de dénoncer aussi ce que je commençais à entrevoir de ces années encore en voie d'exhumation. En ce sens, l'économie n'a été pour moi qu'une entrée parmi d'autres, dictée par le contexte culturel de l'époque et par le choix d'une problématique portant sur la modernité de Vichy. En outre, l'histoire économique avait encore à l'époque un grand prestige à cause des prétentions « scientifiques » de l'économétrie ou de l'histoire sérielle, à cause surtout de l'imprégnation encore vivace du modèle labroussien, dont Jean Bouvier, qui

Mommsen, *Le National-socialisme et la société allemande. Dix essais d'histoire sociale et politique*, Paris, Éd. de la MSH, 1997 (p. VII-X).

venait d'être nommé à Paris-1 et avait pris la direction de l'Institut d'histoire économique et sociale, était un illustre représentant. Mais cela n'a sans doute pas suffi à faire de moi un grand historien économiste. Au fur et à mesure que j'avais dans mes travaux et que j'étais obligé d'affiner mes outils d'investigation, j'ai senti mon intérêt faiblir.

À ce stade, il me faut dire quelques mots sur l'abandon, en cours de route, de la thèse d'État, qui n'a constitué en rien un échec à mes yeux, si ce n'est le regret de n'avoir pas cherché à transformer d'autres travaux ultérieurs en sujet possible de thèse. Peut-être étais-je rétif à l'exercice, comme une part non négligeable des universitaires de ma connaissance.

Pour comprendre cette décision, il faut savoir que Jean Bouvier, lorsque je lui avais proposé un sujet sur la politique industrielle de Vichy, m'avais averti qu'un autre historien, un peu plus âgé que moi, avait entrepris une thèse sur la politique financière de la France des années trente aux années cinquante. Si la politique économique de Vichy n'était pas directement son sujet, elle n'en constituait pas moins un point de passage obligé. Et Jean Bouvier de réunir un jour Michel Margairaz (car c'était lui) et moi pour une sorte de Yalta universitaire : à Michel Margairaz l'aspect économique et surtout financier de moyenne durée, à moi la partie industrielle sur le court terme de l'Occupation. Mais comme tout partage du monde, celui-ci n'avait de cohérence que sur le papier. En réalité, loin de nous partager le travail ou pire encore, de construire un rideau de fer, nous avons travaillé de concert et même publié plusieurs fois ensemble, en tenant compte de nos goûts respectifs et de nos différences⁴⁶. Cela étant, l'évidence était là : Michel Margairaz est un bien meilleur spécialiste de l'histoire économique que je ne l'ai jamais été (c'est même l'un des meilleurs aujourd'hui, et un digne successeur

46. Nous avons ainsi écrit en commun : « Le Plan, une affaire d'État ? Les responsables des commissions du I^{er} au XI^e Plan », in Henry Rousso (dir.), *La Planification en crises (1965-1985)*, postface de Pierre Bauchet, Paris, Éd. du CNRS, 1987, p. 19-78 ; « Vichy, la guerre et les entreprises », art. cit., et nous avons été tous deux conseillers historiques du documentaire *Les Patrons sous Vichy*, de Marc Mopti et Jean-Charles Deniau, 1997, 52'.

de Jean Bouvier), et sa thèse est désormais l'ouvrage de référence sur la période⁴⁷ ; pour ma part, j'ai pris acte que mes centres d'intérêt avaient changé.

Par ailleurs, ayant été recruté à l'IHTP, j'ai consacré une part grandissante de mon travail à des entreprises collectives, puisqu'il fallait tout construire dans le nouvel institut : les champs de recherches, les réseaux, les repérages documentaires, sans oublier au passage les années passées à la rédaction de la revue *Vingtième Siècle*, née en 1984, et qui a été basée à l'IHTP durant les premières années. Je me suis occupé de monter un secteur d'histoire économique qui a notamment produit des travaux sur l'histoire de la planification, sujet très peu étudié par les historiens⁴⁸. J'ai repris une enquête lancée en 1975 par Jean Bouvier et Patrick Fridenson sur l'histoire des entreprises durant l'Occupation, et menée à l'échelle départementale et régionale par les correspondants de l'IHTP. Elle a abouti près de quinze ans plus tard à une publication dont j'ai assuré une bonne partie de la réalisation dans le cadre de l'IHTP et pour laquelle j'ai fourni une partie du travail accumulé pour la thèse, lequel avait donné par ailleurs matière à une douzaine d'articles⁴⁹.

Un château sur la route

En 1980, à la suite d'un travail de documentation entrepris pour André Cayatte, qui préparait un film (jamais réalisé) sur Sigmaringen sur un scénario de Philippe Alfonsi, j'ai mené des recherches approfondies sur cet épisode très mal connu, qui a donné la première partie d'un ouvrage que j'ai publié la même année dans une collection dirigée par le regretté Fred Kupferman⁵⁰. De ce premier livre, écrit dans un style débridé et une certaine euphorie, je n'ai plus grand chose à dire aujourd'hui, sinon

47. Michel Margairaz, *L'État, la direction des Finances et de l'Économie en France (1932-1952)*, *op. cit.*

48. *De Monnet à Massé et La Planification en crises*, *op. cit.*. Ce secteur a été monté au début avec Emmanuel Chadeau, recruté en même temps que moi à l'IHTP.

49. *La Vie de entreprises sous l'Occupation*, *op. cit.*

50. *Un château en Allemagne. Sigmaringen, 1944-1945*, Paris, Ramsay, 1980 [rééd. : *Pétain et la fin de la Collaboration, Sigmaringen, 1944-1945*, Bruxelles, Complexe, 1984 et 1999].

qu'il a malgré tout joué un rôle dans mes choix ultérieurs. Il m'a donné l'idée d'aller chercher le « sens » d'un événement dans sa postérité, ici sa postérité immédiate. L'étude du « gouvernement » de Sigmaringen et de son activité en terre allemande entre septembre 1944 et avril 1945, relève *a priori* de l'anecdote et du dérisoire. Ce n'était là qu'un épisode sans intérêt, objet par ailleurs d'un chef d'œuvre sulfureux du docteur Céline⁵¹. Pourtant, c'est par ce détour que j'ai mieux compris la folie de certains collaborateurs, à savoir l'illusion totale qu'il y avait à croire en l'avenir d'un fascisme français, issu d'un nationalisme poussé jusqu'à l'absurde, au moins en apparence, d'une Europe allemande victorieuse. C'est grâce à l'analyse de son attitude au château des Hohenzollern que j'ai perçu à quel point Pétain s'était accroché à une certaine idée de la légitimité et à quel point les Allemands avaient fait leur usage, jusqu'à l'ultime étape, du piège de la collaboration, entendue côté français comme une stratégie visant à retrouver une part de souveraineté nationale. En d'autres termes, il s'est agi là, de manière fortuite, d'aborder le sujet par la marge, la limite, l'extrême, Sigmaringen étant comme une caricature de la France de Vichy.

Cette quête de sens rétrospective peut sembler hérétique. Comprendre un événement par la fin est un défaut majeur... si l'on s'en tient à une vision strictement positiviste de la démarche historique. Elle illustre pourtant l'idée, énoncée au début de ce mémoire, que l'historien se trouve bien dans une position anachronique, et qu'il peut en jouer à la condition d'en être conscient. Consacrer un ouvrage à Sigmaringen m'a montré que l'intérêt de la démarche régressive. L'« après-Vichy », à court terme comme à long terme, valait non seulement comme objet d'étude en soi, mais comme lecture possible de l'événement. D'ailleurs, c'est bien par la « fin » que le sens commun appréhende l'histoire, que ce soit dans l'idée des « leçons du passé » ou dans la croyance en un « tribunal de l'Histoire ». Les historiens doivent en tenir compte : la rétrospection et l'anachronisme sont peut-être des défauts de méthode, mais ils sont aussi des représentations dominantes du passé, donc des faits sociaux qui méritent

51. Louis-Ferdinand Céline, *D'un château l'autre*, Paris, Gallimard, 1957. Sur son passage à Sigmaringen et sur l'effondrement de l'Allemagne, voir aussi son roman *Nord*, Paris, Gallimard, 1960. Cf. également les deux *Cahiers de l'Herne* (n° 3, 1963 et n° 5, 1965) qui lui ont été consacrés, et qui contiennent de nombreux documents sur cet épisode, et enfin Louis-Ferdinand Céline, *Lettres des années*

examen. Sans m'en rendre compte, l'étude de Sigmaringen – événement pratiquement oublié (et non pas refoulé) de l'histoire de cette période – ouvrait donc la voie à mes interrogations postérieures sur la mémoire et les interprétations évolutives du passé.

Accessoirement, ce travail m'a fait comprendre à quel point les années noires intéressaient de plus en plus un large public, à quel point elles offraient un terrain propice au cinéma, au roman, au théâtre, et à quel point elles étaient en train de constituer un référent culturel dont l'importance ne cessait de croître⁵². Cela a eu des conséquences importantes sur ma sensibilité à la demande sociale et sur la prise de conscience que, plus le temps passait, moins l'époque de Vichy appartenait au passé.

noires, édition établie et présentée par Philippe Alméras, Paris, Berg International, 1994, coll. « Faits et représentations ».

52. Outre le travail entrepris avec Philippe Alfonsi et André Cayatte (que je n'ai pas eu la chance de rencontrer directement), j'ai été, en 1980, conseiller historique du Théâtre national de Strasbourg, avec d'autres universitaires, dont Daniel Lindenberg, qui travaillait depuis longtemps avec le TNS, pour un spectacle monté par Jean-Pierre Vincent, sur des textes de Bernard Chartreux et Michel Deutsch : « Vichy-Fictions », dont la première partie, « Violences à Vichy », a été reprise en mai 1995, au Théâtre des Amandiers de Nanterre. Cf. Bernard Chartreux, *Violences à Vichy*, Paris, Stock, 1980, coll. « Théâtre ouvert », et la réédition : *Violences à Vichy II*, Nanterre/Amandiers, Éditions théâtrales, 1995, ainsi que Michel Deutsch, *Convoi*, Paris, Stock, 1980, coll. « Théâtre ouvert ».

2^E PARTIE :

LA MEMOIRE OU L'IMAGINAIRE DE L'EVENEMENT

Les raisons invoquées jusque là pour expliquer mon changement d'orientation sont relativement secondaires au regard de la raison principale, essentielle, sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer.

À la fin des années soixante-dix, j'étais donc régulièrement plongé dans les archives de l'Occupation. Comme tout jeune chercheur impatient, j'avais le sentiment, dans le silence feutré de la salle Soubise des Archives nationales, de découvrir peu à peu une cité engloutie. L'excitation était d'autant plus forte que les historiens engagés dans cette voie étaient encore isolés, ce qui nécessitait malgré tout une certaine réserve et une certaine prudence. Lorsque j'exposais à Jean Bouvier, en décembre 1979, mon projet d'écrire un livre sur Sigmaringen, en marge de ma thèse, il comprit mon désir impétueux d'occuper le terrain mais me conseilla à juste titre d'éviter toute dispersion. Il me dit surtout qu'il me fallait attendre, travailler dans les archives et « accumuler la poudre » pour reprendre ses propres termes.

Je ne l'ai pas écouté. Sans doute par vanité, mais aussi parce que mon désir d'entrer au plus vite dans l'arène était motivé par une intuition : la période de Vichy était en train de remonter à la surface, les polémiques se multipliaient, les ouvrages commençaient à fleurir dans les librairies, notamment à la suite de l'impulsion provoquée par Robert Paxton⁵³. C'est ainsi que le premier « dossier de presse » que j'ai spontanément constitué, en marge de mes recherches dans les archives, sur un événement d'« actualité », fut celui autour de l'affaire Darquier de Pellepoix, en octobre 1978. Les débats suscités par cette affaire, sans même parler de ses suites, donnaient le sentiment étrange pour le jeune historien que j'étais, d'une présence de plus en plus

53. Parmi les plus importants ou les plus significatifs, outre les ouvrages déjà cités, il faut mentionner par ordre chronologique : Jean-Pierre Azéma, *La Collaboration 1940-1944*, Paris, PUF, 1975 (coll. « Documents histoire ») ; Gérard Miller, *Les Pousse-au-jour du Maréchal Pétain*, préface de Roland Barthes, Paris, Seuil, 1975 (coll. « Le champ freudien ») ; Pascal Ory, *Les Collaborateurs. 1940-1945*, Paris, Seuil, 1976, et du même : *La France allemande (1933-1945). Paroles du collaborationnisme français*, Paris, Gallimard/Juliard, 1977 (coll. « Archives ») ; Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, Paris, chez l'auteur, 1978 ; Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, Paris, Seuil, 1979 (tome 14 de la « Nouvelle histoire contemporaine ») ; Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981 ; Serge Klarsfeld, *Le Rôle de Vichy dans la Solution finale de la question juive en France - 1942*, Paris, Fayard, 1983, et *Le Rôle de Vichy dans la Solution finale de la question juive en France - 1943-1944*, Paris, Fayard, 1985.

forte du passé. Dès lors, comment garder la nécessaire distance avec l'objet d'étude ? Comment rester serein lorsqu'au sortir des archives, encore imprégné de ce dialogue inégal que les historiens engagent avec les acteurs du passé et leurs mots d'un autre temps, l'actualité de cette période, à la lecture du premier quotidien, sautait au visage, avec les mots et les images du présent ?

Lorsque j'ai choisi de travailler sur cette période, j'ai été alerté sur les risques classiques d'exhumer des noms oubliés, des crimes cachés, des lâchetés longtemps dissimulées, et donc sur la difficulté, voire l'impossibilité que j'aurais à m'abstraire de tout jugement de valeur sur les hommes et les actes du passé. Mais personne ne m'a mis en garde contre la brutale mise au présent de ce passé, contre le fait que, peu à peu, dans l'univers des Français des années quatre-vingt, l'Occupation allait devenir à nouveau un sujet de préoccupation.

C'est ainsi que je m'engageais dans une autre digression, toujours en marge de ma thèse. Il s'agissait de comprendre cette actualité de Vichy dans le cadre d'un bref essai. L'idée était de mettre à plat la période allant de la mode dite « rétro », qui débute au lendemain de mai 68, jusqu'à la fin des années soixante-dix. Il ne s'agissait plus de travailler sur Vichy mais sur ses représentations contemporaines. L'objectif était surtout de comprendre quelle position l'historien devait adopter devant cette présence du passé, l'objet de ce travail se voulant avant tout heuristique. Il me fallait remettre l'événement à distance, et c'est sans doute à ce moment-là que j'ai commencé à réaliser que le temps écoulé n'est en rien la garantie *sine qua non* d'une possible « mise en histoire », d'une *Historisierung*, pour reprendre l'expression allemande utilisée à propos du passé nazi. Celle-ci ne dépend pas mécaniquement du temps qui nous sépare des événements analysés mais d'une conjoncture politique ou culturelle qui peut rendre plus ou moins difficile le travail des historiens. Étudier la Seconde Guerre mondiale est, en ce sens, presque aussi difficile aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans, mais pour des raisons différentes. La difficulté, dans les années soixante-dix, venait du fait que le sujet émergeait dans la conscience publique, et que les réticences à en parler étaient grandes ; vingt à trente ans après, elle vient de ce que cette question constitue un domaine de l'action publique : commémorations, réparations, procès, etc., et surtout un enjeu moral de toute première importance. En d'autres termes, la présence du passé – ici le souvenir

d'un événement précis et circonscrit dans le temps – obéit à une histoire singulière qui n'est en rien linéaire, et dont l'historien doit être un tant soit peu conscient, même s'il n'en fait pas un objet de recherche en soi.

Je découvrais là, de manière un peu fortuite, l'une des particularités de l'histoire du temps présent au moment même où j'avais la chance de participer, comme jeune chercheur, à la refondation de celle-ci dans l'espace universitaire. Je veux parler bien entendu de la question de la mémoire. Lorsque j'ai commencé à travailler sur ces questions, je n'avais qu'une très vague idée de ce qu'était la « mémoire collective », pour la bonne raison qu'il s'agit d'un concept redécouvert dans les années quatre-vingt. Durant mes études, et sans forcer le trait, j'en avais très peu entendu parler, si ce n'est dans le cadre des travaux naissants sur l'« histoire orale »⁵⁴, ou encore par la lecture de Maurice Halbwachs⁵⁵. Je ne pouvais me douter que cette question allait bientôt devenir un fait de société majeur. Avec le recul, je mesure à quel point j'ai mis le doigt sur un phénomène dont je ne comprenais pas bien les contours, malgré quelques premiers travaux sur l'histoire des représentations du passé dans le champ de l'histoire contemporaine⁵⁶.

54. Cf. parmi les travaux pionniers, Philippe Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.

55. Cf. Maurice Halbwachs, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, postface de Gérard Namer, Paris, Albin Michel, 1994 [1^e éd. 1925] et *La Mémoire collective*, édition critique établie par Gérard Namer, Paris, Albin Michel, 1997 [1^e éd. 1950]. Ce dernier texte, inachevé, rédigé avant la guerre et très différent du premier, a été publié plusieurs fois à compter de 1950. La version de 1997 a été entièrement revue par le sociologue Gérard Namer (un des pionniers de la réflexion actuelle sur la mémoire) à tel point qu'elle constitue littéralement un autre livre, établi à partir du manuscrit original. Il faut préciser que la version que j'ai utilisée (comme tous les chercheurs avant 1997) est une version dénoncée aujourd'hui par Gérard Namer – et de manière convaincante – comme une « mystification » opérée par la famille et les premiers éditeurs. Cf. Gérard Namer, « Préface », p. 9. Gérard Namer a animé, en 1982, au sein de l'IHTP nouvellement créé, un groupe de travail sur la mémoire collective, avec Jean-Pierre Rioux, aidé de Danièle Voldman. Il est également l'auteur d'un ouvrage pionnier : *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France 1944-1982*, Paris, Éd. SPAG/Payrus, 1983.

56. Parmi ceux qui m'ont le plus inspirés dans les débuts de ma recherche, il faut mentionner : Antoine Prost, *Les Anciens Combattants et la société française. 1914-1939*, 3 vol. : *Histoire, sociologie, mentalités et idéologies*, Paris, Presses de la FNSP, 1977 et *Les Anciens combattants (1914-1939)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1977 (coll. « Archives »), dont la lecture m'a orienté sur les méthodes et les problématiques possibles d'un travail portant sur la survivance du passé ; le premier tome des *Lieux de mémoire*, dirigé par Pierre Nora : *La République*, Paris, Gallimard, 1984, dans lequel j'ai puisé une inspiration théorique sur le concept de mémoire ; voir également son article « Mémoire collective », in *La*

« *Vichy dans nos têtes* »

De cette très vague idée, qui a pris naissance en 1980, avant que je n'entre à l'IHTP, je discutais avec Michel Winock qui accepta le synopsis d'un manuscrit sur le sujet. Il me proposa même comme titre : *Vichy dans nos têtes*. Mais j'en avais un autre à l'esprit : *Le Syndrome de Vichy*, qui a même précédé toute idée concrète de contenu. Je ne mesurais d'ailleurs pas bien les implications théoriques de l'emploi du mot « syndrome », très dans l'air du temps, dès lors qu'il fallait l'employer avec une certaine rigueur. Si j'évoque ici Michel Winock, c'est aussi pour dire ce que je lui dois. Il a non seulement cru en un projet que la plupart de mes collègues trouvaient étrange – à l'exception notable de Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, Jean-Pierre Rioux et de mes autres collègues de l'IHTP –, mais il m'a soufflé au moins une idée essentielle dont je n'avais pas pris la pleine conscience au début de mes recherches : le rôle singulier de la culture juive contemporaine dans l'émergence de la mémoire de la dernière guerre. Grâce à lui, j'ai pu éviter un oubli majeur et une erreur grossière de perspective, due sans nul doute à un refoulement que j'ai compris des années plus tard. Chemin faisant, le livre envisagé a très vite changé de nature. De petit essai, il est devenu travail de fond, et il a porté non plus sur la mode rétro des années soixante-dix, mais sur une période commençant en 1944, avec la Libération de Paris, et dont il est encore impossible de prédire aujourd'hui la « clôture », si tant est que l'idée d' « événement fini » puisse être compatible avec le projet d'une histoire du temps présent.

L'idée et le titre trouvés, restait à mettre en œuvre le projet. C'est là que les difficultés ont commencé. Que signifiait, en effet, repérer sur quatre décennies toutes les

Nouvelle histoire, Paris, Retz, 1978, p. 398-401 ; les travaux de Krzysztof Pomian, dont *L'Ordre du temps*, Paris, Gallimard, 1984 ; ou encore ceux de Philippe Joutard : *La Légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977 ; et enfin, mais de manière plus indirecte, les travaux de Maurice Agulhon sur la symbolique républicaine : *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, suivi dix ans plus tard de *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989 ; et ceux de Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire* (Paris, Gallimard/Folio, 1988, 1^e éd. : Einaudi, 1977-1982). Cf. la bibliographie de la première édition du *Syndrome de Vichy*, en 1987, largement augmentée pour la seconde édition de 1990, par suite du développement considérable des travaux sur la mémoire dans ces années-là.

traces de l'Occupation, tous les souvenirs exprimés, toutes les manifestations d'un passé qui avait à l'évidence continué d'agir après le retour à la normale ? Comment prendre en compte toutes les références à la période, dans le débat politique, dans la vie culturelle, dans les habitudes sociales, sans me noyer dans un océan d'informations non maîtrisables ? Surtout, comment et à quelle aune mesurer ce qui avait été tu, caché, refoulé, oublié ou simplement ignoré ou méconnu ? Comment faire l'histoire d'un silence – si silence il y a eu – sans tomber dans la projection anachronique ? La tâche était d'autant plus ardue que ce type de sujet n'avait suscité que peu de travaux de référence. La seule référence théorique, les travaux de Maurice Halbwachs déjà cités, dataient des années vingt et trente, et n'avaient pas connu de suite, ni en sociologie, ni en philosophie. Quant aux historiens, à de rares exceptions près, ils ont attendu les années quatre-vingt pour prendre la mesure du problème⁵⁷.

S'ajoutait à cela que ma formation était celle d'un khâgneux et d'un normalien moyen, supposé connaître l'histoire universelle, rompu au commentaire de carte topologique et géologique, bénéficiant d'un vernis de philosophie classique et de quelques références littéraires, mais ne possédant pratiquement rien des rudiments nécessaires de sociologie ou de science politique, ni même d'une introduction à l'épistémologie de l'histoire. Si je me suis initié à cette dernière discipline, au point d'en faire un de mes thèmes de recherche, c'est parce que travailler sur la mémoire impliquait de réfléchir à la question du temps et à ses diverses modalités sociales, parmi lesquelles on peut ranger la pratique de l'histoire savante, son élaboration, sa lecture, ses usages politiques et culturels. Ajoutons que cet intérêt, était lié au fait que les historiens du temps présent ont toujours été obligés, contrairement à leurs collègues, de justifier la légitimité de leur démarche, et qu'il ne peuvent échapper à ce type de réflexion. En outre, ce n'est que depuis une dizaine d'années que la réflexion

57. C'est en 1982, qu'est créée la revue quadrilingue *Storia della storiografia. Rivista internazionale*, par la Commission d'histoire de l'historiographie du CISH, avec Charles-Olivier Carbonell, Georg I. Iggers, Arnaldo Momigliano, Wolfgang Mommsen, etc. Bien que portant sur l'histoire de la profession, elle touche aussi à l'histoire des usages du passé. Et c'est en 1989, sous l'impulsion de Saül Friedlander, qu'est créée la revue *History and Memory*, qui porte sur des questions liées à la « Shoah ». Il faut rappeler cependant que l'un des tout premiers lecteurs de Maurice Halbwachs fut son collègue Marc Bloch : cf. le compte rendu qu'il fait des *Cadres sociaux de la mémoire* dans la *Revue de synthèse historique*, tome XL (nlle série tome XIV), 1925, n^{os} 118-120, p. 73-81.

épistémologique a connu un renouveau et un essor remarquable, aussi bien à l'étranger qu'en France, aussi bien chez les médiévistes, les modernistes et, fait nouveau, chez les contemporanéistes⁵⁸.

En somme, j'avais une idée mais pas de méthode préétablie, ce qui a été en définitive une chance. L'essentiel de ma démarche a reposé sur une intuition : il existait bien une histoire de Vichy après Vichy – sans d'ailleurs être bien sûr de ce que je désignais sous ce vocable (la période, le régime, l'idéologie pétainiste, etc.) – puisque je pouvais observer, au début des années quatre-vingt, des manifestations évidentes de ce passé qui remontait à la surface. D'où l'idée d'adopter une démarche régressive, de repérer d'abord les manifestations les plus proches de moi, pour remonter dans le temps, et entamer ainsi non pas une quête des origines, mais plutôt une généalogie du souvenir.

La différence entre ces deux démarches, fondatrice de l'historiographie moderne, vaut pour tous les historiens, y compris ceux du temps présent. Marc Bloch a dénoncé depuis longtemps, en des pages célèbres, la « hantise des origines », récusant le fait que le plus lointain expliquerait à coup sûr le plus proche, en une hiérarchie temporelle qui préexisterait ainsi à toute analyse historique concrète. Cette perspective renvoie en effet sans cesse l'« événement » initial, fondateur, dans un passé plus ou moins mythifié et imaginaire. Elle fait de l'histoire un récit linéaire qui serait comme indépendant du contexte de son élaboration. Au contraire, la généalogie, donc la méthode régressive, permet de partir de ce qui est le plus aisé à observer, au moins en surface, à savoir le présent : « dans le film que [l'historien] considère, seule la dernière pellicule est intacte.

58. François Bédarida (dir.), *L'Histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995 et le dossier : « La responsabilité sociale de l'historien », *Diogène*, n° 168, 1994 ; Jean Boutier, Dominique Julia (dir.), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Éd. Autrement, 1995 ; Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre écritures et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998 ; François Dosse, *L'histoire en miettes. Des « Annales » à la « nouvelle histoire »*, Paris, La Découverte, 1987 ; Gérard Noiriel, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996 et *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette, 1998 ; Bernard Lepetit, *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Albin Michel, 1995 ; Bernard Lepetit, *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Albin Michel, 1995 ; Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, coll. « Points-Histoire ». Il faut y ajouter : Reinhard Koselleck, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, EHESS, 1990 et *L'Expérience de l'histoire*, Hautes études/Gallimard/ Seuil, 1997, ainsi qu'une bonne partie de l'œuvre de Paul Ricœur, ces deux

Pour reconstituer les traits brisés des autres, force a été de dérouler, d'abord, la bobine en sens inverse des prises de vue »⁵⁹. Cette méthode permet d'établir des filiations pertinentes et significatives non pas dans l'absolu d'une histoire objective, ni même dans l'imaginaire solitaire du chercheur, mais au regard du contexte même dans lequel s'élabore la recherche, ce qui me semble être l'une des composantes de l'« histoire-problème ». En ce sens, l'historien se doit de définir sa recherche comme celle d'un problème nécessaire, au sens où il doit s'inscrire dans les interrogations de son temps, ou parce qu'il permet, même en s'en éloignant, de comprendre celui-ci – ce qui n'est pas la même chose, sans pour autant que les deux objectifs soient contradictoires l'un avec l'autre.

Au risque de paraître prétentieux, c'est bien dans cette logique que j'ai entrepris d'écrire une histoire de la mémoire de la guerre. Il m'a fallu dès le départ poser le sujet comme un « problème » en soi, comme une question dont l'existence dans le présent était certes avérée, mais dont l'« histoire » possible relevait de l'hypothèse. J'ai rencontré ainsi des difficultés touchant aux « origines » du problème. Je me suis vu par exemple reprocher (non sans pertinence) de n'avoir pas fait commencer le « syndrome de Vichy » en 1938, avec Munich, en 1939, avec le début de la guerre, ou en 1940, avec la défaite. À la réflexion, je pense même, si c'était à refaire, qu'il faudrait remonter aux lendemains de la Première Guerre mondiale quand, pour la première fois, les sociétés occidentales ont été confrontées à la question du deuil collectif de masse, conséquence logique de la guerre totale et de la « brutalisation », notions qui ne sont pas sans intérêt pour mieux comprendre l'héritage de la Seconde Guerre mondiale autrement que sur un plan politique⁶⁰. Ce faisant, on peut dire ceci aujourd'hui, dix ans après la chute du Mur

philosophes étant parmi les rares de leur discipline à s'intéresser plus à l'histoire des historiens qu'à l'histoire de la philosophie.

59. Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, l'édition critique préparée par Etienne Bloch, préface de Jacques Le Goff, Paris, Armand Colin, 1993, p. 65.

60. Sur cette question, outre les travaux cités d'Antoine Prost sur les anciens combattants, il faut mentionner les travaux de Jean-Jacques Becker, de Stéphane Audoin-Rouzeau, d'Annette Becker, et de toute l'équipe constituée autour de l'Historial de Péronne. Cf. notamment l'ouvrage collectif qu'ils ont dirigé, avec Jay M. Winter et Gerd Krumeich : *Guerres et culture. 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 1994. Il faut également mentionner les travaux de George L. Mosse, auteur peu connu en France, notamment un de ses ouvrages essentiels : *Fallen Soldiers. Reshaping the Memory of the world wars*, Oxford, Oxford University Press, 1990, qui vient d'être traduit sous le titre : *De la Grande Guerre au*

de Berlin, donc dans un autre environnement intellectuel et une autre perspective du siècle, qui rendent plus incertaine l'idée que la matrice de l'histoire du temps présent, celle du second vingtième siècle, aurait été la Seconde Guerre mondiale, comme nous l'affirmions dans les années quatre-vingt. C'était sans doute vrai à ce moment-là. En tous cas ce découpage, donc cette interprétation du siècle revêtait alors une certaine pertinence, ne serait-ce que parce qu'elle réintroduisait la guerre dans le paysage, qu'elle faisait de son déclenchement et non pas de sa fin l'origine du monde contemporain, qu'elle proposait donc, au moins dans le contexte français une réflexion sur le rôle de la défaite de 1940 et non plus sur les conséquences de la « victoire » de 1944-45. Cette perspective, que j'ai contribué à élaborer avec d'autres, en particulier au sein de l'IHTP, a nourri le projet d'une histoire de Vichy après Vichy puisqu'elle faisait de ce moment un élément à la fois fondateur et destructeur d'une certaine idée de la nation française, et même d'une certaine idée de la nation tout court.

À cet égard, un projet comme le « syndrome de Vichy » n'aurait sans doute eu aucun sens dans les années cinquante ou soixante et n'aurait même pas pu être formulé ainsi, alors qu'il en avait un dans les années quatre-vingt : si le souvenir des années noires donnait le sentiment de resurgir dans la conscience publique à ce moment-là, c'était bien qu'il avait disparu auparavant ou qu'il s'était exprimé différemment ; du moins était-ce là une hypothèse de travail qui méritait d'être creusée et qui présentait autant un intérêt scientifique qu'elle semblait en mesure de répondre à un problème contemporain qui n'était pas encore exprimé sous la forme d'une « demande sociale »⁶¹.

totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes, préface de Stéphane Audoin-Rouzeau, trad. Edith Magyar, Paris, Hachette, 1999. Sur la mémoire de la Grande Guerre, cf. également Jay Winter, *Sites of Memory. Sites of Mourning. The Great War in European cultural history*, Cambridge University Press, 1995. Sur la comparaison entre les deux guerres, voir le colloque sur « La violence de guerre. Approches comparées des deux conflits mondiaux », organisé conjointement par le Centre de recherche de l'Historial de Péronne et l'IHTP, 27-29 mai 1999 (à paraître en 2001).

61. Dans son chapitre introductif à son dernier ouvrage, *Les Origines républicaines de Vichy* (Paris, Hachette, 1999), intitulée « Pour une autre histoire du temps présent », Gérard Noiriel reproche aux historiens du temps présent d'être trop dépendants de la « demande sociale », au nom de la défense d'une « socio-histoire » dont le maître inspirateur est Pierre Bourdieu. Il m'adresse cette critique notamment en faisant référence au *Syndrome de Vichy*, mais il tombe quelque peu à côté et méconnaît les conditions... socio-historiques précises dans lesquelles s'est élaboré cet ouvrage (si tant est que cela l'intéresse réellement). Par ailleurs, on peut s'étonner que l'héritier autoproclamé de Marc Bloch chez les historiens du contemporain intitule son ouvrage « les origines de... ». On reste encore plus songeur devant

En adoptant spontanément cette démarche régressive, j'esquissais du même coup à la fois une vague chronologie, qui suggérait un tournant vers 1968-1970, et une problématique très large, celle de la présence contingente du passé, d'un certain passé, donc d'une possible évolution de la configuration des souvenirs collectifs sur une durée qu'il me restait à déterminer.

C'est ainsi que j'ai commencé par construire une chronologie aussi fine que possible dont les premiers événements, jetés comme des cailloux blancs, étaient parmi les plus proches de moi : l'affaire Darquier, le débat autour du *Chagrin et la Pitié* (vu pour la première fois en 1979, au cinéma, avant son passage à la télévision, en 1981), la querelle lancée par Valéry Giscard d'Estaing avec la suppression de la fête du 8 mai, en 1975, les premières procédures judiciaires pour crimes contre l'humanité.

Tout en remontant progressivement dans le temps, je m'étais fixé comme règle, dans l'établissement de cette chronologie du souvenir, de ne pas créer *a priori* de hiérarchie entre les événements recensés. Dans cette logique, une décision politique n'avait pas forcément plus d'impact qu'une œuvre littéraire ou cinématographique, et des disputes concernant au départ une toute petite minorité d'acteurs pouvaient constituer à terme un fait majeur. L'histoire de la grâce clandestine accordée à Paul Touvier par Georges Pompidou, le 23 novembre 1971, constitue un excellent exemple de ces événements apparemment sans importance qui jalonnent l'histoire du souvenir de Vichy : révélée publiquement par Jacques Derogy, dans *L'Express*, le 19 juin 1972, elle déclenche durant quelques semaines un scandale, vite oublié dans l'opinion ; mais les plaintes déposées pour crimes contre l'humanité, les premières du genre, finiront contre toute attente par aboutir, près de deux décennies plus tard, à des procès spectaculaires.

Il n'était toutefois pas possible de tout retenir, même dans une phase préliminaire de recherche empirique, sans quelques critères me permettant de sélectionner les indices de ce que je cherchais. Un premier critère m'inclinait ainsi à retenir les manifestations

la critique, martelée, d'une histoire du temps présent qui serait prisonnière d'une vision « événementielle », alors que Gérard Noiriel, farouche partisan de la « longue durée », nous entraîne dans la préhistoire de Vichy... quelque part au milieu de l'Entre-deux-guerres.

du souvenir ayant traité plus particulièrement à la question de Vichy, entendu de manière assez large comme le volet « franco-français » de l'Occupation, ou encore les séquelles de ce que j'ai nommé une guerre civile à l'échelle de l'histoire de France⁶². D'où mon intérêt par exemple pour l'Association pour défendre la mémoire du Maréchal Pétain (ADMP), premier travail de terrain proprement dit sur mon nouveau sujet, opéré dans le cadre d'un des premiers colloques sur la mémoire de la guerre⁶³. Cette association, dont j'avais interrogé les membres dans le cadre des mes travaux sur Sigmaringen ou sur la politique industrielle de Vichy, présentait un double intérêt historique. Elle était presque la seule du genre, face à une pléthore d'associations d'anciens résistants ou d'anciens déportés. Mais son caractère apparemment anecdotique était compensé par sa durabilité exceptionnelle et par les conditions de sa naissance. Elle avait été créée en 1951, par d'anciens vichystes et d'anciens résistants (dont le colonel Rémy), et elle existe toujours. Elle a manifesté un regain d'activité dans les années quatre-vingt, en adressant de manière rituelle sa requête en révision du procès Pétain au candidat socialiste, puis au président nouvellement élu, François Mitterrand. Elle a même connu une certaine publicité, au milieu des années quatre-vingt, par sa participation à une « guerre de placards » dans la presse sur le thème « Français, vous avez la mémoire courte »⁶⁴.

62. J'ai développé une première esquisse de ces hypothèses dans « Vichy, le grand fossé », in « Les guerres franco-françaises », n° spécial, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 5, janvier-mars 1985, réalisé avec Jean-Pierre Azéma et Jean-Pierre Rioux, p. 55-79.

63. « A contre courant : l'Association pour défendre la mémoire du Maréchal Pétain », in Alfred Wahl (dir.), *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Centre de recherche historique et civilisation de l'université de Metz, 1984, p. 111-123.

64. Durant la « querelle scolaire » de 1984, une association se revendiquant d'une tradition de gauche et dénommée « La mémoire courte », publiait dans *Le Monde*, le 16 mars 1984, un placard éponyme qui se proclamait « du côté de la Résistance contre les miliciens et les collaborateurs, avec Jean Moulin et de Gaulle, contre Laval et Pétain ». S'ensuivait dans le même journal, une guerre de placards à laquelle l'association Pétain participa avec une contribution publiée le 13 juillet 1984 (cf. n° spécial « Les guerres franco-françaises », *op. cit.*, dans lequel nous avons publié l'intégralité de ces textes, p. 156-167). Condamnée en 1990 pour « apologie de crimes ou délits de collaboration », l'ADMP a porté l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme qui, par un arrêt en date du 23 septembre 1998, quatorze ans après les faits, a condamné la France pour violation de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme sur la liberté d'expression (affaire Lehideux et Isorni c. France – 55/1997/839/1045). Passé quasi-inaperçu, ce jugement est important en ce qu'il va encore plus loin que les juridictions nationales qui prononcent des arrêts sur des interprétations de l'histoire ou sur la méthode des historiens (cf. la troisième partie) : il s'agit là d'une juridiction européenne qui définit le licite et

Avec ce même critère, j'ai accordé également une grande attention à la question de l'épuration (une autre de mes préoccupations récurrentes) et à celle des lois d'amnistie de 1951 et 1953 qui ont cristallisé pour longtemps une certaine conception de l'« oubli juridique ». À cet égard, je m'étais fixé comme règle de ne pas postuler « l'oubli » de ce qui me semblait à moi, historien écrivant des décennies après les faits, important, mais de repérer des expressions manifestes de l'oubli, ou plutôt de la volonté d'oublier, comme les lois d'amnistie, comme le discours du général de Gaulle à Vichy, le 17 avril 1959, etc. Je sais pertinemment que je suis loin d'avoir tenu cette règle jusqu'au bout. D'où mon souci, aujourd'hui, de relever la difficulté qu'il y a à écrire une « histoire de l'oubli » sans risquer la téléologie ou l'anachronisme. D'une part, « oublier » implique au préalable que l'on ait su, compris et intégré certaines informations : c'est un problème majeur pour qui veut expliquer la manière dont les Français ont appréhendé les persécutions antijuives depuis les années quarante. D'autre part, une absence de trace ne signifie pas forcément un effacement volontaire ou un refoulement inconscient, sauf à tomber dans une perspective crypto-historique. L'absence de référence à Vichy durant les années soixante se devait d'être évaluée de manière relative, par exemple, par rapport aux années antérieures ou postérieures, ou encore en distinguant les lieux et les niveaux de discours, notamment entre les représentations officielles, étatiques de l'histoire, et celles qui ont pu s'exprimer ailleurs, dans les cercles intellectuels, militants, etc. D'où la nécessité de prendre en compte, dans une même analyse, l'essentiel et l'accessoire, le politique et le culturel, l'événement majeur comme la manifestation mineure du souvenir.

Un deuxième critère m'a enclin à choisir les éléments qui, à terme, devaient prendre de l'importance dans une histoire longue du souvenir. D'où la place accordée à la pensée du Général de Gaulle, personnage central dans mon analyse, tant par ce qu'il a dit et fait que par ce qu'il a tu. D'où l'importance accordée également aux questions juridiques qui m'ont permis d'analyser l'épuration d'après-guerre et ce que j'ai appelé récemment « la seconde épuration », en mettant en évidence aussi bien les filiations entre elles et leurs différences (*cf.* la troisième partie). D'où l'importance accordée aux phénomènes culturels, en particulier la production filmique, dans la mesure où quelques

l'illécite sur la manière d'interpréter l'histoire nationale d'un des pays membres, qui plus est, sur l'épisode

films – *La Bataille du rail* (1946), *Nuit et Brouillard* (1956), *Le Chagrin et la Pitié* (1971), *Shoah* (1985) – avaient joué un rôle décisif dans les représentations sociales et méritaient donc d’être analysés non pas tant comme des œuvres que comme des faits sociaux.

Cette méthode, très empirique et que je justifie ici après coup, présentait à l’évidence des défauts. Outre le risque téléologique signalé plus haut, elle pouvait entraîner des lacunes ou de oublis⁶⁵. Elle pouvait entraîner également des défauts de perspective : c’est ainsi que la question de souvenir de la Résistance apparaît plus en contrepoint des souvenirs de Vichy et de la Collaboration, qu’elle n’est traitée en profondeur pour elle-même, une critique qui m’a souvent été faite. J’objecterai cependant qu’aucune histoire globale de la mémoire de la Résistance n’a été écrite depuis, et les quelques tentatives faites ici et là ne m’ont pas paru remettre complètement en cause mes hypothèses premières – ce qui ne signifie pas qu’elles soient les seules possibles⁶⁶. Sans doute, la meilleure solution pour sortir d’une vision

le plus tragique de l’histoire de l’Europe sinon « européenne »...

65. Je ne fais pas par exemple mention de l’affaire Boutemy, du nom de l’ancien préfet de la Loire et du Rhône sous Vichy, sénateur puis ministre de la Santé en 1953, accusé par les communistes d’avoir financé certains partis politiques avec l’argent du CNPF, et dont le passé a constitué bien entendu un élément à charge. L’épisode, à l’évidence, entrait dans le cadre de mon analyse, sans d’ailleurs l’infirmier puisqu’il se situe à la fin de l’épuration, au moment des lois d’amnistie, et donc avant que cette question ne disparaisse du débat politique. Pour une notice biographique précise d’André Boutemy, cf. René Barjeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994 (p. 115). Sur le contexte politique de cette affaire, voir la thèse récente de Gilles Richard, *Le Centre national des indépendants et paysans de 1948 à 1962, ou l’échec de l’union des droites françaises dans le parti des modérés*, 3 vol., IEP de Paris, 1998, notamment les pages 252 et suiv. Voir également le dossier consacré à Jean Pronteau, qui fut l’un des députés communistes ayant interpellé le gouvernement Mayer sur la présence de Boutemy, et dont l’IHTP possède les archives, dans *Les Cahiers de l’IHTP*, n° 74, novembre 1999. Sur la mémoire de la guerre au sein des droites, cf. : « La Seconde Guerre mondiale dans la mémoire des droites françaises », in Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, Tome 2 : *Cultures*, Paris, Gallimard, 1992, p. 549-620.

66. Cf. par exemple Christian Bougeard et Jean-Marie Guillon « La Résistance et l’histoire, passé/présent », in *La Résistance et les Français. Nouvelles approches, Les Cahiers de l’IHTP*, n° 37, décembre 1997, p. 29-45, dont les critiques sur l’histoire de la mémoire de la Résistance sont recevables n’était le réflexe hagiographique dont une partie de l’historiographie française peine à se débarrasser, et qui rend de mauvais services à la « cause » défendue. D’une facture plus fine, cf. Robert Frank, « La mémoire empoisonnée », in Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *La France des Années noires*, tome 2 : *De l’Occupation à la Libération*, Paris, Seuil, 1993, p. 483-514, qui tente d’analyser d’un même mouvement le souvenir de la Résistance et celui de Vichy.

hexagonale de la Résistance est celle entreprise par Pieter Lagrou, à savoir une histoire comparée du problème⁶⁷

Une des manières d'échapper à ces écueils consistait à adopter un plan non linéaire. C'est ainsi que l'ouvrage est divisée en deux parties. La première – « l'évolution » – est résolument diachronique, et prend en compte une histoire générale du souvenir sur toute la période considérée. La seconde – « la transmission » – est plutôt synchronique puisqu'elle se focalise d'une part sur trois « vecteurs de mémoire » précis, analysés de manière respective, dans leur logique propre et, d'autre part, sur le rapport entre des représentations officielles du passé et leur « réception » dans l'opinion, dans la « mémoire diffuse », un terme sans doute impropre. Sans reprendre en détail ici toute la démonstration, je souhaiterais revenir sur la chronologie de la première partie, en prolongeant non seulement ce que j'ai pu écrire dans le *Syndrome de Vichy*, mais également ce que j'ai écrit ultérieurement sur cette question⁶⁸.

Relecture d'une chronologie du souvenir

L'évolution générale du souvenir de Vichy ne s'est pas présentée à mes yeux de manière spontanée. Il a fallu, comme pour tout autre travail historique, repérer des moments de rupture, des signes annonciateurs de changements, des éléments de continuité. D'une certaine manière, cet ouvrage se présente comme l'histoire de la survivance politique, sociale, culturelle d'un événement sur la moyenne durée. Il ne s'agit donc pas d'une « histoire événementielle » mais d'une histoire qui redéfinit les frontières d'un événement historique. Elle ne se préoccupe pas de manière prioritaire pas du développement proprement dit de celui-ci, mais prend en compte son héritage,

67. Pieter Lagrou, *The Legacy of Nazi Occupation. Patriotic Memory and National Recovery in Western Europe, 1945-1965*, Cambridge University Press, 2000 (trad. à paraître chez Complexe, coll. « Histoire du temps présent », en 2000).

68. Je renvoie à deux travaux de recherche, à mes yeux importants, faits dans le sillage du *Syndrome de Vichy : Vichy, un passé qui ne passe pas*, ouvrage écrit avec un journaliste particulièrement au fait de ces questions, et qui couvre pour l'essentiel l'histoire de la mémoire entre 1990 et 1995, et constitue donc une forme de suite au précédent ; et « La Seconde Guerre mondiale dans la mémoire des

ses séquelles, sa durée de vie dans la culture politique, dans l’imaginaire collectif, dans le tissu social, comme l’a fait par exemple François Furet pour la Révolution française qu’il fait terminer quelque part vers 1880⁶⁹. En d’autres termes, c’est une perspective qui inclut la notion d’événement dans une autre temporalité : ici, le temps moyen de deux à trois générations. Elle ne souscrit pas à la perspective de Fernand Braudel (le temps court, l’« écume »), mais elle ne rejette en rien l’héritage des « Annales ». Au contraire, en privilégiant la dialectique entre le présent et le passé, entre le passé proche et le passé éloigné, et surtout en distinguant des niveaux de temporalité sans privilégier la seule « actualité », elle tente de s’y inscrire.

La grille de lecture adoptée s’est inspirée d’une métaphore empruntée, de manière plus ou moins fidèle, à la psychanalyse. Je me suis expliqué sur ce choix dans l’introduction à l’ouvrage et dans des textes postérieurs⁷⁰. J’en rappelle très brièvement le sens. Constatant l’emploi de plus en plus fréquent, dans le vocabulaire des années quatre-vingt, du mot « refoulement » pour parler des années noires, j’ai voulu filer la métaphore et remonter aux sources. D’où une interprétation de type freudien qui postulait au départ l’existence d’un traumatisme grave : la question non résolue de Vichy et de l’existence d’une collaboration française avec l’occupant nazi. Ces éléments avaient laissées des séquelles plus graves que celles de la guerre elle-même : la France et l’Allemagne se sont réconciliées plus vite et plus durablement que chacun des deux pays avec sa propre histoire. Il faut ajouter immédiatement que la culpabilité allemande est infiniment plus étendue, et perçue comme telle, que la culpabilité française, même si la première a servi de modèle à ceux qui voulaient mettre en avant la seconde ces dernières années.

droites françaises », *op. cit.*, fondé sur une recherche en grande partie de première main sur les partis de droite, en particulier sur l’histoire du RPF et des autres partis gaullistes.

69. François Furet, *La Révolution, 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988 (coll. « Histoire de France »).

70. Notamment dans un débat avec Marie-Claire Lavabre, cf. Henry Rousso, « Pour une histoire de la mémoire collective : l’après-Vichy » et la réponse de Marie-Claire Lavabre, « Du poids et du choix du passé. Lecture critique du ”syndrome de Vichy” », in Denis Peschanski, Michael Pollak et Henry Rousso (dir.), *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, Complexe, 1991, p. 243-278 (coll. « Questions au XX^e siècle »), (1^e éd. : *Les Cahiers de l’IHTP*, n° 18, juin 1991). Cf. également la thèse de Marie-Claire Lavabre : *Histoire, mémoire et politique : le cas du parti communiste français*, IEP de Paris, 2 vol., 1992. Une partie a été publiée sous le titre : *Le Fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la FNSP, 1994.

Ce traumatisme originel a entraîné un deuil « impossible » ou « inachevé », un terme très fréquemment utilisé, notamment dans la littérature anglo-saxonne, pour parler des années d'après-guerre et de l'attitude des survivants. Cette période de deuil s'étend jusqu'au milieu des années cinquante et jusqu'à la deuxième loi d'amnistie d'août 1953, à peu près contemporaine des débuts officiels de la guerre d'Algérie. Sans précisément trouver un terme, elle se poursuit par une phase de refoulement, qui couvre une partie des années cinquante et les années soixante durant laquelle la question de Vichy disparaît relativement de l'espace public, *si on compare les choses avec ce qui précède et ce qui suit*. Après 1968, grâce à une nouvelle génération, celle des enfants de la guerre qui est aussi celle du « baby-boom », s'opère brutalement une levée de l'interdit, puis un « retour du refoulé » qui dure une partie des années soixante-dix. Une quatrième phase s'ouvre alors que j'ai appelée l' « obsession », et qui voit la question de Vichy, et plus encore celle de la « Shoah », s'installer progressivement et durablement dans l'espace politique, dans la vie culturelle, dans l'activité judiciaire, sans oublier le champ intellectuel et scientifique.

Pourquoi la psychanalyse ? Parce qu'elle est une école d'interprétation du temps, du temps qui passe comme du temps qui ne passe pas, ou qui passe mal, parce qu'elle est une lecture du passé par le présent, parce qu'elle est également une entreprise généalogique et non une quête imaginaire des origines. Cela suffit à justifier les emprunts lorsqu'on est historien. S'ajoute à cela le fait que je travaillais sur des problèmes touchant au souvenir, à la résurgence consciente ou inconsciente du passé, et qu'éviter la psychanalyse aurait été d'une certaine manière absurde, d'autant qu'une sensibilité personnelle m'y portait. Enfin, les emprunts au discours freudien m'ont permis de comprendre à quel point les questions que je voulais traiter ressortissaient autant à une histoire politique : par l'étude, par exemple, de la gestion des séquelles d'une guerre civile, qu'à une histoire sociale et même, pourquoi pas, psychologique : par l'analyse des modalités avec lesquelles on a pu vivre avec le souvenir de la mort de masse, dans des corps et des esprits à jamais meurtris, à tel point que les blessures, en particulier identitaires, se sont transmises de génération en génération.

Ce faisant, si j'ai commis un impair au regard de l'orthodoxie historique, j'en ai commise surtout une au regard des concepts freudiens, dans la mesure où la phase de

l'« obsession » était mal nommée : s'il y avait des réflexes obsessionnels ou compulsifs (ce qui est évidemment le cas si l'on observe la sensibilité grandissante depuis vingt ans autour de ce passé), cela signifiait donc que le retour du refoulé n'était pas encore achevé, et même qu'il n'avait sans doute pas encore eu lieu...

Avec le recul, et dans la mesure où j'ai poursuivi ma réflexion sur la mémoire de Vichy, il ne me semble pas nécessaire de garder aujourd'hui cette interprétation freudienne sommaire, même si je ne la renie aucunement. Il me semble en revanche que la pertinence de ma périodisation mérite d'être questionnée, en particulier en ce qui concerne la dernière phase, non seulement parce que le terme d'« obsession » est finalement peu explicite, mais surtout parce que cette période dure maintenant, d'après ma grille de lecture, depuis un quart de siècle, soit presque autant que mes deux premières phases réunies (1944-1953/54 et 1954-1968/71). Par sa longévité, par la multiplicité des événements qui se sont produits depuis dans le registre de la mémoire de la guerre, elle mérite d'être quelque peu affinée. Ainsi, plutôt que de me « crisper » sur des dates charnières⁷¹, il est sans doute préférable de proposer une chronologie plus souple, plus « glissante », pour analyser ce qui s'est passé depuis le milieu des années soixante-dix.

71. C'est la critique que m'a faite à l'époque Antoine Prost, et qui m'a fait beaucoup réfléchir dans la mesure où cette « crispation », par exemple sur l'année 1971 (sortie du *Chagrin et la Pitié*, grâce clandestine de Paul Touvier, le Front populaire et Vichy au programme du CAPES et de l'agrégation, etc.), signifiait négliger ce que j'essayais de montrer par ailleurs à savoir que les modifications des représentations du passé obéissaient à des temporalités différenciées et non linéaires, comme tous les phénomènes culturels.

L'image de la collaboration et du fascisme

Dans les années 1970-1980, s'est opérée d'abord une réévaluation du rôle joué par le régime de Vichy et du problème de la collaboration, tous deux perçus à tort ou à raison dans le sens commun comme partie prenante d'un fascisme français, dont on découvre alors l'ampleur ou l'importance grâce aux travaux de certains historiens⁷². Cette réévaluation, opérée surtout dans la sphère culturelle (cinéma, littérature, théâtre...) et historiographique (avec l'héritage de Paxton), s'inscrit dans le contexte d'une possible alternance politique (1972-1981), et d'une remontée progressive des thèses d'une extrême droite xénophobe, à compter de 1983. D'où une instrumentalisation de ce passé sur un mode finalement assez classique. Durant la campagne présidentielle de 1981, par exemple, les deux camps en présence ont eu tendance à stigmatiser l'adversaire comme « collabo » ou « vichyste » (la droite gaulliste contre François Mitterrand, celui-ci contre Valéry Giscard d'Estaing), et à présenter leurs candidats respectifs comme « résistants ». C'est là une figure de style qui rappelle directement la guerre et l'après-guerre, et qui met en jeu les derniers protagonistes de la génération de l'Occupation.

Toutefois, cette réévaluation opère une première rupture décisive dans la mesure où la lecture qui est faite de l'Occupation ne se place plus sur le terrain de la lutte entre les « patriotes » et les « traîtres », qui fut le fondement de la légitimité de la Résistance et la base de l'épuration judiciaire, mais propose une vision opposant les « antifascistes » (ou les « antitotalitaires ») et les « fascistes », même si les termes ne correspondent pas à la réalité historique des années trente et quarante et des engagements réels des protagonistes. Dans cette configuration, la mémoire de la Résistance, si elle n'a plus la même importance que dans les années soixante, et si elle

72. Je pense évidemment à l'impact « médiatique », c'est-à-dire hors du champ scientifique, des travaux de Zeev Sternhell, ainsi qu'à ceux de Philippe Burrin, de Pierre Milza et de nombreux historiens anglo-saxons plus ou moins connus en France. Sans méconnaître leurs profondes divergences, ni reprendre à mon compte toutes les thèses de l'historien israélien (qui a joué toutefois un rôle essentiel), je pense que la diffusion, voire la popularité de ses thèses participent du « syndrome de Vichy », en ce qu'elles mettent en avant la même idée d'une culpabilité française cachée ou sous-estimée, et d'une complicité avec le « Mal du siècle » – tant que le stalinisme échappait à la même opprobre que le nazisme ou le fascisme.

suscite moins de travaux historiques qu'auparavant, reste néanmoins une mémoire dominante, encore portée par des acteurs politiques de premier plan.

L'image de l'antisémitisme

Dans les années 1980-1990, le fait dominant dans l'histoire de la mémoire de la guerre est la prise de conscience progressive du problème de l'antisémitisme français, qui s'inscrit dans un mouvement international, notamment en Allemagne et aux États-Unis, qui voit croître de manière considérable le poids de la mémoire de la « Shoah »⁷³. C'est là un phénomène essentiel, qui dépasse de très loin la question du souvenir de Vichy, même si c'est dans ces termes que le problème se décline en France. Sans doute, à la lumière de ce qui s'est passé depuis quelques années à l'étranger, faudrait-il concevoir mon chapitre sur la « mémoire juive » autrement, non pas dans la seule lignée d'une histoire nationale du souvenir, mais dans celle, plus large, d'une histoire du judaïsme mondial après 1945, et d'une histoire internationale de la mémoire. On y verrait l'importance du procès Eichmann de 1961, premier jalon de ce qu'Annette Wieviorka appelle l'« ère du témoin »⁷⁴. On y retrouverait également l'importance de la

73. Le terme s'est popularisé, on le sait, au même moment, avec le film de Claude Lanzmann, diffusé en 1985. Il a donné lieu à de vifs débats sémantiques, non sans un certain dogmatisme un peu ignorant des réalités historiques et linguistiques. Les partisans de ce terme hébreu, qui signifie « catastrophe », veulent le privilégier contre tout autre terme, notamment contre celui de « génocide », afin de sauvegarder le principe d'« unicité » ou de « singularité » de l'extermination des juifs, ou contre celui d'« holocauste », il est vrai inadapté en français. Ce dernier s'est pourtant universellement répandu à la suite de la série américaine de Marvin Chomsky, diffusée en 1978/1979, mais il était utilisé dans le monde anglo-saxon depuis très longtemps. À ce sujet, on peut rappeler un fait peu connu, en tout cas rarement signalé par les historiens français, et qui n'est pas sans signification. Dans la déclaration d'indépendance du nouvel État d'Israël de 1948, est évoquée l'extermination du judaïsme européen. Dans la version officielle en hébreu, c'est le terme « shoah » qui est utilisé, habituel depuis en Israël. Dans la version officielle en anglais, il a été traduit par... « holocaust » : « The recent holocaust which engulfed millions of Jews in Europe [...] ». Cf. Walter Laqueur & Barry Rubin (dir.), *The Israel-Arab Reader. A documentary history of the Middle-East conflict*, New York, Penguin Books, 1984 (1^e éd. : 1969), p. 126 (document intégral en anglais n° 26) ; pour la version en hébreu, cf. Peter Novick, *The Holocaust in American Life*, New York, Houghton Mifflin C°, 1999, p. 133.

74. Annette Wieviorka, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon, 1999. Du même auteur, voir surtout : *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992. C'est elle qui a attiré l'attention sur l'importance du procès Eichmann, et m'a critiqué pour l'avoir oublié dans la chronologie de la

Guerre des Six jours qui a modifié le rapport que les juifs de la Diaspora entretenait avec Israël et avec leur propre patrie. C'est tout particulièrement net en France où la politique pro-arabe de la France d'un côté, la modification sociologique de la communauté juive du fait de l'arrivée massive des juifs d'Algérie de l'autre, ont profondément changé la nature traditionnelle du lien d'attachement à la France, qui va se décliner de moins en moins sur le mode de l'assimilation, et de plus en plus sur un mode minoritaire et identitaire, suivant en cela une évolution générale des sociétés occidentales. Ce fait, même très sommairement évoqué, est à mon sens central pour comprendre la place démesurée prise par la question du souvenir de Vichy et de la Shoah, devenus, notamment auprès de la deuxième et de la troisième génération après la guerre, un thème constitutif de l'identité juive.

C'est le sens de la formule que nous avons utilisée, Éric Conan et moi, de « judéocentrisme » pour parler de cette lecture de la dernière guerre, qui donne une centrale à la question de la Shoah. Cette vision, datée et tout aussi critiquable que d'autres, a peu à peu supplanté la lecture de l'Occupation sous l'angle du « fascisme français ». Elle constitue une deuxième rupture, sans doute plus profonde, dans la vision de la guerre qui dominait dans les années cinquante ou soixante. La ligne de clivage, vue rétrospectivement, n'est plus politique, elle ne départage plus les « fascistes » et les « antifascistes », les « collabos » et les « résistants ». Elle est morale, elle départage les « justes » des autres, elle établit une séparation entre ceux qui ont sauvé des juifs ou qui ont dénoncé les lois antisémites, et ceux qui les ont acceptées, même de manière passive, en une hiérarchie à la fois impitoyable et a-historique. Dans cette nouvelle configuration, entièrement tributaire de la « génération morale » et de l'idéologie des droits de l'homme, le critère discriminant presque exclusif est l'attitude envers les persécutés. C'est à mon sens ainsi qu'il faut interpréter la polémique qui a surgi autour du passé de François Mitterrand, en septembre 1994 : tout s'est focalisé sur son amitié avec René Bousquet et sur sa lecture erronée des lois antisémites de Vichy, au détriment de la complexité de son parcours de « vichysto-résistant »⁷⁵. Pour un jeune

première édition du *Syndrome de Vichy*. Je persiste toutefois à croire qu'il a eu très peu d'impact en France, hormis dans quelques cercles de la communauté juive.

75. C'est un point qu'Éric Conan et moi avons développé dans la seconde édition de *Vichy, un passé qui ne passe pas*, op. cit., Gallimard/Folio, 1996, p. 425-444. La première édition est sortie en

d'aujourd'hui – combien de fois en avons-nous fait l'expérience lorsqu'on travaille sur ce sujets –, avoir été vichyste, c'est d'abord et avant tout, souvent même uniquement, avoir été antisémite.

De ce fait, surgit une « concurrence des victimes », comme l'a illustré le débat entre Vercors et Serge Klarsfeld, quelque temps avant le procès Barbie⁷⁶. Ce débat se conclut par une victoire éphémère et apparente des résistants puisque la cour de cassation, intervenant pour la première fois, et de manière décisive dans la définition du crime contre l'humanité, décide que celui-ci peut avoir été commis contre des résistants⁷⁷. En fait, il consacre l'hégémonie de plus en plus nette de la mémoire du Génocide au regard d'autres lectures possibles de la guerre, notamment dans la mémoire de la Résistance. Au moins pour les trois procès qui ont été intentés pour crimes contre l'humanité, et jusqu'à l'adoption, en mars 1994, du nouveau code pénal, l'idée s'est largement répandue dans l'opinion et même au sein des élites politiques, judiciaires ou intellectuelles que le crime contre l'humanité, donc le seul qui pouvait juridiquement échapper à l'oubli depuis la loi de 1964, était le crime commis dans le cadre de la « Solution finale ».

L'ère de la réparation

Cette évolution inaugure une troisième période, débutant avec le procès Barbie et qui se prolonge depuis lors jusqu'à aujourd'hui. Elle n'entraîne pas de rupture quant au contenu des représentations : l'hégémonie du souvenir de la Shoah s'est encore un peu plus affirmé. En revanche, elle entraîne une évolution majeure en ce qui concerne les

même temps que l'ouvrage de Pierre Péan, *Une jeunesse française. François Mitterrand 1934-1947...* et chez le même éditeur (Fayard), ce qui nous a valu d'être pris dans une tourmente quelque peu imprévue.

76. Sur ce concept, cf. Jean-Michel Chaumont, *La Concurrence des victimes, génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997; voir également la maîtrise de sociologie de Sarah Gensburger, *Forces et enjeux de mémoire en France : « la figure du Juste »*, 4 vol., Paris 10-Nanterre, 1997-1998, dirigée par Marc Lazar, très stimulante, qui voit dans la mise en scène et la valorisation du « Juste » un moyen de sortir du « devoir de mémoire » dans sa version culpabilisante.

77. Arrêt du 20 décembre 1985 qui introduit la notion de « politique d'hégémonie idéologique » et considère que la déportation de personnes « en raison de leurs activités réelles ou supposées dans la Résistance » entre dans la définition du crime imprescriptible contre l'humanité.

modalités d'expression de cette mémoire. En effet, l'heure n'est plus à la prise de conscience, elle est à la réparation, c'est-à-dire à une action concrète sur le passé : réparation morale avec la multiplication des « repentances » officielles, à commencer par le discours du président nouvellement élu, Jacques Chirac, le 16 juillet 1995 ; réparation judiciaire avec les procès tenus de Barbie, Touvier et Papon, et le procès manqué de Bousquet ; réparation financière, avec la création de plusieurs commissions chargées d'évaluer l'ampleur et le coût de la spoliation, et qui s'inscrivent là encore dans une logique internationale.

Cette évolution est la conséquence d'un enchaînement politique et juridique. La condamnation judiciaire d'un Touvier, personnage pourtant peu représentatif, la réprobation générale visant un chef d'État en exercice – le premier que la gauche ait connu sous la V^e République – pour ses positions ambiguës à l'égard de Vichy, ont entraîné une reconnaissance de fait de la responsabilité de la *France* dans les crimes commis par l'État français. L'acte par lequel cette reconnaissance s'est exprimée – et bien qu'il n'ait eu à la lettre aucune valeur constitutionnelle ou juridique –, a revêtu une grande portée symbolique car émanant du sommet de l'État, et d'un président, Jacques Chirac, qui tournait ainsi le dos à toute la tradition gaulliste, la sienne. Ce dernier a même été jusqu'à parler de « faute collective », notion qui aurait fait bondir les contemporains de l'après-guerre⁷⁸. Cette reconnaissance devait logiquement déboucher sur une réparation matérielle (exigée publiquement par Serge Klarsfeld, dès le 17 mai 1995⁷⁹), et aboutir à un autre procès, le procès Papon, qui lui, revêtait une signification autrement plus profonde que le procès Touvier – quelles qu'aient été par ailleurs ses limites.

Les suites actuelles de ce procès, après la condamnation pénale, sont à cet égard assez instructives de l'évolution possible du statut non seulement politique et moral de

78. Nous avons reproduit l'intégralité du discours officiel du 16 juillet 1995 dans *Vichy, un passé qui ne passe pas*, 2^e éd., *op. cit.*, p. 444-449. Rappelons que la notion de « culpabilité collective », contraire aux principes généraux du droit, n'a pas été appliquée à l'Allemagne, malgré de fortes pressions sur le plan international, notamment au sein de l'ONU, par les Soviétiques.

79. Cf. *Libération*, 17 juillet 1995 qui lance la polémique sur les biens des internés juifs de Drancy, première étape d'un processus qui aboutira à la création d'une Commission *ad hoc* sur la spoliation.

Vichy dans la conscience collective, mais également de son statut juridique. L'un des avocats de la défense, M^e Jean-Marc Varaut, a entamé en 1998, une procédure visant à ce que ce soit l'État qui assume le poids financier de la condamnation civile de l'ancien secrétaire général de la Gironde. De son côté, l'un des avocats des parties civiles, M^e Alain Lévy, avocat de la FNDIRP, a engagé en 1999 une action réclamant à l'État un franc de dommages et intérêts pour les faits commis par Maurice Papon, condamné à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes contre l'humanité, commis dans l'exercice de ses fonctions. Ces deux actions, évidemment disjointes et visant des objectifs différents, ont un point commun : elles se fondent sur l'idée que l'État est responsable *de jure* des actes de Vichy, bien que le régime ait été continûment qualifié d'« autorité de fait » depuis les ordonnances du GPRF. Les premières réactions du ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, sont sans surprises : il fait référence à l'article 3 de l'ordonnance du 9 août 1944 sur la « nullité » des actes de Vichy⁸⁰. En revanche, il sera intéressant de voir comment les juridictions administratives, en particulier le Conseil d'État, statueront sur cette question et avec quels attendus⁸¹.

Cette évolution de la représentation de Vichy s'explique certes par la logique même de ce qu'a été l'histoire de la mémoire de la guerre, en France comme sur la scène internationale. Mais elle s'explique sans doute aussi par une évolution récente des sociétés contemporaines, dont l'évolution de la mémoire de la guerre n'est en ce sens qu'un avatar, et qui tient à la question des rapports du citoyen à l'État. Ce rapport se décline aujourd'hui sur le mode d'un « nouveau contrat », où la légitimité ne repose plus, comme dans la tradition, sur l'autorité, la représentativité et donc le monopole concédé et accepté de la violence légitime, mais sur une « négociation », ce qui entraîne notamment une exigence de « transparence » (dont la question des archives est un bon indice). Il se décline également sur le mode de la pénalisation ou de la judiciarisation croissante de la vie politique. En ce sens, le procès Papon restera peut-être moins dans l'Histoire comme le « procès de Vichy » que comme le « procès de l'État », en tout cas d'une certaine conception de l'État, de la raison d'État, de l'obéissance à l'État.

80. Lettre à M^e Varaut du 29 juillet 1998, citée dans le mémoire en recours devant le tribunal administratif de Paris, déposé le 25 septembre 1998.

81. Cf. Éric Conan, « Affaire Papon : l'autre procès », *L'Express*, 6 janvier 2000.

Enfin, on peut ajouter que, durant cette dernière phase, et pour de toutes autres raisons, notamment la chute du système communiste, la mémoire de la Résistance est entrée dans une période de démythification parfois radicale, qui montre à quel point elle a perdu son statut de référence obligée dans la culture politique française : sans en faire ici une longue démonstration, il suffit de mentionner pour mémoire l'« affaire Aubrac »⁸², ou rappeler que certains résistants se sont vus totalement déconsidérés pour avoir, à tort ou à raison, voulu apporter leur soutien à Maurice Papon, durant son procès. Cela a même entraîné des attaques totalement inédites dans l'histoire du souvenir de la guerre, comme en témoigne la déclaration de Serge Klarsfeld, au lendemain de l'audition d'un certain nombre de résistants, dont Jean Mattéoli, par ailleurs président de la Commission sur la spoliation des biens juifs : « [c'est] un nouveau chapitre à explorer sur le fait que la Résistance a contribué à envoyer des juifs à la mort »⁸³.

Désenchanter le passé

Vichy, un passé qui ne passe pas a été entrepris au moment où la représentation de l'Occupation se focalisait sur la question de l'antisémitisme. Les débats provoqués par cet ouvrage se sont prolongés dans la phase que j'ai nommée plus haut celle de la « réparation ». À l'origine, le livre avait été conçu par Éric Conan, un journaliste et un intellectuel ayant beaucoup travaillé le sujet⁸⁴ comme une recension des manifestations du souvenir à partir de 1990, au moment où se succédaient les différents « cinquantenaires ». Mais le dialogue qui s'est établi entre le journaliste et l'historien pour écrire un même livre a changé la nature du projet initial. Pour ma part, il s'est

82. Sur cette affaire, et sur ma participation à la table ronde organisée par *Libération* sur la suggestion de Raymond Aubrac, calomnié par un ouvrage de Gérard Chauvy, je renvoie à ce que j'ai écrit dans *La Hantise du passé. Entretien avec Philippe Petit*, Paris, Textuel, 1998., p. 91 et suiv.

83. Déclaration de Serge Klarsfeld au *Figaro*, 26 février 1998, cité par Éric Conan, *Le Procès Papon. Un journal d'audience*, Paris, Gallimard, 1998, p. 211.

84. Grand reporter à *L'Express*, il a joué un rôle essentiel dans la révélation de certaines affaires : le sort des enfants juifs raflés en 1942 et internés à Pithiviers et Beaune-la-Rolande (cf. son ouvrage : *Sans oublier les enfants*, Paris, Grasset, 1991), le passé de René Bousquet, les gerbes de François Mitterrand sur la tombe de Pétain. Il s'est révélé, en outre, un des chroniqueurs les plus lucides du procès Papon (cf. *Le Procès Papon, op. cit.*). Éric Conan est par ailleurs l'un des rédacteurs en chef d'*Esprit*.

imposé comme une suite logique et chronologique au *Syndrome de Vichy* et une occasion de rectifier quelques malentendus, dont j'étais peut-être en partie responsable. Ainsi, cet ouvrage porte un regard aussi critique sur la mémoire de Vichy dans les années quatre-vingt-dix que le précédent l'avait fait pour les périodes précédentes. Il était donc – et je maintiens cette vision des choses – de la même veine intellectuelle, scientifique et idéologique que le premier, mais avec une différence sur laquelle je tiens à m'expliquer.

Dans le *Syndrome de Vichy*, je voulais naïvement adopter une posture d'historien, à l'exclusion de toute autre. Je cherchais la meilleure distance possible malgré mon inexpérience et la nature du sujet. Mais il est clair que mon propos était en grande partie conditionné par la culture de ma génération, laquelle commençait à s'interroger avec une certaine agressivité sur les raisons du « refoulement » de Vichy et sur le peu de curiosité des générations précédentes, et en particulier des historiens. Dans le *Passé qui ne passe pas*, alors que la mémoire de la dernière guerre avait pris une importance considérable dans l'espace public, le jugement et la critique visaient plutôt ma propre génération, et l'usage immodéré du « devoir de mémoire ». L'analyse de la mémoire de Vichy dans les années quatre-vingt-dix en termes de « judéocentrisme » avait, de surcroît, heurté de plein fouet le courant désormais dominant, du militant de base aux plus hautes sphères de la vie publique. Et il ne reculait pas devant un certain engagement dans les débats qui faisaient rage au même moment sur l'écriture de l'histoire et de la mémoire de Vichy.

C'est l'occasion de préciser ici que le titre de cet ouvrage est évidemment emprunté à l'article célèbre d'Ernst Nolte qui a lancé la querelle des historiens allemands : « *Vergangenheit, die nicht vergehen will* »⁸⁵. Il va de soi que l'emprunt était parfaitement conscient et assumé, n'en déplaise aux quelques farouches « antifascistes » qui ont cru faire un scoop en « révélant » ce sulfureux rapprochement. En réalité, cet emprunt ne signifiait en rien un accord avec les positions de Nolte sur l'interprétation du nazisme, pas plus que nous n'étions d'ailleurs en accord, Éric Conan et moi, avec la

85. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 6 juin 1986 ; traduction : « Un passé qui ne veut pas passer. Conférence qui, une fois écrite, ne put pas être prononcée », in *Devant l'histoire. Les documents de la controverse sur la singularité de l'extermination des Juifs par le régime nazi*, Paris, Cerf, 1988, p. 29-35.

position moraliste et antihistorienne de Jürgen Habermas, son principal contradicteur. Certes nous pointions une homologie entre la mémoire du nazisme et la mémoire de Vichy. Mais l'objectif de ce livre était, entre autres, de montrer précisément l'énorme différence, née de la situation historique elle-même, entre la responsabilité et la culpabilité de l'Allemagne et des Allemands sous le III^e Reich, et celle de la France et des Français sous l'Occupation, une différence qui échappe très souvent aux partisans inconditionnels du « devoir de mémoire »⁸⁶. Nous savions parfaitement que le titre susciterait quelques réactions indignées : c'était un moyen de montrer que le moralisme ambiant était tel qu'il pouvait confondre l'énoncé d'un fait objectif – le passé de Vichy ne « passe » effectivement pas quel que soit le jugement que l'on porte sur cet état de choses –, avec l'énoncé d'une norme morale, ou plutôt sa dénonciation – Nolte rejette ce qu'il perçoit comme une culpabilisation excessive de l'Allemagne (le passé qui ne *doit* pas passer), notamment au regard des crimes commis par l'autre grand « totalitarisme »⁸⁷.

Du *Syndrome de Vichy* au *Passé qui ne passe pas* existe-il un réel changement de perspective, voire même un « reniement » ? À en croire la violence de certaines réactions publiques ou privées (« réhabilitation du nazisme », ouvrage de « juif honteux », etc.), j'aurais pu le croire. Avec le recul, il est clair qu'existe une évolution entre ces deux ouvrages écrits à sept ans de distance, sept ans d'une réflexion plus approfondie sur le sujet. J'étais à l'évidence moins convaincu désormais de la nécessité dudit « devoir de mémoire », ou plutôt j'en voyais les limites, y compris et surtout dans sa version judiciaire. Cela étant, en relisant le *Syndrome de Vichy*, j'ai eu la surprise de découvrir que nombre des idées du *Passé qui ne passe pas* y figuraient déjà : sur

86. On en trouve encore un bel exemple dans l'équation que fait le philosophe Pierre Bouretz entre la « querelle des historiens » en Allemagne et les débats autour de Vichy en France, à la même époque : Pierre Bouretz, « La démocratie française au risque du monde », in Marc Sadoun (dir.), *La Démocratie en France*, Paris, Gallimard, 2000, p. 27-137 (cf. notamment les dernières pages du texte).

87. Pour l'anecdote, je peux signaler que, pris d'un vague remords à quelques semaines de la parution, et parce que j'étais responsable du choix de ce titre, j'en proposais un autre, plus neutre, à mon co-auteur et à l'éditeur, Denis Maraval, lequel refusa gentiment. Cette fois, c'est l'éditeur qui a eu raison.

l'« antifascisme rétroactif »⁸⁸, sur la judiciarisation grandissante du passé⁸⁹, sur l'historisation inévitable de ce passé-là, sur la contradiction entre un discours qui voit le Génocide à la fois comme irréductiblement « unique » tout en insistant sur son « exemplarité » négative⁹⁰. Même l'expression de « judéocentrisme » y figure explicitement à propos des contradictions entre la justice, la mémoire et l'histoire dans le cadre du procès Barbie⁹¹.

Mais l'important est ailleurs. Si je n'ai pas le sentiment d'avoir « changé » et si je crois, au contraire, que c'est le contexte dans lequel j'évoluais qui a changé, reste à évaluer l'impact de ma propre réflexion sur le devenir du problème que j'ai analysé. En d'autres termes, et au risque de paraître très prétentieux, est-ce que l'analyse du « syndrome de Vichy » n'a pas, d'une certaine manière, contribué, même à modeste échelle, à faire émerger le problème dans l'espace intellectuel, non pas en le créant, bien entendu, mais en le nommant et en l'analysant ? Pierre Nora a exprimé un sentiment similaire en montrant comment, entre le début et la fin du projet des *Lieux de mémoire*, le sujet était devenu un fait de société, et la notion même, voulue comme outil critique, était en passe de participer, à son corps défendant, à la sacralisation de la mémoire : « Étrange destinée de ces *Lieux de mémoire* : ils se sont voulus, par leur démarche, leur méthode, leur titre même, une histoire de type contre-commémoratif, mais la commémoration les a rattrapés »⁹². C'est en tout cas parce que j'avais le sentiment d'avoir été « mal » lu, ou d'avoir été utilisé par des acteurs (militants de la mémoire,

88. *Le Syndrome de Vichy*, *op. cit.* (version de 1990). *cf.* les pages consacrées à l'*Idéologie française*, de Bernard-Henri Lévy, p. 201 et suiv.

89. *Idem*, au chapitre sur la « mémoire juive », p. 184 et suiv., et dans le paragraphe sur le procès Barbie, p. 229 et suiv.

90. *Idem*, p. 184.

91. *Idem*, p. 241.

92. Pierre Nora, « L'ère de la commémoration », *op. cit.*, p. 977. Pierre Nora a d'ailleurs eu la gentillesse de participer à un forum autour du *Syndrome de Vichy* (avec John Hellmann, Bertram Gordon et moi-même), dans lequel il a fait le rapprochement entre son expérience et ce qu'il avait perçu de la mienne au regard d'analyses qui se veulent critiques et distantes mais qui deviennent des éléments intrinsèques des questions qu'il s'agit d'analyser, un phénomène somme toute assez fréquent dans les autres sciences sociales. *Cf.* Pierre Nora, « Le syndrome, son passé, son avenir », *in* « Forum : The Vichy Syndrome », *French Historical Studies*, vol. 19, n° 2, automne 1995, p. 487-493. *Cf.* également ma réaction : « Le syndrome de l'historien », p. 519-526.

juristes, politiques, etc.) qui ne retenaient de l'analyse que la partie sur le « refoulement » et non celle sur l' « obsession », que j'ai décidé d'écrire le *Passé qui ne passe pas*. Cela m'a permis au moins de retrouver une certaine liberté de parole et de pensée, et de casser ce faisant l'image de l'historien attitré – et « historiquement correct » – de la mémoire de Vichy.

3^E PARTIE :

LA JUSTICE OU L'APPROCHE NORMATIVE DU PASSE

Au début des années quatre-vingt-dix, mon travail sur la mémoire de la guerre, devenu un travail sur le temps présent le plus immédiat, s'est enrichi d'une réflexion sur les rapports entre histoire et justice, conséquence d'une évolution naturelle, d'un intérêt personnel et du contexte politique et intellectuel.

La judiciarisation du passé

L'intérêt pour la mémoire du Génocide culmine à ce moment-là au plan national et international, avec notamment ce que l'historien Peter Novick a appelé l'« américanisation de l'Holocauste », c'est-à-dire l'investissement considérable de la société américaine alors qu'au bout du compte, seule une infime minorité de juifs, survivants ou descendants, est réellement concernée⁹³. Cela s'est marqué notamment par l'inauguration, le 26 avril 1993, de l'*Holocaust Memorial* de Washington, en passe de devenir non seulement le plus grand musée du monde sur le sujet, mais aussi le plus grand centre d'archives microfilmées provenant de tous les pays d'Europe⁹⁴. En Europe, l'heure est également aux vifs débats sur la commémoration. En Allemagne, les querelles se développent autour du choix de la fête nationale et d'une journée rappelant l'extermination des juifs : ce sera le 27 janvier, jour de la libération du camp d'Auschwitz par les Soviétiques, suite à une décision conjointe, en 1995, de l'État fédéral et des Länder⁹⁵. En France, la querelle sur le souvenir du Vél' d'Hiv' se traduit par la création d'une nouvelle journée commémorative, celle du 16 juillet, destinée à rappeler « les crimes racistes et antisémites commis sous l'autorité de fait dite

93. Peter Novick, *op. cit.*

94. Sur l'histoire de ce musée, outre Peter Novick, cf. James E. Young, *The Texture of Memory. Holocaust Memorials and Meaning*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1993 ; cf. également le catalogue de l'exposition permanente : Jeshajahu Weinberg, Rina Elieli, *The Holocaust Museum in Washington*, New York, Rizzoli, 1995.

95. Cf. Peter Reichel, *L'Allemagne et sa mémoire*, Paris, Odile Jacob, 1998. Pour la littérature considérable sur la mémoire du nazisme, je renvoie à la bibliographie mise à jour en 1996 dans *Vichy, un passé qui ne passe pas*, *op. cit.*. On peut y ajouter quelques titres récents en français, dont Pierre-Yves Gaudard, *Le Fardeau de la mémoire. Le deuil collectif allemand après le national-socialisme*, Paris, Plon, 1997 ou encore Gérard Husson, *Une culpabilité ordinaire ? Hitler, les Allemands et la Shoah. Les enjeux de la Controverse Goldhagen*, Paris, F.-X. de Guibert éd., 1997.

”Gouvernement de l’État français”⁹⁶. La formule, désormais apposée dans tous les chefs-lieux de département par la volonté du législateur, a ceci de bizarre qu’on peut se demander de quels crimes « racistes » autres qu’antisémites il s’agit. En réalité, c’est un indice parmi d’autres qui montre à quel point le discours sur cette période est tributaire des enjeux du présent, ici du désir de lutter contre le racisme d’une partie de la société française contemporaine – sans doute bien réel mais sans commune mesure avec l’antisémitisme des années quarante, et qui est, par ailleurs, d’une autre nature puisqu’il s’exerce en priorité contre des Maghrébins ou des Africains, et non contre des juifs.

Mais le fait marquant de cette période est la cristallisation de plus en plus nette des attentes et des polémiques concernant le passé sur les procédures pour crimes contre l’humanité, en France comme dans d’autres pays. Cette évolution fait d’une certaine manière écho à ce qui s’est passé en Allemagne fédérale où, après les procès de Nuremberg initiés par les Alliés, le relais a été pris par la justice allemande, en particulier à compter de 1960 avec l’ouverture de la « Zentralen Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung nationalsozialistischer Verbrechen » de Ludwigsburg, qui a relancé les poursuites contre les criminels nazis. Cette « seconde dénazification » a empêché la possible prescription de vingt ans, en 1965, dont l’annonce prématurée avait entraîné en France (comme ailleurs) le vote d’une loi sur l’imprescriptibilité des crimes contre l’humanité, en décembre 1964⁹⁷. Elle a abouti à de grands procès comme celui de Francfort (dit « procès d’Auschwitz »), de novembre 1963 à septembre 1965, à celui de Düsseldorf (« procès de Maidanek »), en 1975, ou encore à celui de Cologne, où furent jugés Kurt Lichka et Herbert Hagen, en 1980, grâce notamment à l’action de Beate et Serge Klarsfeld⁹⁸.

96. Cf. *Vichy, un passé qui ne passe pas*, *op. cit.*, chapitre 1.

97. Cf. Pierre Mertens, *L’Imprescriptibilité des crimes de guerre et contre l’humanité. Étude de droit international et de droit pénal comparé*, Centre de droit international de l’Institut de sociologie de l’Université libre de Bruxelles, n° 6, éd. de l’ULB, 1974, et *Le Syndrome de Vichy*, *op. cit.*, p. 112.

98. Sur le refus de l’Allemagne d’Adenauer de lancer des poursuites judiciaires contre les anciens nazis, voir l’ouvrage fondamental, malheureusement non traduit ni en français, ni en anglais, de Norbert Frei, *Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit*, Munich, C.H. Beck’sche, 1996. Voir également : Florent Brayard (dir.), *Le Génocide des juifs entre procès et histoire*, Actes du colloque franco-allemand de Potsdam, Einstein-Forum, janvier 1998, Bruxelles/Paris,

C'est ainsi que, dans plusieurs pays, de nouvelles procédures judiciaires se sont enclenchées : en Italie, avec l'extradition d'Argentine, en 1995, de l'ancien nazi, Erich Priebke, condamné pour le massacre des Fosses Ardéatines, commis à Rome, en 1944 ; en Israël, où, plus de trente ans après le procès Eichmann, un autre ancien nazi, l'Ukrainien John (Ivan) Demjanjuk, a été jugé comme criminel de guerre, mais acquitté au bénéfice du doute sur son identité réelle, en juillet 1993⁹⁹.

En France, la tension est montée après le procès Barbie, en juillet 1987, car une partie de l'opinion, à commencer par les associations d'anciens déportés ou victimes du Génocide (dont celle des Klarsfeld) s'impatiente devant la lenteur des procédures engagées contre des Français : Paul Touvier, objet de la première instruction ouverte en France pour crimes contre l'humanité (novembre 1973), Jean Leguay, premier Français à avoir été inculpé de ce chef d'accusation (mars 1979), Maurice Papon (inculpé une première fois en janvier 1983, puis, après annulation de l'instruction, inculpé une deuxième fois en juillet 1988), et enfin René Bousquet (inculpé en mars 1991, après de nombreuses péripéties), sans conteste le plus lourd de ces quatre dossiers. L'assassinat de ce dernier, le 8 juin 1993, accentue encore plus les frustrations, d'autant que la rumeur court que certaines de ces procédures, et en particulier celle concernant l'ancien secrétaire général à la police de Vichy, ont été plus ou moins « freinées » par le président de la République – ce que l'intéressé a confirmé lors de son intervention télévisée du 12 septembre 1994. La disparition prématurée et dramatique de ce dernier – l'un des rares crimes politiques jamais commis au nom de la mémoire de la Shoah – a sans doute favorisé la tenue du procès Touvier, en mars et avril 1994, et, à terme, a rendu inévitable le procès Papon, en 1997-1998.

En quelques années, la justice s'est donc trouvée impliquée et s'est impliquée elle-même dans la question du devoir de mémoire et de la réparation à l'égard des victimes du Génocide, notamment par l'action de certains avocats des parties civiles (Joe Nordmann, Roland Rappaport, Gérard Boulanger, Michel Zaoui, Alain Lévy, et

Complexe/IHTP (à paraître en 2001), et Norbert Frei, Dirk van Laak, Michael Stolleis (Hg.), *Geschichte vor Gericht, Historiker, Richter und die Suche nach Gerechtigkeit*, Munich, C. H. Beck, 2000.

99. Sur ce point, voir l'ouvrage écrit par l'un de ses avocats : Yoram Sheftel, *L'Affaire Demjanjuk. Les secrets d'un procès-spectacle*, Paris, Éd. J.-C. Lattès, 1994.

d'autres), de certains magistrats du siège (les juges d'instruction Martine Anzani ou Jean-Pierre Getti), de magistrats du Parquet, dont la tâche était plus délicate compte tenu de la politique de la mémoire menée sous François Mitterrand (le procureur général Pierre Truche ou l'avocat général Marc Domingo). La rentrée en scène spectaculaire de cette justice d'un nouveau genre, avec les procès de la « seconde épuration »¹⁰⁰, va soulever un problème majeur, celui de sa légitimité et de sa capacité à écrire l'histoire. Du coup, c'est un vaste chantier de réflexion qui s'est ouvert aux historiens, aux juristes et à autres sciences sociales, et dans lequel je me suis investi de façon presque naturelle, compte tenu des mes travaux antérieurs.

Un autre élément a joué dans le contexte des années quatre-vingt-dix. L'intérêt pour ces questions judiciaires et juridiques a été ravivé par les conséquences de la chute du Mur de Berlin, et, de manière plus générale, par la fin d'un certain nombre d'autres dictatures ou de régimes non démocratiques dans le monde (Amérique latine, Afrique du Sud, etc.). L'effondrement du système communiste, la fin de l'Apartheid, la démocratisation du Chili ou de l'Argentine, ont posé, à des degrés divers, et dans des contextes politiques et culturels très différents, l'inévitable question de la nécessité ou non d'épurer les cadres du régime défunt. Fallait-il une épuration au nom de la justice et des droits de l'homme ou valait-il mieux l'éviter, au nom de la « réconciliation nationale » ? Si le choix penchait pour une épuration, même modérée, sur quelles bases juridiques et morales allait-on éliminer... ou blanchir ? Une épuration politique a toujours en effet deux fonctions inséparables : écarter et punir d'un côté, réintégrer et re-légitimer de l'autre ceux qui ne l'ont pas été¹⁰¹. En ce sens, et c'est l'un des paradoxes de toute épuration politique : elle peut être considérée comme un « filtre », un « sas » nécessaire non pas simplement aux yeux des victimes mais également du point de vue des « bourreaux » ou de ceux qui sont présumés tels. C'est ce qui s'est passé d'une certaine manière avec la commission « Vérité et réconciliation », en Afrique du Sud. Parmi d'autres questions lourdes de conséquences pour un avenir déjà

100. J'ai utilisé cette expression dans *La Hantise du passé*, *op. cit.*, p. 115 et suiv.

101. Avec Alain Bancaud, nous avons montré comment ce processus a fonctionné dans le cas de l'épuration de la magistrature, en 1945 : « L'épuration des magistrats à la Libération », n° spécial « L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire », *Histoire de la Justice*, n° 6, 1994, p. 117-144.

incertain dans ce genre de situations : qui juger et jusqu'où conduire la recherche de responsabilités, dans le sens ascendant comme dans le sens descendant de la hiérarchie administrative ou dans la hiérarchie sociale ? Quelles peines appliquer ? Faut-il et sur quelles bases envisager la clôture des procédures : par la grâce, par la prescription ou par l'amnistie, l'acte politiquement le plus fort ? C'est là l'une des contradictions les plus lourdes d'effets entre l'idée de plus en plus étendue d'une nécessaire imprescriptibilité des crimes d'État ou des crimes politiques, y compris dans le cas de guerres civiles, et la nécessité tout aussi grande d'une réconciliation ou d'une pacification à plus ou moins brève échéance. La récente affaire Pinochet en a donné un exemple éclatant, compliqué par le fait que s'y mêlait une action publique d'origine étrangère, elle-même inscrite dans l'idée que les nations ne sont plus les seules maîtresses de la gestion – ici juridique et judiciaire – de leur passé.

Des lois sur la « lustration » en République tchèque à la Commission de Desmond Tutu, en passant par le jugement de quelques dignitaires de l'ex-RDA (Egon Krenz, Erich Mielke), ces questions ont été au cœur de nombre de débats politiques des années quatre-vingt-dix. Elles soulevaient des problèmes tenant au rôle de la justice dans les périodes de transition démocratique, et donc à la légitimité même de ces formes de transition politique¹⁰². D'où la comparaison immédiate avec ce qui s'est passé après la dernière guerre, dans les processus d'épuration en France, en Belgique, en Italie, ou dans la dénazification en Allemagne et en Autriche¹⁰³.

Au même moment – et sans coïncidence aucune –, se développe une réflexion sur la possibilité d'instances judiciaires internationales, héritées des principes de Nuremberg et surtout de la Déclaration universelle des droits de l'homme, avec la

102. Sur ces questions, existent déjà plusieurs travaux en langue française dont Philippe Moreau Defarges, *Repentance et réconciliation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999 ; « Mémoire, justice et réconciliation », dossier spécial, *Critique internationale*, n° 5, 1999. On se reportera surtout à l'étude fondamentale de Neil J. Kritz (dir.), *Transitional Justice. How Emerging Democracies Reckon with former Regimes*, 3 vol., Washington DC, United States Institute of Peace Press, 1995 [préface de Nelson Mandela], qui aborde toutes les situations de transition au XX^e siècle dans une perspective comparative.

103 J'ai tenté cette comparaison de manière très schématique dans « Les dilemmes de l'épuration à la sortie du régime autoritaire », *La Nouvelle Alternative*, n° 21, mars 1991, p. 5-8 et « "Säuberungen", gestern und heute », *Transit. Europäische Revue*, n° spécial « Rückkehr der Geschichte », n° 2, juin 1991, p. 187-192.

création de tribunaux *ad hoc* pour le génocide rwandais ou pour les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie, ou encore avec la création, inachevée à ce jour, du Tribunal pénal international¹⁰⁴. Là encore, l'historien de la guerre ne pouvait rester indifférent dans la mesure où ce qui s'était passé après 1945, à Nuremberg, à Tokyo, dans les cours de justice de l'épuration, n'apparaissait plus comme l'ultime étape de l'événement « Seconde Guerre mondiale » mais comme le point de départ d'un long processus de judiciarisation du politique, lui-même inscrit dans une évolution notable des sociétés développées touchant bien d'autres domaines que la seule justice pénale.

C'est dans ce contexte que je me suis intéressé, comme un nombre croissant de chercheurs en sciences sociales, au droit et à la justice, à son histoire et à son rapport avec l'histoire, sujets sur lesquels je travaille toujours¹⁰⁵. J'ai pu ainsi, à une échelle

104. Sur ces sujets, la bibliographie est considérable et en progression constante. On peut citer quelques points de repères, dont les travaux de Mireille Delmas-Marty, notamment *Vers un droit commun de l'humanité. Entretien avec Philippe Petit*, Paris, Textuel, 1996 ; Agnès Lejbowicz, *Philosophie du droit international. L'impossible capture de l'humanité*, Paris, PUF, 1999 ; Antoine Garapon, « De Nuremberg au TPI : naissance d'une justice universelle ? », in « Mémoire, justice et réconciliation », dossier cité de *Critique internationale* ; on peut également citer l'ouvrage de Michael Walzer, *Just and Unjust Wars. A Moral Argument with Historical Illustrations*, New York, Basic Books, 1977, traduit récemment en français au moment de la guerre du Kosovo (il avait été écrit à l'origine dans le contexte de la fin de la guerre du Vietnam) : *Guerres justes et injustes*, Paris, Belin, 1999.

105. Notamment dans le cadre du DEA « Action publique et sociétés contemporaines » de l'ENS Cachan où j'anime avec le sociologue Jacques Commaille, une direction d'études sur l'histoire et la sociologie du droit et de la justice, couplée avec un séminaire de recherche commun au Groupe d'analyses des politiques publiques (GAPP) et à l'IHTP, deux des laboratoires de sciences sociales du CNRS installés récemment sur le site de l'ENS. L'intérêt de l'IHTP pour l'histoire de la justice date de 1991, lorsque Michelle Perrot et Robert Badinter nous ont demandé, à Denis Peschanski et à moi, de poursuivre leur séminaire sur la « prison républicaine », pour les années d'occupation et d'après-guerre. Ce que nous avons fait, le séminaire étant animé également par Anne Boigeol et Alain Bancaud, ainsi que par Francine Soubiran-Paillet, du GAPP. Le renouveau des études sur la justice s'est manifesté par la création, il y a une dizaine d'années, par le même Robert Badinter et par Pierre Truche, de l'Association pour l'histoire de la justice (dans le cadre de laquelle a été menée la recherche déjà citée sur l'épuration des magistrats), par la création de plusieurs revues, dont la plus marquante est *Droit et société*, par la publication de plusieurs ouvrages de référence : Jean-Pierre Royer, *Histoire de la justice*, Paris, PUF, 1995, ouvrage qui constitue une innovation dans la mesure où il est rare qu'un historien du droit écrive non pas une « histoire du droit » au sens classique et très fermé du terme, mais une histoire de la justice, de ses institutions, des ses acteurs, de la culture judiciaire, etc. Cf. également l'ouvrage récent de Gilles Rouet, *Justice et justiciables aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Belin, 2000. Pour une critique commentée et très éclairée de la littérature récente en sciences sociales sur la justice, cf. Jacques Commaille, « Une sociologie politique de la justice en œuvres », *Droit et société*, n^{os} 42/43, 1999, p. 467-510. Pour une

modeste, alors que j'appartiens à une génération qui n'a connu aucun des « grands engagements » de ce siècle, mettre en pratique l'un des adages de Marc Bloch qui invitait l'historien à prendre en compte sa propre expérience pour comprendre l'homme en son histoire. C'est l'une de ses positions éthiques et épistémologiques bien connues qui défendait l'idée d'une dialectique entre le passé et le présent, le passé expliquant le présent – un postulat en forme de truisme que l'historien doit toujours démontrer et non tenir pour acquis –, tandis que le présent permet en retour de mieux comprendre le passé, par analogie ou par téléologie.

Dans les domaines que j'ai abordés, la prudence méthodologique s'est avérée néanmoins indispensable pour ne pas se laisser trop envahir par la présence du passé et par l'illusion d'une répétition de l'histoire. La question de la « transition démocratique », envisagée ici dans sa dimension juridique et judiciaire, et dans son volet culturel (les représentations du passé) peut conduire d'un côté à des comparaisons purement *heuristiques* d'objets hétérogènes dans le temps et dans l'espace : les épurations politiques en Amérique Latine n'ont rien de commun historiquement avec l'épuration en France d'après-guerre, mais la comparaison peut se justifier si l'on cherche à comprendre la nature générique d'un processus de transition, quel que soit le contexte¹⁰⁶. D'un autre côté, la comparaison est une approche qui peut permettre de mettre en évidence des *filiations* directes ou indirectes, apparentes ou cachées, entre le passé et le présent : l'épuration réelle ou envisagée des cadres communistes après 1989 pouvait, elle, avoir des liens indirects avec l'épuration ou la dénazification menée après la guerre en Europe. La question s'est posée en ex-RDA alors que l'Allemagne n'avait pas terminé sa « seconde dénazification » et au moment où la France entamait une « seconde épuration », elle-même conséquence proclamée d'une épuration mal conduite après la guerre. Cela pouvait, à tout le moins servir de contre-exemple, même s'il ne

bibliographie exhaustive, cf. la base de données mise au point par Jean-Claude Farcy et éditée sous forme de CD-ROM par le Ministère de la Justice (le CD-ROM est disponible à la bibliothèque de l'IHTP).

106. J'ai présenté une communication sur ce thème dans un récent colloque franco-argentin, organisé à Buenos-Aires : « Historia Política Comparada De las Sociedades Francesa y Argentina Siglo XX », université Torcuato di Tella, 10-11 mai 1999, où, parmi d'autres sujets, la question de l'épuration comme mode de résolution d'une crise nationale a été comparée à la sortie de la dictature en Argentine, notamment par ma collègue du CNRS, initiatrice de cette manifestation, Diana Quattrocchi-Woisson. J'ai

semble pas, à première vue, que les débats ouest-européens sur le devoir de mémoire aient réellement pesé sur les débats concernant l'épuration ou la non-épuration en Allemagne et en Europe médiane¹⁰⁷. En outre, un certain nombre de ces pays ont connu au XX^e siècle, à des degrés divers, une double expérience totalitaire : l'ex-RDA, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie, ces trois derniers pays ayant été en outre des alliés de l'Axe durant la dernière guerre. Leur sortie du système communiste a donc donné lieu, sans surprise, à des débats, parfois agités, sur un passé remontant aux années trente et quarante¹⁰⁸.

Dans mes travaux, cet intérêt pour la justice s'est manifesté de plusieurs manières : par des recherches sur l'histoire de la justice proprement dite, en particulier sur la dimension juridique et judiciaire de l'épuration de 1944-1945 ; par une réflexion opérée à chaud sur le droit et la justice comme producteurs de « normes historiques » ou comme « vecteurs de mémoire » ; par une interrogation épistémologique sur les rapports entre justice et histoire, et partant, sur le métier d'historien, notamment dans le contexte du procès Papon.

Retours sur l'épuration d'après-guerre

Dès le *Syndrome de Vichy* je m'étais déjà intéressé à l'épuration qui constituait pour ainsi dire le point de départ chronologique d'une histoire de la mémoire de la guerre. Par ailleurs, l'épuration avait fait l'objet d'une enquête du Comité d'histoire de

fait par ailleurs de nombreuses interventions sur ce thème dans des conférences à l'étranger, depuis quelques années.

107. À titre d'exemple, après 1989, l'IHTP a été sollicité par des responsables tchèques et par des magistrats polonais pour expliquer ce qu'avait été l'épuration en France, et si les modèles juridiques utilisés – en particulier la question de l'« indignité nationale » – pouvaient servir dans un autre contexte. Mais il semble que la question des procédures récentes pour crimes contre l'humanité aient alors été peu évoquées.

108. Sur cette question, je renvoie à la deuxième partie d'un ouvrage que j'ai dirigé dans le cadre de l'IHTP : *Stalinisme et nazisme. Histoire et mémoire comparées*, Bruxelles/Paris, Complexe/IHTP,

la Deuxième Guerre mondiale, reprise et achevée par l'IHTP dans les années quatre-vingt¹⁰⁹. Le sujet m'était donc familier depuis longtemps lorsque le hasard a voulu que j'aie à rouvrir ce dossier qui paraissait pourtant assez bien balisé.

En 1990, j'ai été invité par l'Institut für Zeitgeschichte, dans le cadre d'une des premières collaborations effectives entre cette prestigieuse institution et l'IHTP, pour participer à un atelier sur l'épuration et la dénazification en Europe. La rencontre était organisée par Klaus-Dietmar Henke et Hans Woller, dans le cadre du 38^e *Historikertag*, le congrès annuel des historiens allemands, à Bochum, à la fin du mois de septembre 1990.

La sollicitation des organisateurs relevait de la routine des colloques internationaux : présenter une communication synthétique sur l'épuration en France qui puisse alimenter une discussion comparative sur la situation de l'Europe d'après guerre, en particulier en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Hongrie et en « Croatie » (celle de 1941)¹¹⁰. Par chance, au lieu de m'y prendre comme c'est la coutume à quelques semaines du congrès, j'entrepris de rédiger le pensum plusieurs mois à l'avance. J'envisageais de faire une petite synthèse des travaux connus, dont ceux de l'IHTP. C'est là que j'eus une première surprise, celle de découvrir que les statistiques présentées par les historiens du sujet (Peter Novick, Jean-Pierre Rioux, Herbert Lottmann, Marcel Baudot, etc.¹¹¹) étaient contradictoires entre elles, constat opéré avant même de retourner à des sources primaires, ce que j'entrepris avant et après

1999, qui traite de la gestion du « double héritage », celui du fascisme, du nazisme ou de la collaboration, et celui du stalinisme, notamment en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie, en Allemagne, et en Pologne.

109. Cf. Marcel Baudot, « L'épuration : bilan chiffré », *Bulletin de l'IHTP*, n° 25, septembre 1986, p. 37-53.

110 Klaus-Dietmar Henke und Hans Voller (dir.), *Politische Säuberung in Europa. Die Abrechnung mit Faschismus und Kollaboration nach dem Zweiten Weltkrieg*, Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1991.

111 Dans le cadre de mes travaux sur la justice et sur l'épuration, j'ai publié une bibliographie avec Jean-Claude Farcy, *Justice, répression et persécution en France de la fin des années 1930 au début des années 1950. Essai bibliographique*, *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 24, juin 1993, 166 p., dans laquelle je consacre un chapitre à l'historiographie de l'épuration. J'y renvoie pour les références.

le congrès¹¹². J'eus d'ailleurs, dans la foulée, une autre surprise de taille. En (re)lisant le très modeste article de Marcel Baudot dans le *Bulletin de l'IHTP*, je réalisais qu'il avait, sans y prendre garde, et sans que personne ne s'en aperçoive, doublé le chiffre couramment admis du nombre d'exécutions consécutives à des jugements légaux des tribunaux de l'épuration. On passait ainsi d'un chiffre régulièrement martelé par les acteurs (notamment Pierre-Henri Teitgen¹¹³) et par les historiens (moi compris, bien entendu), celui de « 767 » condamnés et effectivement exécutés, à un chiffre de plus de 1500 morts, soit près du double, ce qui n'était pas négligeable. En fait, Marcel Baudot, en se basant sur une enquête des correspondants de l'IHTP (qui ne couvrait que 77 départements seulement) avait comptabilisé dans les exécutions légales, celles commises à la suite de décisions des cours de justice, et celles émanant de tribunaux militaires. Or ces derniers n'avaient jamais été pris en compte dans les chiffres officiels, notamment parce que c'était toujours le Garde des Sceaux qui venait à la Chambre rendre compte de l'évolution de l'épuration ; et les tribunaux militaires (qui ont siégé pour l'essentiel au début et à la fin de l'épuration), dépendaient du ministre de la Défense nationale et des Forces armées, qui lui, est resté très discret, sinon muet, sur le sujet¹¹⁴.

112. Ce qui explique l'existence de deux versions de ce travail, l'une publiée en allemand, dans l'ouvrage cité à la note précédente : « L'«épuration». Politische Säuberung in Frankreich », *ibid*, p. 192-240, l'autre publiée en français : « L'épuration, une histoire inachevée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 33, janvier-mars 1992, p. 78-105.

113. Pierre Henri Teitgen, « *Faites entrer le témoin suivant* » : 1940-1958, Rennes, Ouest-France Éd., 1988.

114. Le seul à voir le problème à l'époque fut le député et avocat Jacques Isorni qui est intervenu à l'Assemblée nationale en ce sens, le 21 septembre 1952. Cf. « L'épuration, une histoire inachevée », art. cit., p. 94-95. J'ai pu vérifier depuis, dans les archives de la Direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice, que ces chiffres étaient largement plausibles, sinon exacts à l'unité près. On trouve en effet dans la série BB 18 (cotes 7115 et suivantes), des statistiques établies par ressort de Cours d'appel qui montrent qu'il y a bien eu des condamnations par des juridictions militaires, soit des cours martiales, soit des tribunaux militaires, en particulier dans le Sud-Ouest et dans le Sud-Est : pour la seule période d'août-septembre 1944, environ une centaine de condamnations dans le ressort de la cour d'appel d'Agen, dont un peu plus de la moitié à mort, et 42 exécutées, et une centaine également, presque toutes exécutées pour la cour d'appel de Chambéry, un chiffre qui comprend peut-être les 74 exécutions du Grand-Bornant, du 24 août 1944, et qui rappelle que la distinction entre « cour martiale » légale et tribunal militaire est très difficile à faire, ce que je disais déjà dans mon article cité (Archives nationales, BB 18 7115). Il s'agit là de deux exemples destinés simplement à confirmer la teneur de mes travaux antérieurs, et pas d'une nouvelle enquête systématique qui mérite sans doute d'être refaite un jour à la

Cette singulière découverte, dans le *Bulletin* de mon propre institut, m'amenait à revoir complètement le problème, et, en définitive, à réévaluer à la hausse les chiffres couramment acceptés concernant l'épuration. C'est ainsi que l'enquête menée – et qui est loin d'être exhaustive – m'a permis de découvrir la mention d'un autre chiffre : celui de 311 263 dossiers ouverts durant l'épuration, chiffre qui ne comprend pas, là non plus, les tribunaux militaires, et concerne uniquement les chambres civiques et les cours de justice¹¹⁵. C'était la première fois (à ma connaissance) que l'on donnait un ordre de grandeur non pas de l'épuration effective, mais de l'épuration « potentielle », c'est-à-dire du nombre de dossiers ouverts par la justice et donc du nombre total de personnes ayant été concernées. Cela conduisait à considérer l'épuration non plus comme un simple processus de sanction mais aussi comme un « filtre » qui permettait, en fait et en droit, de réintégrer des individus qui avaient pu à un moment ou un autre être soupçonnés. Au total, selon les statistiques que j'ai utilisées, sur 311 263 dossiers ouverts, 127 751 ont été instruits (41%) et 183 512 classés (59%), dont la grande majorité – 140 011, soit 45% – avant information. Même en tenant compte des nombreuses erreurs dans la collecte des chiffres, les calculs contemporains ou rétrospectifs, on a là un ordre de grandeur sur les personnes condamnées et sur celles innocentées par la justice, deux chiffres également élevés si l'on tient compte des valeurs absolues. D'où l'hypothèse que l'épuration avait été un phénomène social de grand ampleur, chargée de passer au crible un nombre important de Français, dont les comportements sous l'Occupation dressait un large spectre. Trop large sans doute pour les magistrats, contraints comme tous les magistrats, à toutes les époques, par des textes que le « législateur » (c'est-à-dire en fait le GPRF, puisque l'épuration a été menée sur la bases d'ordonnances) avait essayé de peu retoucher malgré les circonstances, cherchant à s'en tenir pour l'essentiel au code pénal en vigueur et rénové de 1939, afin de respecter le principe de non-rétroactivité des lois. En d'autres termes, et pour être

lumière des archives aujourd'hui disponibles du ministère de la Justice, et celles, encore très fermées, parfois scandaleusement inaccessibles aux chercheurs, de la justice militaire.

¹¹⁵ Ce chiffre est cité par des magistrats ayant disposé de l'ensemble des statistiques officielles du ministère de la Justice. Cf. Émile Garçon (dir.), *Code pénal annoté*, nle éd. par Rousselet, Patin et Ancel, Paris, Sirey, 1952, tome 1, *Articles 1 à 294*. Patin a été notamment le Directeur des affaires criminelles et des grâces, dans les premières années de la IV^e République, et il a suivi de très près l'évolution de

volontairement anachronique, la notion d'« accommodation » était par définition étrangère aux acteurs de l'épuration qui, sur un plan juridique, devait faire entrer un grand nombre de comportements dans des qualifications pénales limitées et rigides, comme la « trahison » ou les « atteintes à la sûreté intérieure ou extérieure de l'État » (articles 75 et suivants du code pénal). C'est d'ailleurs pour échapper à cette rigidité que le GPRF avait eu l'idée de l'« indignité nationale » (et de la peine corollaire de « dégradation nationale »), un délit rétroactif, juridiquement très contesté car assimilé à une loi des suspects, mais politiquement efficace, compte tenu des dilemmes posés par la nécessité de châtier les « collaborateurs »¹¹⁶.

Le fait que l'épuration ait été un phénomène social d'importance, et qu'elle ait constitué à la fois une machine à réprimer et une machine à blanchir, est une idée d'autant plus essentielle que cette double fonction a été depuis oubliée. D'où certains malentendus entre générations dans le contexte des procédures pour crimes contre l'humanité. Durant les années d'après-guerre, l'épuration a été très violemment critiquée, mais dans les deux sens : trop clémentine, trop oublieuse, trop « à droite » pour certains, comme par exemple Jean Cassou, dans la *Mémoire courte* (1953) ; trop sévère, trop injuste, trop influencée par les communistes pour d'autres, comme pour Jean Paulhan, dans sa *Lettre aux Directeurs de la Résistance* (1951). Quarante ans plus tard, dans le contexte des procès Touvier et Papon, l'épuration semble parfois ignorée, sinon occultée – au moins autant que l'a été le régime de Vichy dans les années soixante. À titre d'exemple, on peut citer la « une » de *L'Humanité* du 9 juin 1993, au lendemain de la mort de René Bousquet : « Le procès de Vichy reste à faire », un topos largement partagé par l'ensemble de la presse française et étrangère, même si cet « oubli » est

l'épuration judiciaire puisque ce sont ses services qui en rendent régulièrement compte au Garde des Sceaux.

116. Sur ce point, parmi les travaux les plus récents, voir ceux de François Rouquet, *L'Épuration dans l'administration française*, Paris, CNRS Éditions, 1993, et ses deux articles dans *Vingtième Siècle* (n° 33, janvier-mars 1992) : « L'épuration administrative en France après la Libération. Une analyse statistique et géographique » et « Une affaire ordinaire : le cas A. », p. 106-117 et 118-125. Voir également la thèse de Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation. Imaginaire et comportement d'une sortie de guerre 1944-1945*, Presses universitaires de Rennes, 1999. Dans l'optique d'une histoire sociale de l'exclusion et de la réintégration de l'épuration d'après-guerre, on peut se reporter à l'étude consacrée à la Belgique (sans équivalent pour la France) de Luc Huyse et Steven

particulièrement caricatural dans l'organe du parti communiste français. Et quand l'épuration est mentionnée dans les discours publics contemporains, c'est presque toujours pour la condamner de n'avoir pas « su », de n'avoir pas « pu » ou de n'avoir pas « voulu » prendre en compte la question de l'antisémitisme et des complicités françaises dans l'extermination des juifs. C'est sans nul doute vrai, mais c'est aussi l'un des anachronismes le plus éclatant dans l'histoire récente du « syndrome de Vichy »¹¹⁷. Mais, qu'elle soit occultée, oubliée ou méconnue, l'épuration vue avec le regard des quinze dernières années, a été essentiellement perçue dans le sens commun comme un processus de répression et non comme un processus de transition, alors même que les exemples contemporains montraient que c'était l'un des aspects majeurs de toute épuration, celui qui générait les tensions les plus vives.

À cet égard, je peux signaler que le retour que j'ai opéré sur l'épuration d'après-guerre a bénéficié d'un concours de circonstance assez exceptionnel. Le 38^e *Historikertag* auquel j'avais été invité et qui m'avait conduit à rouvrir le dossier, avait une particularité : il était le premier à réunir les historiens de la RFA et ceux de la RDA,

Dhondt (avec la coll. de Paul Depuydt, Kris Hoflack, Ingrid Vanhoren), *La Répression des collaborations 1942-1952. Un passé toujours présent*, Bruxelles, Éditions du CRISP, 1993 (1^e éd. en flamand : 1991).

117. C'est l'une des raisons qui m'ont conduit à traiter de la prise en compte effective de l'antisémitisme dans les procès d'épuration, pour essayer de vérifier si la vulgate admise était fondée, et si l'argument n'avait pas été un peu trop forcé pour justifier les procédures pour crimes contre l'humanité. Cf. « Une justice impossible : l'épuration et la politique antijuive de Vichy », *Annales ESC*, n° spécial « Présence du passé, lenteur de l'Histoire. Vichy, l'Occupation, les Juifs », n° 3, juin 1993, p. 745-770. Dans cet article, j'essaye également de montrer que la prise en compte de la dimension juridique et judiciaire (cruciale lorsqu'il s'agit de procès...) peut permettre de mieux comprendre certains processus, en examinant là encore la question centrale des qualifications possibles à l'époque, ou peut montrer la faiblesse de certaines accusations. Ainsi, celle dirigée contre la magistrature, y compris aujourd'hui, sur le fait qu'elle aurait été épargnée durant l'épuration (ce qui est assez largement inexact, comme nous l'avons montré avec Alain Bancaud, art. cit.), et donc qu'elle se serait montrée indulgente envers les pétainistes et les collaborateurs, oublie que, si les instructions, donc les décisions de classement et de non-lieu, dépendent bien des magistrats (siège et parquet), les verdicts, eux, dépendent des jurés, et ici de jurés essentiellement résistants (ou assimilés) puisque c'était la logique des cours de justice. Ce qui change quelque peu la nature du problème, l'accusation frisant l'absurdité lorsqu'elle est utilisée pour dénoncer la lenteur des procédures contemporaines pour crimes contre l'humanité, les plus jeunes magistrats recrutés sous Vichy ayant pris leur retraite au début des années quatre-vingt. En revanche, il faut citer ici le texte essentiel, en forme de terrible réquisitoire, de Danièle Lochak, qui a eu une influence très importante sur l'historiographie de l'Occupation, et a incités les historiens à regarder de plus près la dimension juridique, la question des juristes, celle des magistrats : « La doctrine sous Vichy ou les mésaventures du positivisme », in CURAPP, *Les Usages sociaux du droit*, Paris, PUF, 1989, p. 252-285.

à quelques jours de la réunification officielle des deux Allemagnes, le 3 octobre 1990. Durant ce congrès, j'ai eu ainsi la surprise de me retrouver dans une assemblée plénière, présidée par Jürgen Kocka, et réunissant lors d'une soirée houleuse tous les participants, pour discuter... de l'épuration des universités est-allemandes. Rarement dans ma carrière j'ai éprouvé un tel sentiment de « concordance » des temps pour reprendre l'expression de Jean-Noël Jeanneney¹¹⁸. Rarement, j'ai pu mesurer à quel point le travail de l'historien était tributaire de sa sensibilité à l'actualité, à son propre monde et à son propre temps, qu'il soit ou non un « historien du temps présent ». Dans cette assemblée plénière, le lien entre l'épuration d'après-guerre et celle d'après 1989 était si fort dans les esprits que l'un des participants expliqua sans hésiter que le seul organisme capable de mener une histoire scientifique de l'Allemagne de l'Est, dans les années à venir à compter de la réunification, était l'Institut für Zeitgeschichte de Munich, haut lieu de l'historiographie du nazisme. Cette remarque fit bondir Klaus-Dietmar Henke, organisateur de l'atelier cité *supra* et membre éminent de l'IfZ, qui contesta une telle vision des choses, laquelle annonçait à sa manière la réouverture du débat sur le « totalitarisme ». Ironie de l'histoire, c'est le même historien qui fut nommé, quelques années plus tard, à la tête de la section de recherche de la « Gauck-Behörde », du nom du pasteur Joachim Gauck, chargée de la gestion des archives de la Stasi et de leur communication au public¹¹⁹.

La justice, productrice de « normes historiques »

En parallèle à ce travail sur l'épuration, cheminait l'idée que le droit et la justice étaient des narrateurs de l'histoire. En effet, dans certaines circonstances précises, par la littérature jurisprudentielle, par le discours des acteurs (magistrats, avocats, plaignants, accusés...), par les décisions concrètes des cours, ils délivrent un point de vue sur le passé qui peut exercer une influence sur les représentations sociales de l'histoire.

118. Jean-Noël Jeanneney, *Concordances des temps. Chroniques sur l'actualité du passé*, Paris, Seuil, 1987. C'est également le titre d'une émission qu'il produit sur France Culture.

Ce point de vue juridique et judiciaire sur le passé concerne d'abord le travail même de l'historien, le droit et la justice énonçant des normes explicites ou implicites que celui-ci se doit de respecter. C'est un constat qui s'est vérifié depuis une quinzaine d'années, en liaison avec le développement de l'histoire contemporaine en général, et la multiplication des travaux sur la Seconde Guerre mondiale, en particulier, qu'ils émanent d'historiens, de journalistes, ou de « journalistes d'investigation historique », expression inventée par un maître du genre¹²⁰. La tendance à recourir *in fine* à la justice pour trancher des polémiques d'ordre historique, si elle est fort ancienne, s'est accélérée surtout depuis l'émergence du négationnisme et la volonté des juges, sollicités par les victimes, de stopper son développement, au moins jusqu'à la loi spécifique du 13 juillet 1990¹²¹. Le 26 avril 1983, la cour d'appel de Paris, confirmant un jugement en première instance, du 8 janvier 1981, condamnait Robert Faurisson à un franc de dommages et intérêts en faveur de diverses associations (MRAP, LICRA, AFFDJF, etc.), parce que ses propos sur l'inexistence des chambres à gaz avaient pu « faire figure d'une réhabilitation globale des criminels de guerre nazis »¹²². Dans ses attendus, la cour réaffirmait toutefois que « les tribunaux ne sont ni compétents, ni qualifiés pour porter un jugement sur la valeur des travaux historiques que les chercheurs soumettent au public et pour trancher les controverses ou les contestations que ces mêmes travaux manquent rarement de susciter »¹²³. Or, cette affirmation, maintes fois répétée par des tribunaux correctionnels, n'a pas empêché certains juges de limiter de plus en plus la liberté d'expression de ceux qui font œuvre d'historien. Nous sommes ainsi passés progressivement d'une « franchise » accordée à l'historien en vertu d'un « droit à l'histoire », largement affirmé depuis le XIX^e siècle, à une limite de plus en plus grande

119. Cf. Étienne François, « Révolution archivistique et réécritures de l'histoire : la RDA », in Henry Rousso (dir.), *Stalinisme et nazisme, op. cit.*, p. 331-352. Klaus-Dietmar Henke a été nommé par la suite directeur du Hannah-Arendt-Institut für Totalitarismus-Forschung, à Dresde.

120. Thierry Wolton, in *Le Grand recrutement*, Paris, Grasset, 1993.

121. La loi dite « Gayssot » consiste en fait en une introduction d'un article 24 bis à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse qui réprime ceux qui auront contesté « l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité ».

122. Cf. *Le Monde*, 6 mai 1983. Cet arrêt est passé à la postérité sous le nom d'« Arrêt Faurisson ».

123. *Ibid.*

du travail de l'historien en vertu cette fois du « devoir de mémoire »¹²⁴. L'exemple le plus manifeste en a été la lourde condamnation de Gérard Chauvy, auteur de l'ouvrage *Aubrac 1943*¹²⁵. L'arrêt lui reprochait des griefs classiques en matière de diffamation : « insuffisance manifeste de la documentation », « défaut de prudence dans l'expression ». Mais il lui reprochait aussi des griefs inédits touchant à la méthode historique elle-même : « manque de hiérarchisation des sources », « manque de critique interne des sources et documents allemands », « délaissement des témoignages des acteurs des événements »¹²⁶. Ce dernier reproche est parmi les plus singuliers, surtout s'agissant de l'histoire de l'Occupation, davantage encore de celle de la Résistance, sans même parler du cas incriminé. Il invite l'historien à une sorte d'« obligation » à l'histoire orale en un retournement de perspective assez notable si l'on songe que, il y a une vingtaine d'années, cette même « histoire orale » était jugée hautement suspecte. On est là dans ce processus déjà décrit où le juge accorde désormais une place grandissante à la victime (réelle ou supposée), à sa parole, à son témoignage. Bien que la mémoire soit devenue une valeur essentielle de nos sociétés, on peut noter cependant comme un fait remarquable le fait que la jurisprudence en France n'a pas encore transgressé le principe qui veut, depuis le XIX^e siècle, qu'il n'y ait pas de diffamation envers la mémoire des morts, sauf quand ce sont les vivants qui sont explicitement

124. Sur cette question, cf. les travaux de la juriste et chercheuse Nathalie Mallet-Poujou, « Diffamation et histoire contemporaine », *Légipresse*, n° 134, septembre 1996, p. 97-105 ; « Vie privée et droit à l'image : les franchises de l'Histoire », *Légicom*, n° 20, avril 1999, p. 51-68. Voir également ses notes jurisprudentielles concernant des jugements mettant en scène des historiens ou des journalistes dans des affaires de diffamation : sur un jugement de la cour d'appel de Paris, du 17 septembre 1997, in *Recueil Dalloz*, 1998, « Cahier Jurisprudence », p. 433-437 ; sur l'affaire Chauvy/Aubrac, jugement de la cour d'appel de Paris, 10 février 1999, *idem*, n° 10, 2000, p. 226-231 (je remercie Marie Cornu, du CNRS, de m'avoir signalé certaines de ces notes). Cf. également l'excellente synthèse de Jean-Pierre Le Crom, « Juger l'histoire », in Dossier : « Vérité historique, vérité judiciaire », *Droit et société*, n° 38, 1998, p. 33-46.

125. Paris, Albin Michel, 1998.

126. Arrêt du TGI de Paris, 2 avril 1998, affaire Aubrac c/Esmenard, Chauvy, p. 29 et suiv., sur l'examen de la « bonne foi ». Sur cette question, voir l'échange entre George Kiejman, avocat des époux Aubrac, et Jean-Pierre Azéma, *Le Débat*, novembre-décembre 1998, n° 102, p. 45-51. À titre de comparaison, on lira du même George Kiejman, « L'histoire devant ses juges », ainsi qu'un article de Jean-Denis Bredin, « Le droit, le juge et l'historien », in *Le Débat*, n° 32, novembre 1984, p. 112-125 et p. 93-111, dans un dossier inscrit dans le contexte de l'arrêt Faurisson et de l'affaire Jouvenel/Sternhell

visés¹²⁷. On s'en réjouit même si, du coup, l'intervention du juge reste ainsi un privilège réservé aux seuls historiens du temps présent.

127. Cf. les articles cités de Nathalie Mallet-Poujoul, qui montre comment, depuis le début du XIX^e siècle, une polémique a opposé, d'un côté, les juristes qui considéraient les morts au même titre que les vivants, soit comme des « personnes », susceptibles donc d'être diffamées, et de l'autre, ceux qui plaidaient pour une « immunité de l'Histoire », et qui l'ont provisoirement emporté, « Note », *Recueil Dalloz*, 1998, art. cit., p. 433.

La justice, « vecteur de mémoire »

Cette volonté des juges de dire le droit, au sens étroit du terme, au regard des « bonnes » et « mauvaises » méthodes et intentions de l'historien, s'inscrit en fait dans un contexte plus large de judiciarisation du passé, lequel concerne de manière presque exclusive, les séquelles longues de la Seconde Guerre mondiale.

Le problème remonte à 1945, et l'analyse de la liquidation du nazisme conduit naturellement à l'idée que la justice peut être autre chose qu'une institution seulement chargée de la régulation normative, et qu'elle peut entre autres posséder ou s'attribuer la fonction de « vecteur de mémoire ». Le terme signifie qu'elle est un producteur et un diffuseur de représentations sociales du passé, une fonction la plupart du temps implicite, qui relève d'une mission « de surcroît ». Mais, de plus en plus, il semble que la justice revendique cette mission de manière plus explicite¹²⁸.

Entamée dès mes premiers travaux sur la mémoire de la guerre, cette réflexion a été tributaire d'un contexte : celui du procès Barbie, puis du procès Touvier, et elle se développe dans le contexte du procès Papon. La question me semble toutefois aller bien au delà de la conjoncture actuelle, et mérite un regard rétrospectif, une analyse historique, d'autant qu'il s'agit d'une clé essentielle pour comprendre l'évolution des représentations de la Seconde Guerre mondiale, ou celle de la pensée juridique et judiciaire depuis 1945. C'est un point que je ne fais ici qu'esquisser, dans la mesure où il s'agit d'une réflexion en cours, qui n'en est qu'à ses prémises. Dans le cadre de ce mémoire, je ne reviendrai pas sur certains aspects de la question, déjà abordés ou largement traités dans mes écrits, comme la fonction commémorative des procès pour crimes contre l'humanité, leur fonction supposée « pédagogique », ou encore leur souci

128. Il faut préciser que cette problématique est utilisée dans d'autres contextes que celui de la Seconde Guerre mondiale ou de la Shoah. Voir le livre récent de Pamela Brandwein, *Reconstructing Reconstruction. The Supreme Court and the Production of Historical Truth*, Durham, Duke University Press, 1999, qui examine comment la Cour suprême a joué un rôle essentiel, à la fin du XIX^e siècle et dans les années 1950, dans l'interprétation de la Guerre civile américaine et de la période postérieure dite de la « Reconstruction ». Par ailleurs, envisager la justice comme productrice de représentations sociales est une idée au fond assez classique, héritée de Max Weber, et développée aujourd'hui par tout un courant, déjà évoqué, de la sociologie politique du droit.

de mettre en scène la parole des victimes, donc d'être des lieux de mémoire au sens le plus strict du terme. Je m'attache plutôt à suivre, de manière très générale, et en parallèle, l'évolution de la justice d'un côté, celle de l'historiographie de la guerre, de l'autre¹²⁹.

La fin de la guerre et la chute du nazisme ont entraîné l'apparition de tribunaux et de logiques juridiques qui ont tenté, dans la foulée de l'événement, de juger et de condamner toute une série d'acteurs, y compris des acteurs collectifs, telles les organisations nazies ou certains mouvements de collaboration, déclarés « organisations criminelles ». Si l'on excepte le précédent plus ou moins avorté des procès de Leipzig et des autres procès qui suivirent la défaite de l'Allemagne impériale en 1918¹³⁰, c'est une innovation majeure. Pour la première fois, des tribunaux entreprennent à une très vaste échelle, et avec un relatif succès, de codifier, d'analyser et de délivrer des sentences à la suite d'une guerre mondiale et d'une série de conflits internes et de guerres civiles. C'est la première fois que le droit et la justice proposent ainsi, à une vaste échelle, une première interprétation, une première narration de l'événement à peine terminé, et ce avant tout regard de nature historique. Et ces interprétations judiciaires ont revêtu, par définition, un caractère officiel et normatif.

L'action de cette justice d'un nouveau genre s'est exercée à la fois dans un cadre national et international. Mais seul les tribunaux militaires alliés constituaient une réelle nouveauté, les phénomènes d'épuration politique étant, eux, une tradition de tous les

129. On trouvera dans le volume 3 des annexes les travaux se rapportant à ces questions, et notamment : « Histoire et Justice », débat avec Serge Klarsfeld, in n° spécial « Que faire de Vichy ? », *Esprit*, n° 5, mai 1992, p. 16-38 ; « Justiz, Geschichte und Erinnerung in Frankreich. Überlegungen zum Papon-Prozess », in Norbert Frei, Dirk van Laak, Michael Stolleis (Hg.), *Geschichte vor Gericht, Historiker, Richter und die Suche nach Gerechtigkeit*, op. cit., p.141-163 ; « Juger le passé ? Justice et histoire en France », in Florent Brayard (dir.), *Le génocide des juifs entre procès et histoire*, op. cit., dont ce paragraphe reprend les principales idées.

130. Sur cette question peu connue, voir l'article de Jean-Jacques Becker, « Crimes de guerre : la leçon de Leipzig », *L'Histoire*, n° 192, octobre 1995, p. 52-56, ainsi que James F. Willis, *Prologue to Nuremberg. The politics and diplomacy of punishing war criminals of the First World War*, Westport (CT), Greenwood Press, 1982.

régimes politiques. Les innovations juridiques et judiciaires – qualifications de « crimes contre la paix » ou de « crimes contre l'humanité », débats autour de celle de « génocide » – sur lesquelles ils se sont appuyés ou qu'ils ont abondamment discutées, ont bouleversé durablement le droit international, dans la mesure où elles s'inscrivaient clairement dans une logique universelle, bien que cette justice ait été dénoncée (non sans quelques arguments fondés) comme la « justice des vainqueurs »¹³¹.

Une autre originalité tient au fait que ces processus juridiques et judiciaires se sont déroulés sur une longue période : ils ont débuté en 1944-1945 et se sont poursuivis sur plus d'un demi-siècle. Dans la plupart des pays concernés, particulièrement en Allemagne et en France, la justice n'est pas intervenue de manière régulière et continue. Elle s'est exprimée, on l'a vu, d'abord au lendemain immédiat de la guerre, dans la foulée et l'acuité de l'événement, puis, deux à trois décennies plus tard, sur d'autres bases, dans un autre contexte, et avec d'autres finalités.

Il est important de rappeler à cet égard que la « seconde épuration », au moins en France, a entraîné un sérieux bouleversement juridique. À l'encontre d'un principe juridique ancestral, c'est la première fois que des poursuites sont rouvertes après que plusieurs amnisties ont été prononcées ou que la prescription a commencé à courir. Or, l'« imprescriptibilité », pour le sujet qui nous intéresse ici, signifie concrètement que le temps de la justice et le temps de l'histoire ne sont plus séparés, et qu'ils évoluent, au moins pour un moment, en parallèle, parfois en se croisant, parfois en divergeant : « le régime d'imprescriptibilité rend chacun contemporain des crimes passés dont les coupables sont en vie »¹³².

En d'autres termes, depuis 1945, la construction juridique du temps, donc de l'histoire, a connu, avec la loi de 1964, mais surtout avec son application depuis une vingtaine d'années, une rupture politique, juridique aussi bien que culturelle de première importance, parfois masquée par l'âpreté des débats sur la mémoire du Génocide. On ne

131. Cf. sur ce point, et dans une littérature très abondante, Catherine Grynfogel, *Le Crime contre l'humanité, notion et régime juridique*, thèse de droit, université de Toulouse-I, 1991, 2 vol., et Agnès Lejbowicz, *Philosophie du droit international*, op. cit.

souignera jamais assez que la singularité de la Shoah est un critère qui ne s'applique pas seulement à l'histoire de l'événement proprement dit, mais aussi à l'histoire de son souvenir. Et cette singularité est perceptible dans les rapports inédits que la justice et l'histoire ont entretenus depuis plus d'un demi-siècle au regard de ce passé-là.

Sources juridiques, interprétations judiciaires

Dans une première phase, qui va de l'après-guerre aux années soixante, le droit et la justice ont indirectement conditionné l'écriture de l'histoire par le biais des instructions menées dans des circonstances exceptionnelles, par les qualifications pénales retenues, par les débats engendrés sur une très large échelle et enfin, par les sentences rendues. Ces procès ont réuni, souvent dans l'urgence, et sous la pression des enjeux nationaux et internationaux de l'après-guerre, un corpus considérable de sources : documents, témoignages, photographies, films, autant de sources « construites » par la procédure judiciaire, une procédure qui, de surcroît, a subi une double influence juridique : anglo-saxonne et française. La logique de ces tribunaux, comme de tous les tribunaux, était de pouvoir dire si tel individu était coupable ou innocent du crime dont on l'accusait, et tel que ce crime était défini par la loi en vigueur, que celle-ci ait été ou non modifiée en vertu des circonstances exceptionnelles.

Or, les documents de Nuremberg comme ceux des épurations nationales ont été les premiers documents utilisés pour l'histoire du nazisme et de la guerre, et parfois les seuls durant très longtemps. Contrairement à une légende tenace, la masse de documents disponibles sur cette période a été, de manière générale, incomparablement plus grande et plus rapidement disponible que pour tout autre événement du vingtième siècle, et l'histoire de cette guerre a été entreprise dans la plupart des pays concernés beaucoup plus tôt que pour d'autres périodes historiques, et dans des organismes spécialisés, un point déjà abordé.

132. Yan Thomas, « La vérité, le temps, le juge et l'historien », *Le Débat*, n° 102, novembre-décembre 1998, dossier « Vérité judiciaire, vérité historique », p. 29.

En d'autres termes, la tenue de procès a, d'une certaine manière, favorisé et accéléré la recherche historique. Mais les corpus judiciaires avaient une finalité et une logique propres différentes des corpus réunis par les historiens. Les historiens qui les ont utilisés ont d'ailleurs souvent souligné le caractère particulier de ces sources d'origine judiciaire, qui étaient à la fois une ressource extraordinaire et un ensemble à manier avec précaution car revêtant déjà l'aspect d'un corpus « secondaire », sélectionné, interprété, enserré dans la logique de la qualification.

Deux exemples peuvent illustrer cette situation. C'est en 1951 que paraît l'une des toutes premières études d'ensemble sur l'extermination des juifs, sous la plume de l'historien Léon Poliakov. Elle est presque entièrement fondée sur les archives du Tribunal militaire international¹³³. Par son projet même, l'ouvrage se démarque de la logique de Nuremberg puisqu'il se focalise sur l'extermination des juifs, négligée par le tribunal militaire international. Par d'autres côtés, il en reste tributaire, sinon prisonnier. C'est ainsi que l'auteur ne consacre que quelques pages au rôle du régime de Vichy dans la « Solution finale », en énonçant une idée qui paraît aujourd'hui étonnante : « du sort plus clément des Juifs de France [au regard des autres pays occupés], Vichy fut en fait le facteur prépondérant »¹³⁴. La vision d'un Vichy livrant les juifs étrangers, mais « protégeant » les juifs français, résulte certes d'une analyse propre à l'auteur, voire d'un sentiment largement partagé par une partie de l'opinion française. Mais elle s'inscrit aussi dans la logique de la position adoptée par l'accusation française aux procès de Nuremberg, qui a ignoré les responsabilités propres de l'« État français » dans l'extermination des juifs, pour des raisons à la fois politiques et juridiques : l'objectif essentiel des Alliés était de juger les hauts responsables allemands, et non leurs complices des diverses nations occupées, un principe défendu avec âpreté par le Gouvernement provisoire de la République française qui entendait que le jugement des responsables du régime de Vichy relève exclusivement de la souveraineté française. En ce sens, l'acte d'accusation français sur les crimes nazis est doublement significatif du contexte de l'époque : la part consacrée aux persécutions contre les juifs et à

133. Léon Poliakov, *Le Bréviaire de la haine. Le III^e Reich et les Juifs*, préface de François Mauriac, Paris, Calmann-Lévy, 1951 [rééd. : Paris, Le Livre de Poche, 1974].

134. *Idem*, p. 268 de la seconde édition.

l'extermination n'en constitue qu'une très faible partie au détriment de la question des otages, de la répression contre la Résistance, du travail obligatoire ou encore du pillage économique ; et dans cet ensemble, pourtant conséquent et volumineux, la question d'une éventuelle responsabilité française n'est presque jamais évoquée¹³⁵.

Le procès de Nuremberg a donc orienté les premières études historiques, tout en leur offrant la possibilité de paraître rapidement. L'ouvrage pionnier de Léon Poliakov est peut-être le premier que l'on peut ainsi ranger dans le courant dit « intentionnaliste » (un terme qui apparaîtra beaucoup plus tard, dans les années soixante), par opposition au courant dit « fonctionnaliste ». D'une certaine manière, ce courant s'inscrit dans la logique rhétorique et argumentaire des procès d'après-guerre dont il étend et prolonge la vision du nazisme, en privilégiant l'« intention criminelle » plutôt que l'analyse des processus et des mécanismes sociaux.

On retrouve cette logique à l'œuvre dans l'ouvrage récent de Daniel J. Goldhagen, que l'on peut qualifier d'« ultra-intentionnaliste », puisqu'elle débouche sur le principe d'une culpabilité collective¹³⁶. Sans entrer ici dans le fond de sa démonstration, on peut simplement noter que ce livre est tout entier construit comme un réquisitoire qui cherche à sonder les motivations, les intentions explicites ou implicites, non pas simplement des nazis, mais des Allemands dans leur ensemble. Refusant de prendre en compte les « circonstances » (atténuantes ?), l'auteur focalise son attention sur les « agents de l'Holocauste », sur leur psychologie, sur leurs motivations, sur leur comportement. Le propos n'est pas de dire ici si la perspective adoptée est fondée ou non, mais simplement de noter que son travail s'inscrit dans le registre d'une enquête criminelle à charge, qui cherche avant tout à mettre en évidence la préméditation, ce qui est d'une certaine manière le propre de toute l'historiographie dite « intentionnaliste », non sans quelques fondements historiques et moraux, cela va de soi. Et c'est précisément ce que fait tout

135. *Le Procès de Nuremberg. L'accusation française*, 4 volumes, Paris, Service d'information des crimes de guerre, OFI, 1946-1947. Voir en particulier le tome 3 : *La Politique allemande d'extermination*, rédigé par Charles Dubost, et le tome 4 : *La Condition humaine sous la domination nazie (Europe occidentale)*, rédigé par Edgar Faure.

136. Daniel J. Goldhagen, *Les Bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, Paris, Seuil, 1997 [1^e éd. : New York, 1996].

tribunal qui se doit, par nature, d'apprécier les actes criminels au regard des intentions de leurs auteurs, et qui se préoccupe de manière secondaire de leur logique sociologique ou anthropologique, et encore moins de leur signification historique, tâche qui est en principe dévolue à la postérité. On peut dire ainsi que la justice juge des actes par les intentions tandis que l'histoire, elle, juge des intentions par les actes¹³⁷.

Le poids de la logique judiciaire s'est fait sentir également dans les premiers récits historiques sur le régime de Vichy, en particulier dans la première étude d'ensemble publiée en 1954, par Robert Aron¹³⁸. L'essentiel de la documentation de l'auteur provient des sténographies non publiées des procès de la Haute Cour, qui constitue à l'époque un ensemble abondant. L'auteur va même jusqu'à écrire dans sa bibliographie que « quelque opinion que l'on ait sur tel ou tel jugement rendu par les jurys de ce tribunal, il est, en effet, certain que lors des procès (à l'exception, hélas ! de ceux du maréchal Pétain et de Pierre Laval), toutes les pièces officielles et privées, favorables ou défavorables aux accusés, ont été produites »¹³⁹. Cette simple affirmation, rétrospectivement étonnante, montre à quel point le premier historien de la période se repose ici entièrement (et aveuglément) sur le travail de documentation judiciaire. En outre, la narration suit les principaux chefs d'accusation et les principales lignes de défense développées pendant les procès par les dignitaires du régime. C'est vrai en particulier sur la question de savoir si Vichy pouvait ou non être considéré comme coupable de « trahison », ce qui fut le principal motif d'inculpation devant la Haute Cour. À titre d'exemple, la seule annexe que comporte cet ouvrage de plus de 650 pages, concerne la question de savoir si le régime de Pétain avait décidé ou non de déclarer la guerre à l'Angleterre, en janvier 1942, ce que l'auteur considère comme l'« une des accusations les plus graves énoncées contre le gouvernement de Vichy [et]

137. C'est un emprunt à Jean-Noël Jeanneney (*L'avenir vient de loin. Essai sur la gauche*, Paris, Seuil, 1994), qui cite Léon Blum reprenant lui-même Proudhon, sur les rapports entre justice et politique.

138. Robert Aron (avec Georgette Elgey), *Histoire de Vichy 1940-1944*, *op. cit.*

139. *Idem*, p. 748

formulée par le parquet de la Haute Cour de Justice », et qu'il entend discuter, comme si son principal interlocuteur imaginaire était la justice elle-même¹⁴⁰.

On retrouve ici une idée déjà exprimée précédemment : l'épuration en France a implicitement enfermé les premiers questionnements sur Vichy et sur la période de l'Occupation dans une logique consistant à évaluer, pour chaque cas, important ou subalterne, quel avait été le degré d'implication, d'« intelligence » avec l'ennemi. Ces procès ont peu insisté sur le projet politique propre du régime, ils n'ont pas vu ou pas perçu la nature autochtone de l'antisémitisme français, ni le rôle de Vichy dans l'extermination, une lacune que l'on retrouve dans presque tous les premiers ouvrages sur l'Occupation.

De la même manière, les ordonnances de 1944 du Gouvernement provisoire de la République française, qui ont fondé la légitimité du pouvoir à la Libération et qui ont servi de base à l'épuration, ont défini juridiquement le régime de Vichy comme « une autorité de fait »¹⁴¹ – définition légale toujours en vigueur aujourd'hui et qui n'est pas sans entrer en contradiction avec la nouvelle politique de la mémoire, appliquée en France depuis quelques années. Cette conception a eu une forte influence sur les représentations dominantes, et notamment dans l'historiographie, laquelle, jusqu'à la fin des années soixante, a perçu ce régime comme un pouvoir dénué de toute légitimité réelle auprès des Français, et comme une « parenthèse » dans l'histoire de France. Enfin, il faut rappeler que les lois d'amnistie de 1951-1953, qui ont mis un terme que l'on croyait définitif aux procès d'épuration, ont empêché longtemps que l'on puisse écrire librement sur la période, dans la mesure où elles interdisaient en principe de citer des noms de personnes condamnées à la Libération. Là encore, le droit et la représentation juridique des événements ont conditionné l'écriture de l'histoire.

Certes, il serait absurde de prétendre que seul le poids du juridique explique les contenus et les formes de la première génération d'ouvrages historiques sur le sujet, et encore moins sur les formes de la mémoire collective. Les représentations juridiques

140. *Idem*, p. 739.

141. Sur ce point, cf. Fondation Charles-de-Gaulle, *Le rétablissement de la légalité républicaine*, Actes du colloque de Bayeux, Bruxelles, Complexe, 1996.

comme les interprétations historiques participent bien entendu d'un même contexte politique et culturel, encore que les premières soient moins flexibles que les secondes. Il n'en reste pas moins que les premiers récits historiques sur l'Occupation ou sur le nazisme ont été possibles en partie grâce à l'impulsion des procès et grâce aux documents disponibles avant les délais habituels (alors de cinquante ans). Mais ils en ont été aussi fortement tributaires.

Le rejet du paradigme judiciaire

L'historiographie des années soixante-dix a voulu se dégager de cette logique judiciaire originelle en proposant d'autres grilles d'interprétation, distinctes de la logique de l'innocence ou de la culpabilité au sens judiciaire des termes. Pour s'en tenir à l'historiographie de la France occupée, c'est le cas d'Eberhard Jäckel, de Robert Paxton, et d'un certain nombre d'historiens français à la même époque. Les hypothèses de départ ne sont plus celles induites par les procès. Il ne s'agit plus d'analyser la « collaboration » comme une trahison, mais comme une stratégie et une idéologie inscrites à la fois dans une conjoncture courte et dans une tradition politique de longue durée. C'est ce qui a permis notamment à Robert Paxton de rompre avec les analyses et avec les sources de Robert Aron en utilisant les archives allemandes concernant l'occupation de la France – documents très peu utilisés durant les procès d'épuration (comme d'ailleurs durant le procès Papon...). C'est ce choix méthodologique qui lui permet d'opérer une rupture historiographique décisive, en mettant en lumière la part d'autonomie de Vichy, le poids de l'antisémitisme, l'ampleur des réformes envisagées, autant d'éléments qui n'entraient pas ou très peu dans les qualifications retenues par la Haute Cour : « Robert Aron avait presque exclusivement travaillé à partir des documents de la Haute Cour de justice, réunie à la Libération pour juger les hommes de Vichy. Ceux-ci essayaient évidemment de se défendre contre les charges de violation de l'article 75 du Code pénal – contact avec l'ennemi en temps de guerre – ce qui ramenait

tout à l'influence allemande, à la situation de force dans laquelle se seraient trouvés les Allemands vis-à-vis d'eux », a récemment expliqué Robert Paxton lui-même¹⁴².

En d'autres termes, il a fallu rompre de manière radicale avec l'idée juridique d'une « autorité de fait » pour comprendre la nature profonde du régime, son poids dans l'opinion, son poids dans l'histoire de France. Il a fallu abandonner le concept de « trahison » pour comprendre celui de « collaboration d'État ». Tout comme il a fallu sortir d'une logique inquisitoriale pour apprécier le comportement des Français, comme l'a fait Philippe Burrin, qui lui aussi a rejeté les paradigmes juridiques et judiciaires, ceux de 1945 comme ceux des années 1980-1990 : « [L'] épuration, qui contribuait à fixer l'image du passé proche, cherchait à régler le passif de l'occupation en définissant et en isolant un groupe de responsables, sur lesquels se concentrait et se défoulait le sentiment collectif, purgeant du même coup les ambivalences, les ambiguïtés, les incertitudes qui avaient marqué l'expérience vécue de beaucoup de Français [...]. À partir des années 1970, cette image du passé se brisait : l'épuration paraissait ratée, une sorte de culture du soupçon, nourrie par le sentiment d'un grand oubli ou d'un long mensonge, diffusait l'impression de crimes non châtiés, de responsabilités insuffisamment désignées, d'un peuple français qui avait tout entier trempé dans les eaux troubles de la période [...] L'historien ne peut entériner ni l'une ni l'autre de ces images »¹⁴³.

Philippe Burrin a ainsi dressé un spectre beaucoup plus large et nuancé que ne l'ont fait, par définition, les procès d'épuration et, partant, tout un courant de l'historiographie, prisonnière d'une vision exclusivement politique de l'Occupation. Car – il faut le souligner –, l'emprise des catégories juridiques sur l'écriture de l'histoire signifie presque toujours dans le domaine abordé ici, que l'on privilégie une lecture politique des faits au détriment d'autres facteurs (sociaux, culturels, etc.). Par définition, les procès de l'épuration – et tout particulièrement ceux de la Haute Cour – ont été, pour l'essentiel, des procès politiques. Ils n'avaient pas pour objet de réparer un ordre social

142. In Ruth Zylberman, « Robert Paxton. Un Américain tranquille à Vichy », *L'Histoire*, n° 203, octobre 1996, p. 20.

143. Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, op. cit., p. 468.

troublé, ni simplement d'obtenir réparation pour les victimes. Ils avaient pour tâche de fonder, ou plutôt de refonder un ordre politique en punissant des actes criminels ayant agi dans la cadre d'une autre légitimité, ou tout du moins d'une autre légalité, fut-elle « de fait », et considérée comme non conforme aux principes républicains. Si l'historien doit prendre acte de cette absence de légitimité, il ne peut étudier la collaboration autrement que comme un fait social avéré, en dehors des cadres juridiques, et sans se préoccuper outre mesure de son degré de « légitimité ». C'est du moins la tendance qui a prévalu depuis plusieurs années, non sans que cette posture n'entraîne des critiques, voire des attaques envers les historiens, dans la mesure où le discours public, au contraire, cherchait à nouveau des formes explicites de jugement et de condamnation.

Les liaisons dangereuses

Le renouveau historiographique des années soixante-dix sur l'Occupation s'inscrivait dans un mouvement social et culturel de grande ampleur, touchant l'ensemble de la société française, phénomène dont, ni les historiens, ni l'opinion, n'ont pris conscience immédiatement, pas plus qu'il n'a été possible de percevoir la portée de la relance des poursuites judiciaires contre d'anciens nazis et d'anciens collaborateurs. Cette configuration historique inédite a eu également pour conséquence que se tissent des liens pour le moins ambigus entre l'histoire et la justice.

Les procédures françaises (au contraire de ce qui s'est passé en Allemagne) ont été voulues d'abord et avant tout par les victimes ou leurs descendants. Au contraire des procès d'épuration, presque tous déclenchés par l'action publique, les procès récents ont été la conséquence de plaintes, donc d'une action militante qui a utilisé l'investigation historique comme une arme de prédilection. Ces militants ont créé des circuits parallèles et souvent autonomes de production historique, parfois en association avec les travaux universitaires, parfois en s'y opposant. Mais les procédures judiciaires récentes se sont également déroulées alors que mûrissait une nouvelle historiographie, qu'étaient mis au jour de nouvelles archives grâce à la loi de janvier 1979, que les historiens (« professionnels » ou « amateurs ») étaient de plus en plus nombreux à s'intéresser à ce passé, à publier, à élargir le spectre des questionnements sur la période. Or ces débats et

ces écrits ont eux aussi, indirectement, favorisé une nouvelle demande de justice, un désir tardif de réparation, et ont aidé, de manière volontaire ou non, les policiers et magistrats engagés dans ces dossiers complexes.

C'est à ce stade que des croisements se sont à nouveau opérés entre le discours et l'action juridique et judiciaire d'un côté, et le discours historique de l'autre. Poussés par l'action militante et la pression grandissante de l'opinion publique, et malgré les réticences évidentes de l'État, la justice de la « seconde épuration » entre à nouveau en scène. Mais loin de proposer elle-même une interprétation du contexte de la période de la guerre, comme avaient dû le faire par nécessité et dans l'urgence les magistrats et autres acteurs de l'épuration de 1945, elle s'appuie cette fois sur les travaux historiques existants et même avancés. Certes, les magistrats instructeurs ont mené des enquêtes indépendantes et ils ont ciblé des individus en tant que tels. Mais la compréhension générale de la période et l'approche globale du contexte historique leur ont été fournies par les travaux historiques réalisés dans les vingt années précédentes. C'était d'autant plus inévitable qu'à l'exception des inculpés et d'une partie des plaignants, la grande majorité des acteurs de ces procès n'avaient pas connu les années de guerre.

En d'autres termes, les mêmes qui avaient senti la nécessité de rompre avec la logique judiciaire, se sont vus utilisés par la justice. Lors des procès Touvier et Papon, les historiens cités à comparaître, qu'ils l'aient été par l'accusation, par les parties civiles ou par la défense, qu'ils aient accepté ou refusé de témoigner, étaient, dans leur grande majorité, ceux-là mêmes qui s'étaient plus ou moins démarqués du discours juridique des années quarante et cinquante. Au-delà des péripéties individuelles et des motivations qui ont conduit certains à la barre et d'autres non, là réside une originalité propre aux procédures françaises, très tardives au regard des faits : il a fallu juger des hommes du passé alors même que le travail historique avait déjà largement avancé, en tout cas qu'il offrait des données factuelles et des grilles d'analyse immédiatement utilisables par la justice – ce qui ne signifie pas évidemment, d'un point de vue scientifique, que ce travail doit être considéré comme « achevé », ni qu'il échappe à une remise en cause possible par les historiens de demain. C'est une situation différente de ce qui s'est passé en Allemagne où la réouverture des procès dans les années soixante s'est faite en parallèle au développement historiographique sur le nazisme, et où des

magistrats et des historiens ont travaillé de concert, en amont des procès proprement dits, durant la phase de collecte de documents et la phase d'instruction.

L'historien, un acteur de la justice

Ce qui précède montre à quel point il est difficile de distinguer ici analyse scientifique, et engagement civique ou professionnel. Au croisement des deux, se noue la question de l'« expertise », c'est-à-dire la mise à disposition d'un savoir scientifique ou technique, soit de manière spontanée, soit après une sollicitation plus ou moins contraignante, au service d'une *action*, autre que la production du savoir ou l'enseignement. Le fait que le passé soit devenu un domaine de l'action, en particulier de l'action publique (et pas seulement au sens judiciaire du terme), constitue à mon sens l'un des problèmes les plus intrigants de la culture contemporaine. Or, dans un tel contexte, il était inévitable que les historiens deviennent eux-mêmes des acteurs et ne puissent rester de simples observateurs, surtout pour les spécialistes la dernière guerre.

Je terminerai ainsi cette partie consacrée à la justice comme champ de recherche, par quelques mots sur mon propre engagement face à la « demande sociale », et notamment la demande judiciaire. S'il fallait résumer ma position, je dirais que j'ai voulu respecter autant que faire se pouvait, tant comme chercheur que comme responsable d'un organisme plongé depuis sa création au cœur des tourmentes mémorielles, une séparation raisonnée des savoirs. Je me suis de fait placé dans l'optique de ce que Michel Foucault appelle l'« intellectuel spécifique » qu'il oppose à l'intellectuel universel, dont Jean-Paul Sartre est l'archétype¹⁴⁴. Avec une nuance de taille qui se démarque de l'un comme de l'autre : les scientifiques doivent, à mon sens, assumer leur position d'autorité, non pour se prévaloir d'un discours en surplomb, qui serait naturellement hors d'atteinte, mais pour ne pas se laisser submerger par les

144. Michel Foucault, « La fonction politique de l'intellectuel », *Politique-Hebdo*, 29 novembre 1976, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, vol. III : 1976-1979, texte n° 184, p. 109-114, édition établie sous la direction de Daniel Defert et François Ewald, avec la collaboration de Jacques Lagrange, Paris, Gallimard, 1994. Cité par Éric Fassin, « "L'intellectuel spécifique" et le PACS : politique des savoirs »,

discours d'« opinion », les discours « identitaires », le déferlement d'imaginaire, caractéristique notamment des représentations actuelles sur l'histoire. C'est la meilleure façon de conserver leur fonction critique.

C'est ainsi que je me suis placé dans une position de « commentateur » des procès et procédures en cours, en essayant de conserver cette fonction critique. Je l'ai fait à l'occasion de la procédure contre René Bousquet, d'une manière classique, pour rappeler le contexte historique et commenter – dans la presse et non dans une enceinte judiciaire –, certaines pièces d'un procès qui n'aurait jamais lieu¹⁴⁵. Je l'ai fait également lors du procès Touvier, que j'ai suivi intégralement, et après avoir refusé de témoigner comme me l'avait demandé, courtoisement et hors de toute publicité, M^e Joe Nordmann, précisément pour conserver ma liberté d'expression¹⁴⁶. Lors du procès Papon, j'ai également refusé de témoigner pour des raisons que j'ai développées dans *La Hantise du passé*, et dans un article récent¹⁴⁷, et qui tiennent aux circonstances dans lesquelles j'ai été sollicité, aux conditions mêmes de l'expertise, et enfin, à une profonde réticence éthique devant la posture judiciaire dans laquelle l'historien risque de se laisser piéger. Dans le cadre de ce mémoire, je dirai simplement que ce refus m'a fait réfléchir de manière intense aux conditions d'exercice du métier d'historien, aux limites et aux risques d'une histoire du temps présent qui se confronte à la douleur vive du passé. Il m'a renforcé également dans la conviction que l'écriture de l'histoire, même la plus proche, était une condition indispensable de l'exercice de la liberté, y compris la liberté de juger.

Mouvements, n° 7, janvier-février 2000. Si le texte est très daté politiquement, il constitue un point de référence pour comprendre les enjeux actuels autour de l'expertise en sciences sociales.

145. Cf. « Le Dossier Bousquet », avec Pierre Laborie, Annette-Lévy Willard, Denis Peschanski, Robert Paxton, Philippe Rochette, *Libération*, supplément au 13 juillet 1992.

146. « Rappels » [Chroniques du procès Touvier], *Libération*, 17 mars au 20 avril 1994.

147. « Justiz, Geschichte und Erinnerung in Frankreich. Überlegungen zum Papon-Prozess », in Norbert Frei, Dirk van Laak, Michael Stolleis (Hg.), *Geschichte vor Gericht, Historiker, Richter und die Suche nach Gerechtigkeit*, op. cit.

CONCLUSION : ARRET SUR IMAGE

Il n'est évidemment pas question de conclure un tel texte, qui présente surtout une évolution en cours, d'où la métaphore de l'arrêt sur image. Je pense l'avoir montré : mes préoccupations actuelles me portent d'un côté vers une réflexion sur les rapports entre histoire et justice, dans le prolongement de mes recherches sur la mémoire, qui ne sont plus aujourd'hui centrales ; elles me portent également vers une réflexion épistémologique sur la définition et les fondements théoriques de l'histoire du temps présent, telle qu'elle se pratique concrètement depuis une vingtaine d'années. C'est dans cet esprit que j'aimerais terminer ce mémoire, en soulevant deux questions.

1° - Des travaux commentés ici, peut-on tirer quelques fils rouges, quelques préoccupations ou problématiques constantes ?

La réponse, on s'en doute un peu, est à mes yeux positive, même si je le précise encore une fois, ces problématiques ne m'appartiennent pas en exclusivité, mais ressortissent à un milieu de recherche et à un certain contexte. Depuis mes premiers travaux sur l'économie, je me suis intéressé à la question des *ruptures et des continuités*, une notion qui mérite d'être quelque peu précisée et affinée. Il ne s'agit pas de s'en tenir à l'opposition simple entre ces deux termes, donc à deux types de situations historiques qui seraient ainsi bien délimitées. En effet, par définition (presque par essence...), faire de l'histoire, c'est réfléchir aux ruptures et aux continuités, comme faire de la musique, c'est mettre en forme une mélodie, une harmonie et un rythme. Une fois rappelés ces truismes, le travail commence. Or j'ai toujours été frappé du fait que, dans nombre d'analyses historiques, la « rupture » ou la « continuité » étaient parfois présentées comme des processus globaux, comme si tous les atomes d'une société vivaient et se mouvaient au même rythme. Or, je pense que la plus-value de l'historien vient de sa capacité à mettre en lumière des temporalités différenciées, à y situer les différents acteurs, tout comme à mettre en évidence leurs interactions. C'est notamment ce que j'ai essayé de faire dans mes travaux sur la période de Vichy proprement dite, que ce soit sur les acteurs économiques ou sur les questions culturelles.

En fait, la question la plus délicate – en tout cas celle qui m’a le plus intéressé – ne consiste pas à repérer simplement deux états historiques différents l’un de l’autre : avant Vichy et sous Vichy, sous Vichy et après Vichy. Elle réside dans l’analyse de la transition elle-même, du passage d’un état à l’autre, du moment de la « crise », de l’« événement » qui marque à la fois un fin et un début. D’où mon intérêt constant pour la fin de la période de Vichy (Sigmaringen, l’épuration), d’où mon souci de comprendre ce que signifie une transition politique, et le rôle qu’y jouent par exemple les institutions et les acteurs judiciaires, d’où mes remarques sur la nécessité d’utiliser des chronologies « glissantes » – en n’oubliant jamais qu’il s’agit là d’un artefact de méthode, et non d’une description de la réalité « telle qu’elle a été ».

De la même manière, j’ai été amené à réfléchir à la question de la *comparaison* en histoire, même si mes travaux sur ce terrain en sont encore à leurs débuts. Là encore, toute comparaison historique, dans le temps comme dans l’espace, doit prendre en compte le caractère parfois artificiel de l’entreprise. En tout cas, il est nécessaire de distinguer les registres d’analyse. On peut, en premier lieu, isoler ce qui relève de la perception du contemporain lui-même : la comparaison entre le nazisme et le stalinisme, ou entre le fascisme et le communisme, sont des réalités dans le débat politique, scientifique et intellectuel en Europe, depuis les années trente, quelles que soient par ailleurs les positions des historiens à telle ou telle époque ; ces positions ne ressortissent d’ailleurs pas à une vérité scientifique « pure », mais participent pleinement desdits débats. On peut, en deuxième lieu, mettre en lumière des filiations directes ou indirectes, entre des phénomènes et des moments historiques distincts, qu’ils aient ou non été perçus comme tels par les contemporains : il existe un rapport entre l’épuration plus ou moins manquée des cadres communistes en Europe médiane, après 1989, et la dénazification ou les épurations d’après 1945, ne serait-ce que parce que le souvenir de la seconde a pu jouer dans la première, notamment en Allemagne. En troisième lieu, l’historien (comme le sociologue) peut concevoir la comparaison comme un cadre problématique, donc de manière purement heuristique, qui lui sert à mettre en évidence des universaux, ou des problèmes constants de l’histoire, tout en comparant des situations hétérogènes : j’ai essayé, j’essaye dans mes travaux actuels, de montrer que le jugement des crimes commis par l’« ancien régime », dans les périodes de transitions

démocratiques, relève de ce registre là, d'où l'intérêt pour ce qui se passe en Afrique du Sud, en Amérique Latine, en Europe médiane.

Bien entendu, il est rare que l'historien n'ait pas, en histoire comparée, à mettre en relation ces trois registres d'analyse. Par exemple, il existe évidemment un rapport entre l'existence quasi-séculaire d'un débat sur la comparaison entre le fascisme et le communisme, et la pertinence plus ou moins grande de cette comparaison sur un plan scientifique, même en tenant compte de la position relative de l'historien. De même, il existe un rapport assez net entre toutes les formes juridiques ou judiciaires à l'œuvre dans les périodes de transitions démocratiques (ou de rétablissement de la démocratie) depuis 1945, qui tient d'une part au précédent juridique, politique et moral de Nuremberg, et d'autre part à l'avènement d'une justice fondée sur les droits de l'homme, à vocation internationale et universelle, qui prétend juger toutes les dictatures, à toutes les époques et où qu'elles soient, en vertu de principes supérieurs aux principes traditionnels de territorialité ou de souveraineté.

De tous les problèmes qui se posent à l'historien, celui qui, en définitive, a le plus attiré mon attention, est celui des *rapports entre le passé et l'écriture de l'histoire* – une des configurations de la dialectique entre passé et présent. Le « présent » doit être entendu ici comme le contexte de l'historien lui-même, celui dans lequel il travaille, celui dans lequel il tient son discours, son langage, puisqu'il est un passeur entre les hommes du passé qu'il étudie, et ceux du présent à qui il s'adresse. Il doit être entendu également comme le point de départ de toute problématique historique, y compris celle qui prétend s'intéresser au passé le plus lointain, et, *a fortiori*, si l'on se penche sur le passé récent. Il doit être aussi entendu comme la finalité de tout travail historique qui cherche à échapper à la simple érudition gratuite.

C'est en vertu de cette vision du métier, qui n'a pris corps que très progressivement, qui s'est nourrie de l'expérience à la fois professionnelle, civique et personnelle, que j'ai défini mes objets de recherche en essayant de toujours réfléchir, d'un même mouvement, à l'objet étudié, à la manière de l'étudier, et à la position de celui qui l'étudiait. C'est, je crois, assez net dans mes travaux sur la mémoire, qui se sont alimentés à la fois d'une réflexion sur le passé et d'une observation du présent, en

n'oubliant jamais qu'en la matière, l'historien était autant un acteur qu'un observateur. À tout prendre, et avec le recul auquel m'a invité ce mémoire, j'ai le sentiment de décrire une posture scientifique somme toute assez classique.

2° - Le projet annoncé en introduction est-il rempli, et peut-on, au moyen de l'égo-histoire et de l'analyse d'un parcours singulier, dégager des enseignements sur l'évolution plus générale de l'historiographie des vingt dernières années ?

J'ai tenté de montrer à quel point le cheminement scientifique d'un chercheur est interdépendant de son milieu de recherche, de son contexte, de l'expérience qu'il tire de l'observation ou de l'engagement, de et dans son époque. Ainsi, les choix thématiques successifs présentés dans ce mémoire se sont inscrits dans des préoccupations culturelles et intellectuelles qui dépassent le cas individuel : de la politique économique à l'entreprise, de l'économie à la mémoire, de la mémoire à la justice, il y a là, je crois, une sensibilité au temps présent assez manifeste. C'est d'autant plus net que le rapport entre contexte culturel et choix scientifique est toujours de l'ordre de la dialectique, et non du déterminisme. L'historiographie de la mémoire est autant un courant issu de l'« ère de la commémoration », qu'il lui a donné en retour une meilleure visibilité, même en conservant tant bien que mal sa nécessaire position critique. Le simple fait de nommer les choses, d'entreprendre une forme de taxinomie, a donné une consistance, un support à des phénomènes certes réels, mais parfois ignorés ou perçus de manière diffuse. Je crois avoir montré que le problème de la mémoire de la guerre entre dans cette configuration puisque la gestion des séquelles du nazisme, du génocide, de l'occupation, pour être un problème qui n'a cessé de cheminer dans les sociétés européennes depuis 1945, s'est révélé dans toute sa profondeur et toute son amplitude à compter du milieu des années soixante-dix.

La sensibilité au temps présent a débouché sur une attention à la demande sociale, à une demande sociale d'histoire, une autre caractéristique que je partage avec la plupart des historiens travaillant sur le XX^e siècle, et qui est elle-même, un phénomène essentiel de nos sociétés contemporaines. Par « demande sociale », il faut entendre l'ensemble des sollicitations extérieures au milieu de la recherche ou de l'enseignement, lesquelles

recouvrent des réalités très différentes. La notion balaye un spectre qui inclut des demandes ciblées de l'État, de la justice, des collectivités locales, d'organismes publics ou privés, d'associations, voire parfois d'individus isolés, sans oublier l'essentiel, c'est-à-dire l'interprétation plus ou moins fidèle, la « traduction » (au sens sociologique du terme) par les chercheurs d'une attente globale de la société, qui peut être réelle ou supposée, explicite ou implicite. C'est d'ailleurs par ce dernier critère que la demande sociale diffère de l'expertise qui n'en est qu'un des aspects, le plus saillant, et aussi le plus sujet à critique. La question de la justice entre dans ce schéma puisque l'intérêt pour le sujet a été pour partie la conséquence d'un contexte – la judiciarisation croissante des représentations du passé –, en même temps que le résultat de sollicitations explicites, inscrites dans la logique d'une demande de réparation des crimes commis sous Vichy.

À cet égard, il me paraît absurde de voir dans la sensibilité à la demande sociale, l'indice d'une hypothétique « crise » de l'histoire, sauf à défendre l'idée archaïque du savant enfermé dans sa tour d'ivoire, et qui, de temps à autre, prendrait son porte-voix pour haranguer le peuple, et lui indiquer la marche à suivre. Bien au contraire, je suis convaincu que l'histoire du temps présent doit, par définition, se confronter à cette demande, l'analyser, en comprendre les raisons – qui renvoient à la question du statut du passé dans nos sociétés –, et s'en servir comme d'un réservoir de sources et de problématiques : je crois avoir donné dans ce mémoire de nombreux exemples de cet état d'esprit, tant dans mes recherches individuelles que dans celles de l'IHTP, en particulier sur la question de l'épuration.

En d'autres termes, ce n'est pas tant la demande sociale qui serait constitutive de la démarche de l'histoire du temps présent, au sens où, hors de cette demande il n'y aurait point de salut, mais c'est la manière de répondre à cette demande – y compris, dans certains cas, en la refusant – qui est un problème spécifique de cette historiographie. C'est une façon comme une autre, pour l'historien, de s'engager dans la cité, de s'engager dans son époque. C'est aussi une manière de dire que si l'histoire n'appartient évidemment pas aux historiens, il leur revient, malgré tout, d'assurer une part de son écriture et de sa transmission.

Henry ROUSSO

(Institut d'histoire du temps présent - CNRS)

Histoire et mémoire des années noires

ANNEXE 1 -A

L'ÉCONOMIE OU L'APPROCHE MATÉRIELLE DE L'ÉVÉNEMENT

- « L'organisation industrielle de Vichy », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 116, sept. 1979
- « L'aryanisation économique: Vichy, l'occupant et la spoliation des juifs », « Les Juifs de France et d'Algérie pendant la Seconde guerre mondiale », *YOD. Revue des études modernes et contemporaines hébraïques et juives*, n° spécial, n° 15-16, 1982
- « Les élites économiques dans les années quarante », in *Le Elites in Francia e in Italia negli anni quaranta, Italia Contemporanea*, n° 153/1983 et *MEFR*, 95/1983-2
- « Les paradoxes de Vichy et de l'Occupation : contraintes, archaïsmes et modernités », in Patrick Fridenson et André Straus (dir.), *Le capitalisme français XIXe-XXe siècle. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, Fayard, 1987
- « Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises », in Claude Carlier, Stefan Martens (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre. Septembre 1939-novembre 1942*, Paris, Institut historique allemand, 1990
- « Vichy, la guerre et les entreprises », avec Michel Margairaz, n° spécial. : « Stratégies industrielles sous l'Occupation », *Histoire, Économie et Société*, n° 3, 1992
- « Le ministère de l'Industrie dans le processus de planification : une adaptation difficile (1940-1969) », in Henry Roussio (dir.) *De Monnet à Massé. Enjeux politiques et objectifs économiques dans le cadre des quatre premiers Plans (1946-1965)*, Paris, Éd. du CNRS, 1986
- « Le Plan, une affaire d'Etat ? Les responsables des commissions du I^{er} au XI^e Plan », avec Michel Margairaz, in Henry Roussio (dir.), *La Planification en crises (1965-1985)*, postface de Pierre Bauchet, Paris, Éd. du CNRS, 1987

Henry ROUSSO

(Institut d'histoire du temps présent - CNRS)

Histoire et mémoire des années noires

ANNEXE 1 -B

L'ÉCONOMIE OU L'APPROCHE MATÉRIELLE DE L'ÉVÉNEMENT

- « Les matières plastiques en France pendant la Seconde guerre mondiale », in François Caron (dir.), *L'innovation dans la chimie française depuis la Seconde guerre mondiale : les matières plastiques*, ATP-CNRS : *Science, technologie, société*, dactylo, IHTP-CNRS, 1982

- « Saint-Gobain et le développement de la chimie organique, 1941-1954 », in François Caron (dir.), *L'innovation dans la chimie française depuis la Seconde guerre mondiale : les matières plastiques*, ATP-CNRS : *Science, technologie, société*, dactylo, IHTP-CNRS, 1982, 101 p.

Henry ROUSSO

(Institut d'histoire du temps présent - CNRS)

Histoire et mémoire des années noires

ANNEXE 2

LA MÉMOIRE OU L'IMAGINAIRE DE L'ÉVÉNEMENT

- « À contre courant: l'Association pour défendre la mémoire du Maréchal Pétain », in Alfred Wahl (dir.), *Mémoire de la seconde guerre mondiale*, Metz, Centre de recherche historique et civilisation de l'université de Metz, 1984
- « Vichy, le grand fossé », in « Les guerres franco-françaises », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 5, janvier-mars 1985
- « Cet obscur objet du souvenir », in Institut d'histoire du temps présent, *La mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde guerre mondiale*, Paris, Éd. du CNRS, 1986
- « The Reactions in France : the Sounds of Silence », in Geoffrey H. Hartmann (dir.), *Bitburg in Moral and Political Perspective*, Bloomington, Indiana University Press, 1986
- « Pour une histoire de la mémoire collective : l'après-Vichy », in Denis Peschanski, Michael Pollak, Henry Roussou (dir.), *Histoire politique et sciences sociales, Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, Complexe, 1991
- « La Seconde Guerre mondiale dans la mémoire des droites françaises », in Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France, Tome 2 : Cultures*, Paris, Gallimard, 1992
- « The Historian, a Site of Memory », in Sarah Fishman, Laura Lee Downs, Ioannis Sinanoglou, Leonard V. Smith, Robert Zaretsky (dir.), *France At War. Vichy and the Historians*, New York, Berg, 2000

Henry ROUSSO

(Institut d'histoire du temps présent - CNRS)

Histoire et mémoire des années noires

ANNEXE 3

LA JUSTICE OU L'APPROCHE NORMATIVE DU PASSÉ

L'ÉPURATION

- « Les dilemmes de l'épuration à la sortie du régime autoritaire », *La Nouvelle Alternative*, n° 21, mars 1991
- « L'épuration, une histoire inachevée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 33, janvier-mars 1992
- « Une justice impossible : l'épuration et la politique antijuive de Vichy », *Annales ESC*, n° spécial « Présence du passé, lenteur de l'Histoire. Vichy, l'Occupation, les Juifs », n° 3, juin 1993
- « L'épuration des magistrats à la Libération », avec Alain Bancaud, n° spécial « L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire », *Histoire de la Justice*, n° 6, 1994

HISTOIRE, MÉMOIRE ET JUSTICE

- « Histoire et Justice », débat avec Serge Klarsfeld, in n° spécial « Que faire de Vichy ? », *Esprit*, n° 5, mai 1992
- « Rappels » [Chroniques du procès Touvier], *Libération*, 17 mars au 20 avril 1994
- « Justiz, Geschichte und Erinnerung in Frankreich. Reflexionen aus Anlass des Papon-Prozesses », in Norbert Frei, Dirk van Laak, Michael Stolleis (dir.), *Historiker als Richter, Richter als Historiker*, Munich, Beck'sche Reihe (à paraître en 2000).
- « Juger le passé ? Justice et histoire en France », in Florent Brayard (dir.), *Justice et Shoah*, Actes du colloque de Potsdam, janvier 1998, Bruxelles/Paris, Complexe/IHTP (à paraître en 2001)

Henry ROUSSO

(Institut d'histoire du temps présent - CNRS)

Histoire et mémoire des années noires

ANNEXE 4

VICHY, POLITIQUE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

- « Vichy : politique, idéologie et culture », in *Pratiques et politiques culturelles dans la France de Vichy*, in Jean-Pierre Rioux et al., *La vie culturelle sous Vichy*, Bruxelles, Complexe, 1990
- « L'impact du régime sur la société : ses dimensions et ses limites », in François Bédarida et Jean-Pierre Azéma (dir.), *Le Régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard/IHTP, 1992
- « The Dreyfus Affair in Vichy France : Past and Present in French Political Culture », in n° spécial « The Fate of the European Jews, 1939-1945 », *Studies in Contemporary Jewry*, 1997
- *Les voyages du Maréchal*, avec Denis Peschanski et Christian Delage, coprod. INA/CNRS-Audiovisuel, 1990, 26'; diffusion : *Les Années noires*, CNRS-Audiovisuel, 1994 [Synopsis]
- « Le "Juif Marat". Antisémitisme et Contre-Révolution, 1886-1944. Drumont, Daudet, Céline, Bernardini », en coll. avec Elisabeth Roudinesco, *L'Infini*, septembre 1989

MÉMOIRE ET HISTORIOGRAPHIE

- « L'histoire appliquée ou les historiens thaumaturges », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 1, janvier-mars 1984
- « La mémoire n'est plus ce qu'elle était », in *Écrire l'histoire du temps présent. Études en hommage à François Bédarida*, Paris, CNRS Editions, 1993
- « Réflexions sur l'émergence de la notion de mémoire » in Martine Verlhac (dir.), *Histoire et Mémoire*, Grenoble, CRDP, 1998
- « L'archive ou la quête du manque », in *Actualité et patrimoine écrit*, Actes du colloque (Roanne, 26-27 septembre 1995), Roanne, FFCD/ARALD, 1996
- « Quel lieu pour la mémoire nationale ? », *Le Débat*, n° 99, mars-avril 1998